
Assemblée des États Parties

Distr.: Générale
25 juillet 2007

Français
Original: Anglais

Sixième session

New York
30 novembre – 14 décembre 2007

**Projet de budget-programme pour 2008
de la Cour pénale internationale***

* Le projet de budget-programme a été reçu par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties le 25 juillet 2007.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-58	1
II. Projet de budget-programme pour 2008	59-462	13
A. Grand programme I: Branche judiciaire	59-87	15
1. Programme 1100: Présidence	65-71	17
2. Programme 1200: Chambres	72-87	20
B. Grand programme II: Bureau du Procureur	88-186	25
1. Programme 2100: Procureur	96-129	29
a) Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques	101-111	32
b) Sous-programme 2120: Section des services	112-129	35
2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	130-139	39
3. Programme 2300: Division des enquêtes	140-165	43
a) Sous-programme 2310: Bureau du procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes d'enquêteurs	142-151	45
b) Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations	152-165	48
4. Programme 2400: Division des poursuites	166-186	51
C. Grand programme III: Greffe	187-401	56
1. Programme 3100: Greffier	193-227	59
a) Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier / Section des avis juridiques	198-208	62
b) Sous-programme 3120: Bureau de l'audit interne	209	65
c) Sous-programme 3140: Section de la sécurité	210-225	67
d) Sous-programme 3150: Bureau du contrôleur	226-227	71
2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs	228-297	73
a) Sous-programme 3210: Bureau du responsable	232-234	76
b) Sous-programme 3220: Section des ressources humaines	235-242	78
c) Sous-programme 3240: Section du budget et des finances	243-246	81
d) Sous-programme 3250: Section des services généraux	247-259	83
e) Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications	260-282	87
f) Sous-programme 3280: Section des opérations hors siège	283-297	93
3. Programme 3300: Direction du service de la Cour	298-357	97
a) Sous-programme 3310: Bureau du responsable / Section de l'administration judiciaire	301-317	100
b) Sous-programme 3330: Section de la détention	318-324	104
c) Sous-programme 3340: Section de traduction et d'interprétation de la Cour	325-345	107
d) Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins	346-357	111
4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation	358-375	115
5. Programme 3500: Direction des victimes et des conseils	376-401	121
a) Sous-programme 3510: Bureau du responsable / SAD / VPRS	378-386	124
b) Sous-programme 3540: Bureau du conseil public pour la Défense	387-393	127
c) Sous-programme 3550: Bureau du conseil public pour les victimes	394-401	130

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
D. Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	402-413	133
E. Grand programme V: Investissement dans les locaux de la Cour	414-436	138
1. Programme 5100: Locaux provisoires	419-430	140
2. Programme 5200: Locaux permanents	431-436	143
F. Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes	437-462	145
Annexes		151
I. Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur le budget-programme proposé pour 2008 et le Fonds de roulement pour 2008		153
II. Organigramme de la Cour		155
III. Hypothèses retenues pour le budget-programme proposé pour 2008		156
IV. Liste des buts et objectifs stratégiques de la Cour pénale internationale		157
V. Informations sur les effectifs:		
a) Effectif proposé pour la Cour par Grand programme		159
b) Modifications apportées au tableau des effectifs		160
c) Traitements et indemnités des juges (2008)		161
d) Coûts salariaux standard 2008 – Administrateurs et agents des services généraux (siège)		162
VI. Tableau récapitulatif par objet de dépense		163
VII. Ventilation des dépenses de 2008 préengagées en 2007		164
VIII. Incidence prévue des créations de postes sur le budget 2009 (Taux de vacance de poste)		165
IX. Projection des recettes, 2006-2008		166
X. a) estimation du compte de résultat, 2008 – Tribunal spécial pour la Sierra Leone		167
b) estimation du compte de résultat, 2008 – Programme de recrutement de stagiaires et de professionnels invités / Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays moins avancés aux activités de l'Assemblée		168
XI. Deuxième procès – Budget Sommaire		169
XII. Audiences sur place – Budget sommaire		170
XIII. Coûts des opérations médico-légales hors siège (Bureau du Procureur)		171
XIV. Présentation des fonctions des programmes et sous-programmes		172
XV. Glossaire (termes budgétaires)		177

I. Introduction

1. Le présent projet de budget-programme pour 2008 est soumis par le Greffier conformément à l'article 3.1 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 103.2.
2. Le budget proposé s'élève à un total de 97,57 millions d'euros, qui se décompose ainsi:
 - 93,47 millions d'euros (95,8 %) sont affectés à la Cour elle-même;
 - 4,10 millions d'euros (4,2 %) sont affectés au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

Au sein de la Cour, le budget est ventilé comme suit:

 - 10,95 millions d'euros (11,2 %) pour la Branche judiciaire (Présidence et Chambres);
 - 25,13 millions d'euros (25,8 %) pour le Bureau du Procureur;
 - 53,08 millions (54,4 %) pour le Greffe;
 - 3,22 millions d'euros (3,3 %) pour les investissements dans les locaux de la Cour;
 - 1,09 million d'euros (1,1 %) pour le Secrétariat du Fonds au profit des victimes.
3. Ces chiffres sont en augmentation de 8,70 millions d'euros par rapport à 2007, soit 9,8 %. Comme il est expliqué ci-après, cette augmentation est en grande partie due aux engagements existants. Le montant total de l'augmentation imputable aux nouvelles ressources demandées est de 3,43 millions d'euros (3,9 %).

Tableau 1.

	<i>Ressources de base (milliers d'euros)</i>	<i>Ressources liées aux situations (milliers d'euros)</i>	<i>Total (milliers d'euros)</i>
Juges	6 269,7	0,0	6 269,7
Coûts salariaux	32 119,6	31 832,3	63 951,9
Coûts non salariaux	13 304,2	14 044,3	27 348,5
Total	51 693,5	45 876,6	97 570,1

La Cour aujourd'hui

4. La Cour propose un budget pour sa sixième année d'exploitation, et ce à une période où des activités se déroulent à tous les stades des opérations de la Cour, à l'exception de celui de mise en œuvre.
5. Le Procureur procède à une analyse de l'information sur des crimes allégués relevant de la compétence de la Cour, dans de nombreux pays, sur plusieurs continents. Des enquêtes comptant des missions sur le terrain sont en cours dans le cadre de quatre situations. Les procédures se poursuivent pour chacune des situations et les chambres préliminaires ont délivré huit mandats d'arrêt, dont l'un a été exécuté. La Cour consent de gros efforts pour s'assurer la coopération des États pour l'exécution des mandats d'arrêt. La Présidence a constitué une chambre préliminaire pour le procès concernant l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, procès qui devrait commencer durant la seconde moitié de 2007. La Chambre d'appels a été saisie d'appels découlant de la situation générale en République démocratique du Congo. De nombreux particuliers ont déposé une demande et participent à titre de victimes aux procédures dans le cadre de trois situations.
6. De plus, la Cour a renforcé ses communications extérieures dans le but de mieux faire connaître et comprendre la Cour afin que celle-ci bénéficie d'un appui accru. Dans le même esprit, la Cour mène une importante activité de communication dans toutes les situations pour veiller à ce que les procédures de la Cour soient expliquées et comprises, s'agissant plus particulièrement des communautés touchées. La Cour a intensifié et renforcé ses efforts visant à créer les réseaux

d'appui et de coopération qu'il lui faut pour mettre en œuvre son mandat, pour ce qui est notamment de l'arrestation et de la remise de personnes.

7. D'une manière générale, les activités de la Cour ont trait non seulement aux fonctions propres à une cour mais encore à un système intégral de justice pénale internationale, dont les fonctions ayant trait aux enquêtes, aux poursuites, à la Défense, à la participation et à l'indemnisation des victimes, à la coopération, à la sécurité et à la détention.

Hypothèses pour 2008

8. Le Bureau du Procureur va continuer de suivre cinq situations au moins. En revanche, aux fins du présent budget, l'hypothèse arrêtée est celle de l'ouverture d'aucune enquête sur de nouvelles situations en 2008. Dans le contexte de quatre situations, le Procureur va poursuivre l'enquête dans cinq affaires au moins, y compris les trois dans le cadre desquelles un mandat d'arrêt a été délivré. Un procès au moins est envisagé pour 2008. La tenue d'autres procès sera fonction de l'arrestation et de la remise éventuelles d'accusés dont le nom figure sur le mandat d'arrêt, et sera financée par le Fonds en cas d'imprévu. Jusqu'à l'ouverture des procès, les enquêtes et les activités préliminaires se poursuivent; des recours sont possibles.

Objectifs 2008

9. Les principaux objectifs de la Cour pour 2008 sont directement liés au plan stratégique, qui peut être récapitulé comme suit:

- Procès et enquêtes (y compris coopération en vue de l'arrestation et de la remise d'accusés);
- Protection des témoins et des victimes;
- Information;
- Ressources humaines;
- Locaux (provisoires et permanents).

Activités pour 2008

Situations

10. Au nombre des activités extérieures de la Cour, on compte les enquêtes menées par le Bureau du Procureur et l'exercice de certaines fonctions critiques concernant la Défense, la participation des victimes et les réparations, la protection des témoins et l'information des populations touchées.

11. À mesure que chaque situation évolue, certaines activités de la Cour prennent peu à peu fin alors que d'autres commencent dans le contexte d'une autre situation ou, éventuellement, de la même situation. En fonction de l'évolution des différentes situations, les ressources affectées préalablement, et qui ne sont plus nécessaires pour une enquête donnée, sont affectées à de nouvelles enquêtes.

12. Les activités de la Cour en 2008 dépendront en grande partie de facteurs indépendants de la Cour, s'agissant notamment de l'arrestation et de la remise des personnes accusées.

Ouganda

13. En **Ouganda**, le Procureur a achevé son enquête sur les crimes réputés avoir été commis par l'Armée de résistance du Seigneur. Dans un souci de rester proactif, il devra garder le contact avec les témoins afin de préserver l'acquis du travail précédent et continuer de suivre la situation de près s'agissant des crimes commis après la délivrance des mandats d'arrêt. L'ensemble de la situation reste à l'étude.

14. Si les activités ayant trait aux enquêtes vont ralentir, la Cour va maintenir d'importantes opérations sur le terrain. La protection des témoins reste impérative et les activités d'information vont se poursuivre, notamment en direction des communautés touchées dans le nord de l'Ouganda.

15. Les procédures préliminaires vont suivre leur cours devant les chambres sur un certain nombre de questions, dont la participation des victimes et la protection des victimes et des témoins. Le suivi de la réinstallation de témoins va devenir systématique. Les victimes participent effectivement aux procédures. Celles-ci sont susceptibles de donner lieu à des appels. Si un ou plusieurs mandats sont exécutés, les procédures préliminaires ayant trait à la confirmation de l'inculpation pourraient être longues. La Cour va continuer de s'assurer la coopération pour l'arrestation et la remise de quatre particuliers en liberté.

République démocratique du Congo

16. Dans la situation de la **République démocratique du Congo** (RDC), le procès de Thomas Lubanga Dyilo est censé se poursuivre tout au long de 2008. Les enquêtes sur cette affaire vont prendre fin dans un avenir proche, mais l'appui au procès – y compris dans le cadre de la Défense et de la participation des victimes – va s'intensifier.

17. Le Procureur mène l'enquête sur une autre affaire mettant en cause différentes milices. On envisage la fin de cette enquête pour le début 2008, ce qui permettrait de réaffecter les ressources consacrées aux enquêtes à une troisième affaire dans le cadre de cette même situation.

18. À l'instar de ce qui se passe dans le contexte de la situation en Ouganda, les missions extérieures vont se poursuivre pour la protection des témoins et l'aide aux victimes. En 2008, des victimes sont censées participer aux procédures. Parallèlement à l'intensification de la procédure judiciaire, la Cour va mener des activités soutenues dans le domaine de l'information. Ces activités viseront à donner accès au procès et à bien faire comprendre ce dernier.

19. D'autres efforts seront déployés pour maintenir le niveau d'assistance aux enquêtes et aux autres opérations sur le terrain ainsi que pour s'assurer une aide en vue de l'arrestation et de la remise d'autres accusés dans un avenir proche.

Darfour

20. Dans le cadre de la situation du **Darfour**, un mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de deux personnes. La Cour va maintenir son effort en vue de l'exécution de ces mandats. Si ces derniers sont exécutés, les procédures préliminaires ayant trait à la confirmation de l'inculpation seront lancées. En tout état de cause, les procédures préliminaires se poursuivront devant la Chambre préliminaire I sur des points ayant trait aux victimes.

21. Le Procureur va poursuivre son enquête sur les crimes commis dans la région du Darfour et va suivre de près tout nouveau crime commis en 2008.

22. Les activités ayant trait à la protection des témoins vont vraisemblablement se multiplier du fait de l'insécurité qui continue de marquer la région. Les activités d'information commencées en 2007 vont se poursuivre, avec la formation de représentants de la communauté locale et une plus grande diffusion de matériel en langue arabe. Le déménagement du bureau extérieur d'Abéché dans des locaux plus vastes en 2007 va permettre d'assurer ces fonctions. La Cour va continuer ses contacts proches sur la situation du Darfour avec les organisations intergouvernementales concernées, dont l'Union africaine et la Ligue arabe.

République centrafricaine

23. En mai 2007, le Procureur a ouvert une enquête sur des crimes qui auraient été commis sur le territoire de la **République centrafricaine (RCA)**. L'enquête est censée s'achever à la fin de 2008. Des ressources prévues pour d'autres situations ont été réaffectées à cette enquête, étant donné les besoins moindres pour certaines opérations, comme décrit plus haut.

24. Un emplacement a été repéré pour le nouveau bureau extérieur de la Cour. Son installation initiale a commencé avec la mise en place d'une infrastructure de transport et de communication.

25. Dans le but d'optimiser les activités de sensibilisation menées par la Cour, des consultations sont actuellement tenues avec des organisations non gouvernementales et des organisations représentant la société civile.

Ressources humaines

26. Dans son plan stratégique, la Cour a défini plusieurs objectifs stratégiques ayant trait aux ressources humaines. À sa huitième session, tenue en avril 2007, le Comité du budget et des finances a reconnu et souligné l'importance de cette question et en sera saisi à sa prochaine session. Reconnaissant que son personnel constitue son atout le plus précieux, la Cour, en 2007, a commencé la mise au point d'une stratégie d'ensemble pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques ayant trait aux ressources humaines.

27. Bien que de nombreuses activités soient prévues pour 2008, l'incidence budgétaire prévue n'est que minime. Les activités visent essentiellement à envisager des solutions nouvelles pour la rémunération du personnel du régime commun, dont l'élargissement des structures salariales, la rémunération en fonction du rendement, des mesures favorables au développement professionnel et les programmes de leadership destinés spécifiquement aux cadres.

Locaux

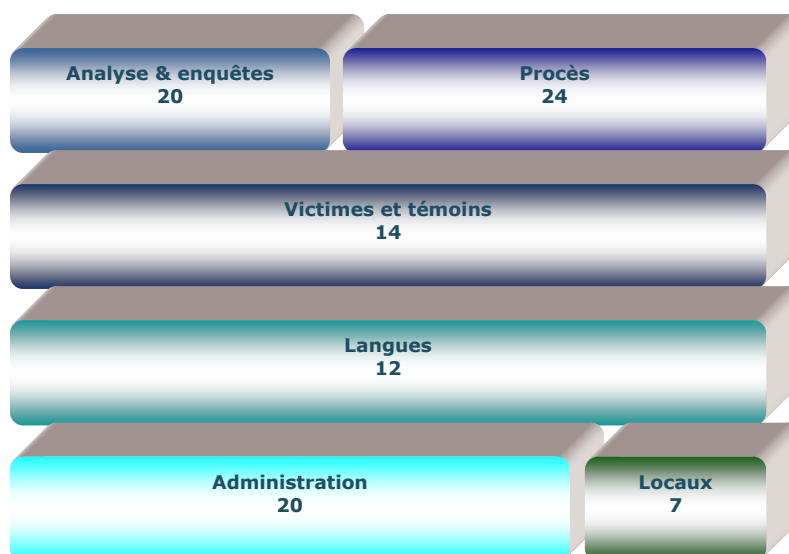
28. S'agissant des locaux actuels, la situation reste difficile pour la Cour. Le siège est en effet éclaté en quatre emplacements différents et les investissements et les coûts récurrents pour la sécurité des locaux, l'infrastructure informatique et la gestion des installations restent supérieurs de beaucoup à ce qu'ils seraient si la Cour avait un siège unique. L'État hôte a proposé une solution pour la mi-2008 en vertu de laquelle le nombre d'emplacements serait réduit. Cependant, si la Cour s'installe dans un nouvel immeuble en 2008, cela entraînera de nouveau des investissements et des dépenses supplémentaires pour déménager le personnel et le matériel. La Cour estime que le coût afférent à la multiplicité des lieux, indépendamment de sa volonté en 2008, représentera une somme de 2,6 millions d'euros.

29. La Cour va continuer de poursuivre ses objectifs visant à s'assurer des locaux permanents satisfaisants sur les plans tant de la fonctionnalité et de l'image de marque de la Cour que du budget, et ce en collaboration étroite avec le Groupe de travail de La Haye et l'État hôte. Soucieuse d'accélérer ce processus, la Cour cherche à renforcer le Bureau de projet pour les locaux permanents, d'où une augmentation des coûts de 170 000 euros.

Macroanalyse

Analyse des activités

Graphique 1. Ventilation du budget 2008 par activité (millions d'euros)

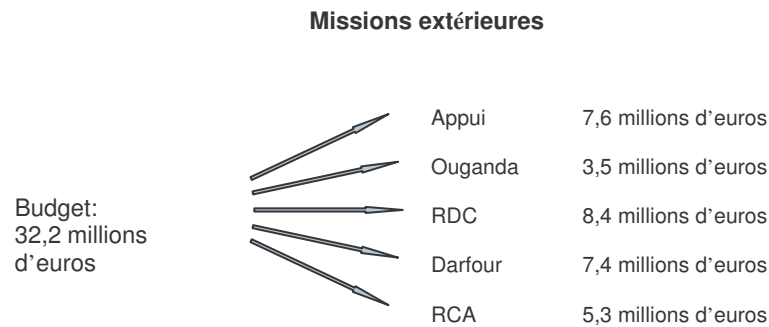


30. La dotation prévue pour l'analyse et les enquêtes est de 20 millions d'euros et est destinée à appuyer l'analyse des situations susceptibles de donner lieu à une enquête et à la poursuite d'enquêtes, en application du Statut de Rome. À l'appui d'un procès (*Le Procureur contre Thomas Lubanga Dyilo*), la somme de 24 millions d'euros est prévue au budget. Les activités ayant trait à la protection et à la participation des victimes et des témoins représentent une somme de 14 millions d'euros, y compris pour le Conseil public. L'aide linguistique, c'est-à-dire les services d'interprétation et de traduction, se monte à 12 millions d'euros en 2008, dont 10 millions d'euros à l'appui des procédures judiciaires. Pour assurer l'ensemble des fonctions d'appui administratif autre que judiciaire, un montant de 20 millions d'euros est inscrit au budget. Enfin, le budget affecté aux locaux rend compte de la nécessité d'occupation des locaux provisoires ainsi que de la poursuite de la mise en place du Bureau de projet pour les locaux permanents.

31. Environ 68 millions d'euros, soit 70 % du budget 2008, seront consacrés aux différentes phases des procédures judiciaires. Les coûts administratifs représentent 21 %, ce qui constitue une part raisonnable, tandis que les coûts affectés aux locaux se doublent des coûts requis pour les locaux provisoires qui n'auraient pas lieu si la Cour était située en un lieu unique plutôt que d'être éclatée entre plusieurs bâtiments et plusieurs emplacements.

32. Le budget de la Cour affecté aux situations est divisé en missions extérieures et en sessions de la Cour. Les missions extérieures peuvent être récapitulées dans le graphique ci-après, qui ventile le coût total proposé pour 2008 par situation. Par coûts afférents au soutien opérationnel, on entend l'aide apportée à l'ensemble des opérations sur le terrain qui ne peuvent être affectées à une situation spécifique.

Graphique 2. Budget affecté aux missions extérieures, par situation



33. Le budget affecté aux sessions de la Cour est de 13,6 millions d'euros.

Analyse des variations

34. Bien que les coûts de base commencent à ralentir, les coûts afférents aux opérations vont progresser parallèlement à l'évolution des différentes phases des procédures judiciaires, au nombre des situations et au nombre d'affaires qui font l'objet d'une enquête ou d'un procès à tout moment, ainsi qu'au nombre de victimes qui y participent. Dans ces conditions, le nombre de procès dans chaque affaire est d'une importance cruciale; on peut en effet qualifier d'élevé le coût de chaque procès supplémentaire. (voir Annexe XI).

35. Dans sa proposition de budget pour 2008, la Cour demande des crédits supplémentaires de 8,70 millions d'euros, soit 9,8 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est caractérisée par deux éléments principaux: les coûts incompressibles, indépendants de la volonté de la Cour, et la croissance nette des ressources. Étant donné que pour l'année 2008, les hypothèses retenues pour la Cour ne changent pas beaucoup, seules des augmentations nettes limitées de ressources ont été acceptées, sur la base de dossiers justifiés et presque exclusivement dans le contexte des dépenses afférentes à des opérations.

- Coûts incompressibles

36. Les coûts incompressibles proviennent essentiellement des coûts induits par les engagements des années précédentes. Ils représentent une augmentation de 5,26 millions d'euros, soit 5,9 %, et peuvent se ventiler comme suit:

- Coûts afférents au régime commun 2,74 millions d'euros
- Taux de vacance de poste/reclassement 1,97 million d'euros
- Locaux provisoires 0,70 million d'euros
- Régime de pension des juges 0,24 million d'euros
- Détention – 0,39 million d'euros

37. Étant donné que la majorité de ces coûts (régime commun, taux de vacance de poste/reclassement) concerne le personnel et représente plus de 60 % de l'augmentation du budget de la Cour, on comprend que les augmentations portent uniformément sur l'ensemble des sous-programmes.

38. Les crédits octroyés pour l'année 2007 et les coûts incompressibles pour 2008 définissent le budget à croissance zéro de la Cour.

- Croissance nette des ressources

39. Une augmentation nette des ressources d'un montant de 3,43 millions d'euros, soit 3,9 % des crédits demandés pour l'année 2008, est prévue.

40. Les augmentations les plus conséquentes sont notées ci-après, tandis qu'il est rendu compte d'autres augmentations dans le cadre de chaque sous-programme:

- Victimes et témoins 0,76 million d'euros
- Infrastructure 0,51 million d'euros
- Sécurité 0,46 million d'euros
- Aide judiciaire 0,36 million d'euros

Victimes et témoins

41. La protection des témoins non seulement constitue l'une des grandes priorités de la Cour mais encore représente une fonction qui devient de plus en plus complexe et revêt donc une importance particulière dans le contexte du budget.

42. Pour la première fois l'année dernière, la Cour a connu une augmentation spectaculaire du nombre de témoins et de familles nécessitant une protection. Dans le contexte de l'une de ces affaires, la Cour a dû faire déplacer un grand nombre de personnes en des lieux sûrs pour garantir la sécurité des témoins et de leurs familles. Une opération de cette ampleur demande un gros effort logistique, dont plusieurs avions opérant des sorties simultanées, ainsi qu'un grand nombre de camions et de véhicules tout terrain assurant le transport terrestre. Il s'est agi également d'organiser la vie de toutes ces personnes. À lui seul, cet exercice d'évacuation a entraîné des coûts de 400 000 euros, non inscrits au budget.

43. La Cour a prévu à ce titre un crédit supplémentaire de 410 000 euros dans le projet de budget 2008.

44. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes fonctionne désormais. Un réseau complexe de donateurs est en train d'être mis au point pour faciliter une plus grande mobilisation des ressources, alors que des procédures financières et programmatiques sont mises en place pour veiller à ce que les ressources bénéficient au maximum aux victimes. L'année 2008 sera la première année de fonctionnement du Fonds, en partenariat avec les victimes dans tous les pays dans lesquels la Cour compte actuellement des situations. Les ressources complémentaires demandées en 2008 se montent à 350 000 euros.

Infrastructure

45. Les enseignements retenus ont permis de constater que l'infrastructure actuelle (locaux, transport et communication) des bureaux extérieurs ne constituait pas une réponse satisfaisante aux besoins de la Cour. D'où une conséquence importante: la future mise en place d'un nouveau concept pour les bureaux extérieurs, définissant le bureau extérieur comme le « visage public » de la Cour, tout en organisant hors site les activités de nature confidentielle.

46. Étant donné que la superficie des bureaux extérieurs constitue un problème aigu, la concrétisation du nouveau concept s'accompagne d'une recherche d'échelonnabilité, c'est-à-dire de choix de nouveaux sites permettant d'ajouter des locaux et des bureaux préfabriqués.

47. Pour toutes ces activités, mais aussi pour les mesures supplémentaires prévues au titre des transports et des communications dans le contexte de la nouvelle situation en République centrafricaine, la Cour demande des crédits supplémentaires de 510 000 euros.

Sécurité

48. La Cour a dû évacuer ses locaux quatre fois au cours de l'année écoulée à cause de graves incidents de sécurité, dont une fois dans des circonstances critiques mettant en danger le personnel. Dans le cadre de l'élaboration du budget de l'année précédente, la Cour avait provisoirement envisagé de modifier le régime de sécurité de ses bureaux extérieurs en créant des postes de la

catégorie des administrateurs pour la sécurité des bureaux extérieurs, mais avait reporté cette demande. La Cour a maintenant conclu que la structure organisationnelle actuellement en place ne répond pas aux besoins nés des problèmes de sécurité graves qui se posent pour ses missions sur le terrain, et demande donc à ce titre un crédit de 460 000 euros.

Aide judiciaire

49. Le programme d'aide judiciaire a été révisé en fonction de l'expérience acquise dans le cadre de la première affaire prise en charge par la Cour. Le nouveau régime d'aide judiciaire a été présenté au Comité du budget et des finances, dont témoignent les recommandations prises par le Comité à sa huitième session. Des crédits supplémentaires de 360 000 euros sont demandés pour soutenir les modifications proposées.

Établissement du budget

Structure du budget

50. Dans la proposition de budget 2008, les questions sont traitées – comme il en a été convenu avec le Comité à sa huitième session – de manière à accroître la transparence et à permettre une analyse plus simple des points présentés.

51. Lors de l'établissement du projet de budget, la Cour s'est interrogée sur la nécessité de présenter des budgets distincts pour de tous petits sous-programmes et les a donc regroupés en unités plus vastes. Le nombre total de budgets est ainsi tombé de 44 à 30.

52. Dans la présentation de chaque sous-programme, une information est donnée sur les nouvelles ressources requises dans le contexte des ressources existantes. Chaque fois que possible, cette information est complétée par une analyse des indicateurs de la charge de travail expliquant les niveaux actuels des capacités par rapport à la charge de travail escomptée au cours de l'année à venir. On a tout particulièrement insisté sur le financement de nouveaux besoins par une plus grande efficacité ou par une modification des priorités. Dans la mesure du possible, des explications sont données pour justifier les ressources non récurrentes.

53. Pour améliorer la qualité des indicateurs de résultats, la Cour a réduit le nombre d'indicateurs mesurés au niveau des seuls programmes. Des efforts ont été consentis pour rendre les indicateurs plus parlants et plus faciles à mesurer. La Cour tient absolument à poursuivre ses activités au cours des années à venir dans un véritable souci d'apporter de nouvelles améliorations.

54. Comme le veulent le Règlement financier et les règles de gestion financière et comme l'a recommandé le Comité du budget et des finances, des tableaux ont été intégrés aux annexes IX, X a) et X b) pour rendre compte de toutes les recettes et, le cas échéant, des dépenses correspondantes de la Cour.

Fonds en cas d'imprévu

55. Comme dans le budget 2007, la Cour n'envisage d'engager des dépenses que lorsque celles-ci correspondent à un besoin manifeste. S'agissant des procès, notamment, ce sont l'arrestation et la remise d'une personne au siège de la Cour le jour même de la demande de crédits faite à l'Assemblée des États Parties qui justifient la demande.

56. Par ailleurs, la Cour a l'intention d'assurer d'autres coûts imprévus en puisant dans le Fonds en cas d'imprévu créé par l'Assemblée. Dans un souci de transparence, la Cour a établi un budget général pour trois éventualités qui pourraient se poser mais qui restent imprévisibles : un procès supplémentaire, une procédure menée à l'extérieur de l'État hôte et des enquêtes médico-légales. Ces coûts apparaissent dans les annexes XI, XII et XIII.

Incidences pour 2009

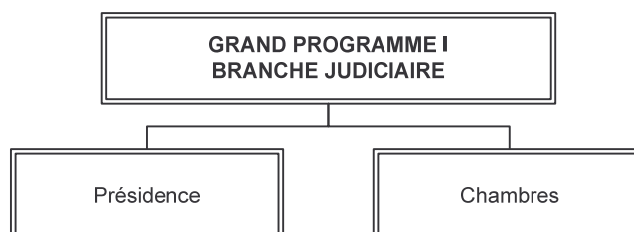
57. Le projet de budget-programme pour 2008 aura en 2009 des incidences budgétaires d'un montant total de 2,05 millions d'euros, qui se décompose comme suit:

- Coûts afférents au régime commun 1,60 million d'euros (estimation)
- Ajustements pour vacance de poste 0,45 million (estimation)

58. Si le Fonds en cas d'imprévu vient à être utilisé, en totalité ou en partie, courant 2008, il faudra envisager de le réapprovisionner l'année suivante. L'ouverture d'un nouveau procès entraînerait par ailleurs un accroissement des coûts pour l'année 2009.

II. Projet de budget-programme pour 2008

A. Grand programme I: Branche judiciaire



Introduction

59. Le projet de budget 2008 pour la Branche judiciaire se décompose en deux programmes, chacun correspondant à un organe de la Cour, comme prévu à l'article 34 du Statut de Rome:

- La Présidence, y compris le Bureau de liaison de New York,
- Les chambres.

A. Présidence

60. La Présidence va continuer à exercer ses trois principales fonctions. Tout d'abord, dans sa fonction administrative, elle assure la bonne administration de la Cour et renforce le principe de la Cour unique en assurant la supervision de l'ensemble de la Cour. Ensuite, au titre de sa fonction de relations extérieures, la Présidence s'efforce de mieux faire connaître et comprendre la Cour et coordonne les activités ayant trait aux relations extérieures des différents organes. Enfin, la Présidence exerce également des fonctions judiciaires/juridiques en sa qualité d'organe d'appel, et ce dans le domaine du droit administratif mais aussi du droit pénal; elle négocie et conclut des accords avec les États et les organisations internationales et fait office d'organe disciplinaire dans l'éventualité d'allégation de faute.

61. En 2008, la Présidence, par l'intermédiaire du fonctionnaire chargé de la planification stratégique et de la coordination, et de concert avec le Greffe et le Bureau du Procureur, va continuer de contribuer au développement et à la mise en œuvre du plan stratégique.

62. Le Bureau de liaison de New York est rattaché à la Présidence et est chargé de renforcer la compréhension et la coopération entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, de mieux faire connaître la Cour aux États non Parties et d'apporter un appui logistique aux réunions de l'Assemblée des États Parties et de ses organes subsidiaires. Le Bureau de liaison de New York va continuer d'être le point de contact entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour. De plus, le Bureau va organiser et faciliter des réunions et conférences de haut niveau dans le but de faire encore mieux connaître la Cour.

B. Chambres

63. Les Chambres comptent trois sections: la Section préliminaire, la Section de première instance et la Section des appels. Chacune de ces chambres traite des affaires ou des situations qui lui sont confiées.

64. En 2008, la principale activité de nature judiciaire sera la conduite du premier procès, relevant de la Chambre de première instance I. Les chambres préliminaires seront responsables des procédures préliminaires découlant de chacune des quatre situations actuellement à l'étude. La Chambre des appels, constituée de cinq juges, continuera de s'occuper des appels au stade préliminaire, ainsi que de ceux introduits au stade de la première instance.

Tableau 2. Grand programme I: Budget proposé pour 2008

Branche judiciaire	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Juges	2 971,4		2 971,4	5 833,1		5 833,1	6 269,7		6 269,7	436,6	7,5
Administrateurs	Dépenses non ventilées			2 094,9	382,9	2 477,8	2 440,0	386,9	2 826,9	349,1	14,1
Agents des services généraux				755,8	171,9	927,7	792,3	178,8	971,1	43,4	4,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	2 238,7	127,0	2 365,7	2 850,7	554,8	3 405,5	3 232,3	565,7	3 798,0	392,5	11,5
Personnel temporaire	167,6	24,4	192,0	96,5	90,0	186,5	317,4		317,4	130,9	70,2
Consultants	11,7		11,7	35,0		35,0	26,4		26,4	-8,6	-24,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	179,3	24,4	203,7	131,5	90,0	221,5	343,8		343,8	122,3	55,2
Voyages	116,5		116,5	188,5	70,0	258,5	227,0	34,4	261,4	2,9	1,1
Représentation	10,7		10,7	11,0		11,0	11,0		11,0		
Services contractuels, dont formation	76,4		76,4	30,7		30,7	25,5		25,5	-5,2	-16,9
Frais généraux de fonctionnement	20,5		20,5	47,0		47,0	74,3		74,3	27,3	58,1
Fournitures et accessoires	2,3		2,3	5,0		5,0	5,0		5,0		
Mobilier et matériel	101,5		101,5	10,0		10,0	10,0		10,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	327,9		327,9	292,2	70,0	362,2	352,8	34,4	387,2	25,0	6,9
Participation à l'entretien				155,9	21,0	176,9	133,5	13,5	147,0	-29,9	-16,9
Total	5 717,3	151,4	5 868,7	9 263,4	735,8	9 999,2	10 332,1	613,6	10 945,7	946,5	9,5

Tableau 3. Grand programme I: Effectif proposé pour 2008

Branche judiciaire		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					2		20	1	1	24	1	12	13	37
	Effectif lié aux situations					1	2				3		3	3	6
	<i>Total partiel</i>					3	2	20	1	1	27	1	15	16	43
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base							-1	1						
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							-1	1						
	<i>Total</i>					3	2	19	2	1	27	1	15	16	43

1. Programme 1100: Présidence

Objectifs

1. Mener cinq enquêtes sur des affaires et un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération extérieure requise (objectif stratégique 1).
2. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 8).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux chambres en vue d'utiliser de manière efficace les ressources existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures prises pour améliorer l'efficacité des procédures et des flux de travail. 	3
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> • Meilleures connaissances et compréhension de la Cour grâce à la communication avec la communauté diplomatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information et de réunions. 	3 séances d'information pour les diplomates 1 réunion regroupant les fonctionnaires de la CPI et de l'ONU

Ressources en personnel

Ressources de base

Traitements et indemnités des juges

65. Le projet de budget pour la Présidence prévoit des crédits pour les traitements des trois juges de la Présidence. Les crédits demandés couvrent les traitements des juges, mais aussi les indemnités auxquelles ils ont droit: indemnité pour frais d'études, congés dans les foyers, rente en cas de décès ou d'invalidité, assurance maladie et assurance accidents. De plus, des crédits sont prévus pour les coûts de l'installation d'un juge à plein temps à la Cour.

Reclassement

66. Le budget proposé pour la Présidence tient compte du reclassement du poste de fonctionnaire d'administration, qui est passé de P-3 à P-2.

Consultants

67. Comme les années précédentes, des crédits ont été demandés pour des consultants à même de donner des conseils d'experts à la Présidence ou aux chambres sur des questions spécialisées susceptibles de se poser. De plus, des crédits sont prévus pour le recrutement d'un consultant répondant aux besoins du Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques.

68. Sur la base des dépenses effectives de 2006, les crédits prévus en 2008 pour les consultants ont diminué de 8 600 euros par rapport au budget approuvé de 2007. Il sera tenu compte de cette économie dans l'augmentation de dépenses afférentes à d'autres catégories de dépenses.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

69. Les crédits prévus au titre des voyages figurent dans les ressources hors personnel et couvrent les frais de déplacement des trois juges de la Présidence, pour un montant de 43 700 euros. De plus, des crédits sont prévus pour les voyages de fonctionnaires. Des crédits sont également prévus pour les voyages de tous les membres du Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques, amenés à assister à quatre réunions à La Haye.

Frais généraux de fonctionnement

70. Des crédits sont prévus pour la location des bureaux et les frais d'exploitation du Bureau de liaison de New York.

71. Déduction faite des coûts incompressibles de 158 700 euros et de la différence de -7 900 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 280 200 euros se réduit à une augmentation nette de 129 400 euros.

Tableau 4. Programme 1100: Budget proposé pour 2008

<i>Présidence (y compris le Bureau de liaison de New York)</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Juges	611,1		611,1	1 056,0		1 056,0	1 259,0		1 259,0	203,0	19,2
Administrateurs	Dépenses non ventilées			807,0		807,0	857,6		857,6	50,6	
Agents des services généraux				297,4		297,4	315,5		315,5	18,1	
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	743,8		743,8	1 104,4		1 104,4	1 173,1		1 173,1	68,7	6,2
Personnel temporaire	54,9	0,3	55,2	46,5		46,5	66,6		66,6	20,1	43,2
Consultants	11,7		11,7	35,0		35,0	26,4		26,4	-8,6	-24,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	66,6	0,3	66,9	81,5		81,5	93,0		93,0	11,5	14,1
Voyages	52,0		52,0	96,3		96,3	100,9		100,9	4,6	4,8
Représentation	9,8		9,8	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	66,5		66,5	16,0		16,0	10,0		10,0	-6,0	-37,5
Frais généraux de fonctionnement	20,5		20,5	47,0		47,0	53,3		53,3	6,3	13,4
Fournitures et accessoires	2,3		2,3	5,0		5,0	5,0		5,0		
Mobilier et matériel	37,8		37,8								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	188,9		188,9	174,3		174,3	179,2		179,2	4,9	2,8
Participation à l'entretien				54,8		54,8	46,9		46,9	-7,9	-14,4
Total	1 610,4	0,3	1 610,7	2 471,0		2 471,0	2 751,2		2 751,2	280,2	11,3

Tableau 5. Programme 1100: Effectif proposé pour 2008

<i>Présidence (y compris le Bureau de liaison de New York)</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					2		4	1	1	8	1	4	5	13
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>					2		4	1	1	8	1	4	5	13
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base							-1	1						
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							-1	1						
<i>Total</i>						2		3	2	1	8	1	4	5	13

2. Programme 1200: Chambres

Objectifs

1. Mener cinq enquêtes sur des affaires et un procès, sous réserve de la coopération externe requise (objectif stratégique 1).
2. Conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides, conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques exigeantes, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits (but stratégique n° 1).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none">• Procédures plus efficaces.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de mesures prises pour améliorer l'efficacité des procédures et des flux de travail.	3
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none">• Mise au point des indicateurs de résultats essentiels pour les chambres.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'indicateurs de résultats essentiels mis au point.	2

Ressources en personnel

72. Aucune statistique quantitative ne peut rendre compte de manière exacte de la charge de travail passée des chambres. Certaines chambres sont déjà bien engagées dans les procédures judiciaires, d'où un nombre considérable d'ordres et de décisions; elles ont en outre tenu un certain nombre d'audiences. D'autres chambres, en revanche, ont essentiellement axé leur travail sur les préparatifs en vue de procédures à venir pour qu'elles soient à même, le moment venu, de conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides.

73. Le tableau 6 donne donc simplement une idée de certaines des activités judiciaires menées par la Présidence et les chambres courant 2006. Les premières indications pour l'année 2007 semblent annoncer un accroissement considérable de la charge de travail de la Présidence et des chambres en 2007 et 2008.

74. Cela étant, toute tentative d'établir des statistiques sur la charge de travail anticipée des chambres serait pure spéculation. On ne peut en effet prévoir le nombre d'affaires affectées à l'une ou l'autre chambre dans le cadre de procédures judiciaires à venir puisqu'on ignore si, et à quel moment, les mandats d'arrêt délivrés seront mis à exécution. Même à supposer que l'on connaisse le nombre d'affaires, le nombre et la portée des inculpations susceptibles d'intervenir dans une affaire spécifique, le nombre de victimes autorisées à participer à une affaire donnée et le nombre de demandes d'indemnisation comptent pour une grande part de la charge de travail et ne peuvent qu'être inconnus à ce stade.

75. Les activités judiciaires – activité prioritaire des chambres – absorbent la plupart des ressources. De plus, certaines activités de nature juridique qui s'imposent dans le cadre des préparatifs d'une procédure – dont, par exemple, la recherche sur les questions de procédure ou de fond, nécessitant la rédaction de centaines de pages de mémoire – représentent une part importante des ressources. Ces activités, importantes, ne peuvent être mesurées par des statistiques ventilées par affaire. Par ailleurs, d'autres activités – dont la participation des juges (aidés par des juristes) à des groupes de travail sur des questions intéressant les procédures judiciaires (par exemple, le groupe de travail sur la manière de diligenter une procédure) et au Comité consultatif sur la révision des textes juridiques – vont absorber une partie des ressources. Ces activités permettront aux chambres de réaliser leur objectif: conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome, en veillant à ce que les participants puissent tous pleinement exercer leurs droits.

Tableau 6. Indicateurs de la charge de travail des chambres

	<i>Pièces de procédure</i>		<i>Décisions/Ordres/Jugements</i>		<i>Nombre de jours durant lesquels la Cour siège</i>
	Nombre	Pages	Nombre	Pages	
Présidence	17	72	4	30	-
<i>Chambre préliminaire I</i>	426	3 008	1 314	24 924	40-50
<i>Chambre préliminaire II</i>	72	4 254	17	137	-
<i>Chambre préliminaire III</i>	4	38	2	7	-
Section préliminaire – Total	502	7 300	1 333	25 068	40-50
Section de première instance	-	-	-	-	-
Section des appels	46	655	37	235	3

Ressources de base*Traitements et indemnités des juges*

76. Comme pour la Présidence, le projet de budget 2008 pour les chambres prévoit un montant de 2,3 millions d'euros pour le régime de pension de 13 juges, conformément à la recommandation figurant dans la résolution ICC-ASP/4/Res. 9. La portion des trois juges de la Présidence est affectée au budget de la Présidence. Du fait de la décision de faire relever des ressources de base les crédits correspondant aux deux juges qui n'exercent qu'à temps partiel, le projet de budget 2008 prévoit 80 000 euros pour les traitements, les indemnités et une provision pour la prime d'installation, ainsi que les frais de déménagement. En outre, un crédit de 60 000 euros est prévu pour couvrir la démission d'un juge pour cause d'invalidité.

Chambres préliminaires

77. Les chambres préliminaires comptent actuellement 14 ETP¹ : un juriste principal (P-5) (poste lié aux situations), sept juristes (P-3) (postes de base), cinq assistants administratifs (agents des services généraux (autre classe)) (quatre postes de base et un poste lié aux situations), et un poste (P-2) au titre du personnel temporaire (poste lié aux situations).

Charge de travail anticipée des chambres préliminaires pour 2007 et 2008

78. Les chambres préliminaires mènent actuellement des procédures judiciaires dans le cadre de quatre situations (République démocratique du Congo, Darfour/Soudan, Ouganda et République centrafricaine). Lors de la réunion d'information à l'intention des diplomates tenue le 29 mars 2007, le Procureur a mentionné la deuxième enquête en cours et a annoncé le choix d'une troisième affaire devant faire l'objet d'une enquête à l'été 2007, les deux dans le cadre de la situation en RDC. Il a également ouvert une enquête en RCA. La Chambre préliminaire I a délivré deux mandats d'arrêt dans le cadre de la situation au Soudan et la Chambre préliminaire II en a délivré cinq dans le cadre de la situation en Ouganda. De plus, les chambres prennent des décisions sur la participation d'un nombre croissant de victimes aux différentes procédures préliminaires.

79. Dans ce contexte et rappelant que les procédures judiciaires sont difficilement quantifiables, il est manifeste que la charge de travail des chambres préliminaires va s'accroître plus encore au cours de l'année 2008.

¹ ETP = Équivalent temps plein.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

80. Pour la Section préliminaire, les crédits demandés pour 2008 restent dans l'ensemble inchangés par rapport à 2007; elle demande donc que les crédits répondent simplement au nécessaire pour recruter un juriste au niveau P-2 au titre de l'assistance temporaire pour une période de 12 mois.

Chambres de première instance

81. Les chambres de première instance comptent actuellement huit ETP: un juriste (P-4) (poste lié aux situations), quatre juristes (P-3) (postes de base), et trois assistants administratifs (agents des services généraux (autre classe)) (deux postes de base et un poste lié aux situations).

Charge de travail anticipée des chambres de première instance en 2007 et 2008

82. Le dossier de l'affaire *Lubanga* remis à la chambre de première instance compte au total 17 000 pages. Même à supposer que l'examen du dossier soit confié à plusieurs fonctionnaires chargés de l'appui juridique pour assurer une efficacité maximale, il faudra mobiliser de gros moyens pour assurer un niveau minimum de maîtrise du dossier pour aider la chambre de première instance de manière efficace à préparer le procès, et tout au long du procès. Des points nouveaux, tant de procédure que de fond, seront soulevés par les parties et les intervenants aux procédures; ceux-ci sont en outre susceptibles de déposer un certain nombre de requêtes étant donné le manque de précédent concernant le droit applicable et la procédure régissant le procès (à titre d'exemple: durant la phase préliminaire, les parties et intervenants ont déposé 799 pièces auprès de la chambre). Au stade de la première instance, la plus grande part du temps des trois juges composant la Chambre de première instance I se passera en salle d'audience. En outre, il faudra une ou deux personnes pendant les sessions pour, entre autres choses, noter et récapituler les dépositions des témoins à l'aide du logiciel LiveNote et aider la chambre de première instance à gérer l'affaire et les dépositions. Par ailleurs, au nombre des tâches systématiques incombant au personnel juridique de la chambre de première instance durant les procès figurent les suivantes : recherche approfondie et établissement de notes juridiques sur des questions complexes, analyse et examen approfondis de milliers de pages de dépositions et d'éléments de preuve présentés lors du procès, établissement d'ordres et de décisions, liaison avec les parties et les intervenants aux procédures ainsi qu'avec les autres organes de la Cour. L'examen et la publication de décisions sur les questions juridiques soulevées prendra énormément de temps (recherche, rédaction, etc.). Par ailleurs, à mesure que le procès avance, il faudra beaucoup de temps pour aider la chambre de première instance à rédiger les jugements. Si ces ressources supplémentaires venaient à manquer, seulement deux juristes (y compris le titulaire du poste P-4 qui assure également les fonctions de coordination et de direction) pourraient consacrer tout leur temps à ces tâches, alors que le reste du personnel assisterait au procès.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

83. La Chambre de première instance I demande des crédits pour recruter du personnel d'appui juridique au niveau P-2 pour une période de 12 mois, pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions durant le premier procès devant la Cour (affaire *Lubanga*).

Ressources hors personnel

Ressources de base/Ressources liées aux situations

Voyages

84. Pour accroître la transparence des dépenses, le projet de budget 2008 établit une distinction entre les voyages des juges relevant des dépenses de base et ceux relevant des ressources liées aux situations (ressources de base: 126 100 euros et ressources liées aux situations: 34 400 euros).

85. Au titre de ces crédits, des fonds ont été réservés aux voyages des deux juges n'exerçant pas à temps complet. Il est prévu que ces juges se rendront à La Haye pour participer à deux sessions plénières de deux jours chacune, et qu'ils se rendront l'un et l'autre à La Haye pour les travaux préparatifs en vue du début du deuxième procès.

Ressources de base

Frais généraux de fonctionnement

86. Une somme de 21 000 euros est demandée dans le projet de budget 2008 pour du mobilier de bureau destiné aux juges.

87. Déduction faite des coûts incompressibles de 476 400 euros et de la différence de -22 000 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 666 300 euros se réduit à une augmentation nette de 211 900 euros.

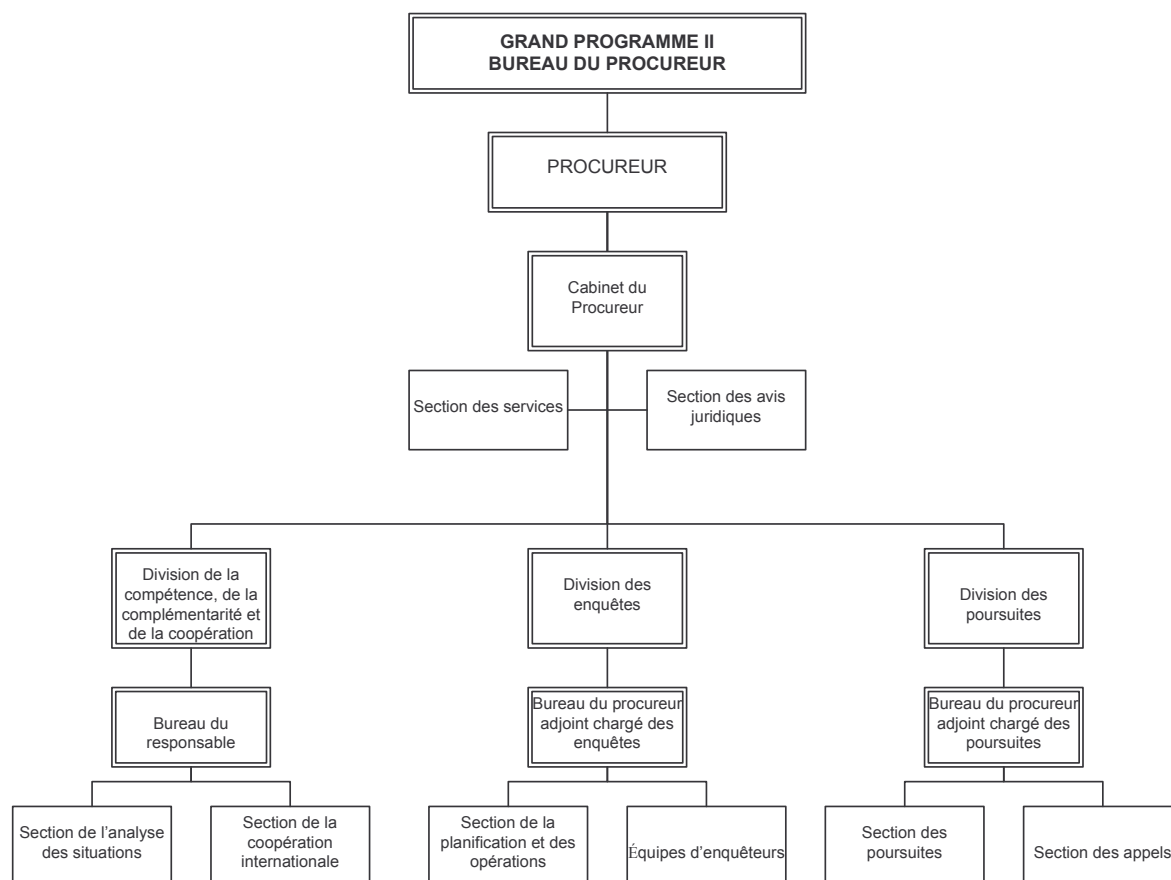
Tableau 7. Programme 1200: Budget proposé pour 2008

<i>Chambres</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Juges	2 360,3		2 360,3	4 777,1		4 777,1	5 010,7		5 010,7	233,6	4,9
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 287,9	382,9	1 670,8	1 582,4	386,9	1 969,3	298,5	17,9
Agents des services généraux				458,4	171,9	630,3	476,8	178,8	655,6	25,3	4,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 494,9</i>	<i>127,0</i>	<i>1 621,9</i>	<i>1 746,3</i>	<i>554,8</i>	<i>2 301,1</i>	<i>2 059,2</i>	<i>565,7</i>	<i>2 624,9</i>	<i>323,8</i>	<i>14,1</i>
Personnel temporaire	112,7	24,1	136,8	50,0	90,0	140,0	250,8		250,8	110,8	79,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>112,7</i>	<i>24,1</i>	<i>136,8</i>	<i>50,0</i>	<i>90,0</i>	<i>140,0</i>	<i>250,8</i>		<i>250,8</i>	<i>110,8</i>	<i>79,1</i>
Voyages	64,5		64,5	92,2	70,0	162,2	126,1	34,4	160,5	-1,7	-1,0
Représentation	0,9		0,9	1,0		1,0	1,0		1,0		
Services contractuels, dont formation	9,9		9,9	14,7		14,7	15,5		15,5	0,8	5,4
Frais généraux de fonctionnement							21,0		21,0	21,0	
Mobilier et matériel	63,7		63,7	10,0		10,0	10,0		10,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>139,0</i>		<i>139,0</i>	<i>117,9</i>	<i>70,0</i>	<i>187,9</i>	<i>173,6</i>	<i>34,4</i>	<i>208,0</i>	<i>20,1</i>	<i>10,7</i>
Participation à l'entretien				101,1	21,0	122,1	86,6	13,5	100,1	-22,0	-18,0
Total	4 106,9	151,1	4 258,0	6 792,4	735,8	7 528,2	7 580,9	613,6	8 194,5	666,3	8,9

Tableau 8. Programme 1200: Effectif proposé pour 2008

<i>Chambres</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base									16	16		8	8	24
	Effectif lié aux situations					1	2				3		3	3	6
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>2</i>	<i>16</i>			<i>19</i>		<i>11</i>	<i>11</i>	<i>30</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>					1	2	16				19		11	11	30

B. Grand programme II: Bureau du Procureur



Note: Aux fins du présent budget, un certain nombre de programmes/sous-programmes ont été regroupés. Il en est rendu compte dans les programmes concernés.

Introduction

88. Le Bureau du Procureur a pris l'engagement ferme de travailler dans un souci d'économie². Dans cet esprit, il s'est efforcé de répondre aux ressources supplémentaires dont le besoin s'est fait sentir en adoptant une démarche souple permettant d'assurer un budget à croissance limitée. Comme indiqué précédemment, les activités ayant trait aux situations et aux affaires en cours d'enquête sont menées par des équipes conjointes, qui bénéficient du soutien des autres fonctionnaires du Bureau du Procureur. Cette approche holistique axée sur les projets donne au Bureau du Procureur la souplesse qu'il lui faut pour procéder à la rotation et au renforcement des ressources dans des domaines où il y a pénurie de ressources ou, au contraire, goulots d'étranglement, permettant ainsi une économie maximale. Cette façon d'envisager le travail se manifeste particulièrement clairement dans la réaffectation à l'enquête en RCA des ressources précédemment affectées à l'Ouganda, ou encore à la manière dont le Bureau du Procureur répond périodiquement à la surcharge de travail dans l'une quelconque des situations, qu'il s'agisse d'analyses, d'enquêtes ou de travail préliminaire.

89. Le Bureau du Procureur a également tenu compte de la recommandation du Comité du budget et des finances³ visant à rationaliser le nombre de sous-programmes, en en réduisant le nombre à six. Cette mesure, parallèlement à la restructuration de la gestion de l'information, va

² Voir http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/0300908_Policy_Paper_FR.pdf.

³ Voir ICC-ASP/6/2, paragraphe 26 v).

aider le Bureau du Procureur à exécuter son budget en 2008. Il convient toutefois de noter que cette rationalisation n'a pas modifié la structure des rapports hiérarchiques du Bureau du Procureur; sauf pour ce qui est du transfert de la responsabilité pour l'information du personnel de la Section des services au Chef du Cabinet et de la réaffectation de toutes les fonctions ayant trait à la transcription des langues autres que celles de travail de la Section des services à la Division des enquêtes, aucun changement n'est intervenu dans les fonctions du Bureau du Procureur. Étant donné ce transfert de ressources, l'augmentation conséquente du budget de la Section de la planification et des opérations (sous-programme 2320) et du Cabinet du Procureur (sous-programme 2110) doit être envisagée dans le contexte de la diminution quasi-parallèle des crédits demandés par la Section des services (sous-programme 2120).

90. Globalement, les crédits demandés par le Bureau du Procureur représentent une augmentation nette de 3,1 % par rapport à 2007. Cette croissance se limite exclusivement aux activités liées aux situations; les ressources de base restent en effet inchangées (augmentation nette de 0 %). Les crédits liés aux situations regroupent les ressources affectées au soutien opérationnel – c'est-à-dire le soutien à toutes les situations en fonction des fluctuations de la charge de travail et des priorités, ce qui permet des économies d'échelle – et les crédits spécifiques aux situations prévues pour l'appui à la situation en Ouganda une fois l'enquête menée, les situations à affaires multiples en RDC et au Darfour, un procès dans la première affaire en RDC et l'enquête en RCA.

91. C'est en réaffectant des ressources (au sein des sous-programmes) ou en redistribuant les ressources entre les différents programmes que le Bureau du Procureur peut répondre à l'essentiel de ses besoins supplémentaires liés aux situations dans le cadre des objectifs visés en 2008. Les trois principaux secteurs de croissance sont les suivants:

- Coûts afférents au personnel: augmentation nette de 496 600 euros;
- Personnel temporaire: augmentation nette de 323 500 euros;
- Frais généraux de fonctionnement : augmentation de 114 100 euros pour financer les coûts des entretiens avec les témoins et les frais généraux de fonctionnement afférents aux opérateurs de terrain appuyant les entretiens dans des lieux reculés et prêtant assistance aux témoins.

92. Par contraste, les principaux secteurs de réduction permettant de compenser les augmentations budgétaires ci-dessus sont les suivants:

- Voyages: réduction en termes réels de 341 000 euros;
- Coûts de l'externalisation des services de traduction et de transcription: réduction de 153 000 euros du fait de restrictions pour cause de coût et de confidentialité empêchant le recours à ces services en 2007;
- Réduction de 60 000 euros des crédits consacrés aux fournitures et aux accessoires.

93. Comme l'a reconnu le Comité du budget et des finances⁴, les crédits qu'il faut mobiliser pour préserver les éléments de preuve dans l'attente de l'arrestation et de la remise de suspects ne sont pas insignifiants, mais il faut bien reconnaître que chaque fois qu'il le peut, le Bureau du Procureur réaffecte les ressources d'une situation à l'autre dans le but de maximiser les résultats. On le voit aisément au tableau ci-après, qui compare les crédits et le personnel affectés à des situations spécifiques au cours des trois années écoulées.

⁴ Voir ICC-ASP/6/2, paragraphe 19.

Tableau 9. Ventilation des crédits destinés spécifiquement aux situations, 2006-2008

<i>Budget (# personnes)</i>	<i>Soutien opérationnel</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Darfour</i>	<i>Situation 4 RCA</i>
Budget approuvé pour 2006	3 428 100 (29)	3 549 700 (27)	4 770 900 (28)	4 055 500 (15)	Sans objet
Budget approuvé pour 2007	3 788 400 (41)	1 109 500 (4)	5 851 400 (51)	4 532 500 (35)	2 553 800 (21)
Budget proposé pour 2008	4 709 100 (51)	1 033 700 (4)	5 835 200 (48)	4 417 800 (31)	3 393 400 (24)

94. La stratégie complémentaire en matière de poursuites⁵ reste au cœur des activités prévues en 2008 par le Bureau du Procureur, comme elle l'était lors de l'exercice financier précédent⁶. Le Bureau du Procureur reste attaché à la réalisation des objectifs stratégiques de la Cour et continue de contribuer activement à la mise en œuvre du plan stratégique de la Cour.

95. Étant donné que le budget de base reste inchangé et concerne essentiellement les dépenses afférentes au personnel, et que toutes les modifications de ressources interviennent dans le budget lié aux situations, la justification des ressources n'établit aucune distinction entre ressources de base et ressources liées aux situations. Les nouvelles ressources afférentes au personnel sont assorties d'une justification pour l'ensemble d'un sous-programme, chaque fois que cela se justifie, tandis que les demandes de crédits non récurrents (assistance temporaire, consultants et coûts hors personnel) sont justifiées collectivement au titre de chaque ligne budgétaire.

⁵ Voir http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/OTP_Prosecutorial-Strategy-20060914_French.pdf.

⁶ Voir ICC-ASP/5/9, paragraphe 59.

Tableau 10. Grand programme II: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du Procureur</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	<i>Dépenses non ventilées</i>			3 525,1	9 370,0	12 895,1	3 689,4	10 622,6	14 312,0	1 416,9	11,0
Agents des services généraux				933,7	2 610,4	3 544,1	977,4	2 707,2	3 684,6	140,5	4,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 628,7</i>	<i>6 313,1</i>	<i>9 941,8</i>	<i>4 458,8</i>	<i>11 980,4</i>	<i>16 439,2</i>	<i>4 666,8</i>	<i>13 329,8</i>	<i>17 996,6</i>	<i>1 557,4</i>	<i>9,5</i>
Personnel temporaire	483,7	2 813,4	3 297,1	36,1	3 194,5	3 230,6	40,5	3 513,6	3 554,1	323,5	10,0
Personnel temporaire pour les réunions	3,0	26,3	29,3								
Heures supplémentaires		3,0	3,0	15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants	38,3	160,7	199,0		77,9	77,9		67,8	67,8	-10,1	-13,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>525,0</i>	<i>3 003,4</i>	<i>3 528,4</i>	<i>51,1</i>	<i>3 272,4</i>	<i>3 323,5</i>	<i>55,5</i>	<i>3 581,4</i>	<i>3 636,9</i>	<i>313,4</i>	<i>9,4</i>
Voyages	130,0	1 546,0	1 676,0	175,7	1 893,7	2 069,4	180,0	1 812,7	1 992,7	-76,7	-3,7
Représentation	8,3		8,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	122,4	471,5	593,9	51,2	390,5	441,7	51,2	309,5	360,7	-81,0	-18,3
Frais généraux de fonctionnement		171,6	171,6		160,5	160,5		274,6	274,6	114,1	71,1
Fournitures et accessoires	31,5	78,4	109,9	53,0	88,2	141,2	53,0	48,0	101,0	-40,2	-28,5
Mobilier et matériel	44,1	221,5	265,6		50,0	50,0		30,0	30,0	-20,0	-40,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>336,3</i>	<i>2 489,0</i>	<i>2 825,3</i>	<i>289,9</i>	<i>2 582,9</i>	<i>2 872,8</i>	<i>294,2</i>	<i>2 474,8</i>	<i>2 769,0</i>	<i>-103,8</i>	<i>-3,6</i>
Participation à l'entretien				202,3	533,1	735,4	219,6	508,9	728,5	-6,9	-0,9
Total	4 490,0	11 805,5	16 295,5	5 002,1	18 368,8	23 370,9	5 236,1	19 894,9	25 131,0	1 760,1	7,5

Tableau 11. Grand programme II: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du Procureur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1	2		2	6	6	7	6	1	31	1	16	17	48
	Effectif lié aux situations					4	21	33	34	12	104		48	48	152
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>	<i>2</i>		<i>2</i>	<i>10</i>	<i>27</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>13</i>	<i>135</i>	<i>1</i>	<i>64</i>	<i>65</i>	<i>200</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							2	3	1	6				6
	<i>Total partiel</i>							<i>2</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>6</i>				<i>6</i>
<i>Total</i>															
		1	2		2	10	27	42	43	14	141	1	64	65	206

1. Programme 2100: Procureur

Introduction

96. Le Bureau du Procureur est constitué du Cabinet du Procureur, de la Section des services et de la Section des avis juridiques, qui aident le Procureur à coordonner les activités des autres divisions fonctionnelles et des équipes conjointes ainsi que les services qui leur sont fournis. C'est au sein du Bureau que sont élaborées et évaluées les politiques conçues par le Bureau pour *améliorer en permanence la qualité de la justice*.

97. Pour pouvoir faire en sorte que la Cour soit une *institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat*, le Procureur dirige, par l'intermédiaire du Comité exécutif constitué des Chefs de divisions, les activités principales visant à atteindre les objectifs de la stratégie du Bureau du Procureur en matière de poursuites, en employant des ressources minimales et en appliquant le principe d'une obligation redditionnelle maximale.

98. À cet égard, le Chef de Cabinet assure la coordination des activités internes et inter-organes en veillant à employer des *fonctionnaires qualifiés et motivés*, à assurer un partage effectif de l'information et la standardisation des procédures opérationnelles au sein du Bureau, et à instaurer une *culture commune à la Cour*.

99. La Section des avis juridiques répond, en temps voulu, aux demandes d'avis juridiques du Procureur et de toutes les divisions fonctionnelles. Elle assure également la coordination de la formation juridique et contribue à l'élaboration des outils juridiques mis en ligne.

100. La Section des services a pour ambition de devenir un *modèle d'administration publique non bureaucratique* en fournissant au Bureau du Procureur, en temps voulu, des services administratifs, linguistiques et techniques, en adoptant une démarche souple pour répondre aux besoins des utilisateurs avec des ressources minimales et en assurant la liaison voulue avec le Greffe pour coordonner des services communs sans interruption.

Objectifs

1. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
2. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant le Règlement lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au maximum (objectif stratégique 11).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation et mise en œuvre de tous les protocoles et de toutes les procédures normalisées d'exploitation prévues pour 2008. • Mise en place systématique d'un réseau juridique universitaire et mise en œuvre du plan annuel de projet concernant les outils juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des protocoles/procédures normalisées d'exploitation effectivement élaborée ou mise en œuvre. • Proportion du plan de mise en place d'un réseau juridique et du plan de projet concernant les outils juridiques effectivement mise en œuvre. 	<p>100 %</p> <p>100 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer au moins le niveau de service spécifié dans les accords sur les prestations de service. S'applique à toutes les unités. • Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques en 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de service effectivement fourni par rapport au niveau de service spécifié. • Proportion des améliorations/innovations effectivement mise en œuvre. 	<p>100 % > Accord sur les prestations de service</p> <p>100 %</p>

Tableau 12. Programme 2100: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du Procureur</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 932,8	228,6	2 161,4	2 042,4	366,3	2 408,7	247,3	11,4
Agents des services généraux				607,9	705,9	1 313,8	639,0	620,4	1 259,4	-54,4	-4,1
<i>Total partiel</i>	<i>1 928,8</i>	<i>415,1</i>	<i>2 343,9</i>	<i>2 540,7</i>	<i>934,5</i>	<i>3 475,2</i>	<i>2 681,4</i>	<i>986,7</i>	<i>3 668,1</i>	<i>192,9</i>	<i>5,6</i>
Personnel temporaire	431,1	1 190,1	1 621,2	36,1	2 688,3	2 724,4	40,5	1 385,1	1 425,6	-1 298,8	-47,7
Personnel temporaire pendant les réunions	3,0	26,3	29,3								
Heures supplémentaires				15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants	38,3	127,6	165,9		77,9	77,9		67,8	67,8	-10,1	-13,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>472,4</i>	<i>1 344,0</i>	<i>1 816,4</i>	<i>51,1</i>	<i>2 766,2</i>	<i>2 817,3</i>	<i>55,5</i>	<i>1 452,9</i>	<i>1 508,4</i>	<i>-1 308,9</i>	<i>-46,5</i>
Voyages	84,8	205,0	289,8	79,5	422,5	502,0	98,8	346,9	445,7	-56,3	-11,2
Représentation	8,3		8,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	122,4	326,7	449,1	51,2	282,5	333,7	51,2	249,5	300,7	-33,0	-9,9
Frais généraux de fonctionnement		1,1	1,1		30,0	30,0		10,0	10,0	-20,0	-66,7
Fournitures et accessoires	31,5	24,9	56,4	53,0	48,0	101,0	53,0	28,0	81,0	-20,0	-19,8
Mobilier et matériel	44,1	168,4	212,5		40,0	40,0		30,0	30,0	-10,0	-25,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>291,1</i>	<i>726,1</i>	<i>1 017,2</i>	<i>193,7</i>	<i>823,0</i>	<i>1 016,7</i>	<i>213,0</i>	<i>664,4</i>	<i>877,4</i>	<i>-139,3</i>	<i>-13,7</i>
Participation à l'entretien				126,4	56,1	182,5	137,4	48,3	185,7	3,2	1,8
Total	2 692,3	2 485,2	5 177,5	2 911,9	4 579,8	7 491,7	3 087,3	3 152,3	6 239,6	-1 252,1	-16,7

Tableau 13. Programme 2100: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du Procureur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1				3	3	6	5	1	19	1	10	11	30
	Effectif lié aux situations								1	2	3		13	13	16
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>				<i>3</i>	<i>3</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>22</i>	<i>1</i>	<i>23</i>	<i>24</i>	<i>46</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1			1				1
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>			<i>1</i>				<i>1</i>
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations												-2	-2	-2
	<i>Total partiel</i>												<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>-2</i>
<i>Total</i>						<i>3</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>23</i>	<i>1</i>	<i>21</i>	<i>22</i>	<i>45</i>

a) Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques

101. Aux fins de présentation du budget, la Section des avis juridiques (sous-programme 2130) est incorporée au Cabinet du Procureur. Toutes les dépenses et tous les budgets approuvés des exercices antérieurs au titre du sous-programme 2130 ont été intégrés dans les données concernant le Cabinet du Procureur.

Ressources en personnel

Reaffectation

102. Aucun poste nouveau n'est demandé dans le cadre de ce sous-programme.

103. Conformément au principe de croissance minimale et en application de la réponse que le Cabinet du Procureur a donnée au Comité du budget et des finances au sujet de l'ancienne Unité de la stratégie en matière de personnel, mais conscient de la nécessité impérieuse de continuer à développer et à préserver les ressources les plus précieuses du Cabinet, à savoir un personnel qualifié et satisfait, le Chef de Cabinet collaborera avec la Section des ressources humaines de la Cour et fera appel à celle-ci, avec l'assistance d'un attaché de liaison et de coordination des ressources humaines. Cette fonction sera assurée par la réaffectation de l'ancien poste de la Section des services, intitulé responsable de la formation et du perfectionnement. Ce poste a été déclassé de P-3 en P-2 pour compenser les dépenses occasionnées par le reclassement du poste du Responsable de l'administration de la Section des services. L'incidence budgétaire de cette augmentation de l'effectif est donc nulle.

Personnel temporaire

104. Ce montant se rapporte à l'emploi, pendant cinq mois, de personnel temporaire périodiquement approuvé par la Section des avis juridiques; il est transféré au Cabinet du Procureur dans un souci de rationalisation du nombre des sous-programmes. La demande porte de nouveau sur une assistance temporaire d'une durée de cinq mois fournie par du personnel recruté au grade P-2, à l'appui des projets spéciaux ou pour faire face aux périodes d'activité de pointe prévues en fonction de la capacité du Cabinet à fournir des avis juridiques.

Heures supplémentaires

105. Des crédits de 15 000 euros sont demandés au titre des heures supplémentaires assurées par le personnel des services généraux. Les dépenses de ce poste sont nettement inférieures aux crédits budgétaires approuvés mais elles devraient augmenter de façon importante à la suite de l'accroissement du nombre des opérations de terrain nécessitées par cinq enquêtes simultanées.

Consultants

106. Comme en 2007, le Cabinet du Procureur devra recruter des témoins experts et des experts qui fourniront des avis en rapport avec les situations. Les crédits demandés à cet effet ont été réduits à 68 000 euros. Le Cabinet du Procureur centralise ce budget.

Ressources hors personnel

Voyages

107. Afin de faire mieux connaître les activités du Cabinet du Procureur et de renforcer le soutien à ses activités et à la coopération, le Procureur doit entreprendre des missions de haut niveau auprès des principales parties prenantes, dans l'objectif d'informer le public et de donner le plus grand retentissement possible au Statut de Rome. Les crédits du Cabinet du Procureur ont toujours tenu compte des déplacements prévus du Procureur, des porte-parole et du Chef de cabinet ainsi que des réunions avec les principales parties prenantes invitées, particulièrement celles qui sont dans l'impossibilité de financer de tels déplacements. Aucune augmentation nette du budget des voyages

du Cabinet du Procureur n'est demandée; l'augmentation est uniquement due à la hausse du coût des vols aériens et de l'allocation de subsistance par rapport à 2007 et à l'intégration du budget de base des voyages de la Section des avis juridiques, qui est inchangé, prévu pour les objectifs de développement du réseau universitaire.

108. Au total, le budget des voyages est établi pour 47 missions, dont 23 effectuées par des conseillers juridiques et des fonctionnaires d'information du public au nom du Cabinet. Ce chiffre est comparable aux 48 missions qui ont été entreprises par le Cabinet du Procureur et la Section des avis juridiques en 2006, dont la moitié concernait directement les situations faisant l'objet d'enquêtes.

Services contractuels, dont formation

109. Le budget de formation du Bureau du Procureur a été transféré au Cabinet du Procureur (depuis la Section des services) afin de tenir compte des changements intervenus dans la chaîne de responsabilité de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires du Bureau du Procureur. Des crédits de 88 000 euros (en augmentation) sont demandés pour poursuivre le perfectionnement des fonctionnaires en matière de Défense, d'appels, d'enquêtes et de relations extérieures, ainsi qu'en matière de sécurité sur le terrain et de protection des témoins.

110. Comme l'année dernière, des crédits de 20 000 euros sont demandés pour financer les frais de missions conjointes et indépendantes d'information du public dans les pays où se déroulent les opérations. Les coûts types encourus sont relatifs aux messages radio, à la location d'installations appropriées pour les conférences de presse et à la production et à la distribution de matériel dans les pays où se déroulent les opérations.

111. Déduction faite des coûts incompressibles de 68 900 euros et de la différence de 9 600 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 275 800 euros se réduit à une augmentation nette de 197 300 euros. Sur ce total, 163 500 euros représentent les ressources de la Section des services précédemment approuvées et maintenant transférées.

Tableau 14. Sous-programme 2110: Budget proposé pour 2008

<i>Cabinet du Procureur</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 009,3		1 009,3	1 151,6		1 151,6	142,3	14,1
Agents des services généraux				282,1		282,1	300,6		300,6	18,5	6,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>916,4</i>		<i>916,4</i>	<i>1 291,4</i>		<i>1 291,4</i>	<i>1 452,2</i>		<i>1 452,2</i>	<i>160,8</i>	<i>12,5</i>
Personnel temporaire	329,4		329,4	36,1		36,1	40,5		40,5	4,4	12,2
Heures supplémentaires				15,0		15,0	15,0		15,0		
Consultants	38,3	38,0	76,3		77,9	77,9		67,8	67,8	-10,1	-13,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>367,7</i>	<i>38,0</i>	<i>405,7</i>	<i>51,1</i>	<i>77,9</i>	<i>129,0</i>	<i>55,5</i>	<i>67,8</i>	<i>123,3</i>	<i>-5,7</i>	<i>-4,4</i>
Voyages	77,2	25,0	102,2	71,0	51,4	122,4	85,3	60,0	145,3	22,9	18,7
Représentation	8,3		8,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	8,4		8,4		20,0	20,0	26,2	82,0	108,2	88,2	441,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>93,9</i>	<i>25,0</i>	<i>118,9</i>	<i>81,0</i>	<i>71,4</i>	<i>152,4</i>	<i>121,5</i>	<i>142,0</i>	<i>263,5</i>	<i>111,1</i>	<i>72,9</i>
Participation à l'entretien				59,0		59,0	68,6		68,6	9,6	16,3
Total	1 378,0	63,0	1 441,0	1 482,5	149,3	1 631,8	1 697,8	209,8	1 907,6	275,8	16,9

Tableau 15. Sous-programme 2110: Effectif proposé pour 2008

<i>Cabinet du Procureur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1				2	2	1	2	1	9	1	4	5	14
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>				<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>9</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>14</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base								1		1				1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>								<i>1</i>		<i>1</i>				<i>1</i>
<i>Total</i>						<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>15</i>

b) Sous-programme 2120: Section des services

Ressources en personnel

Réaffectation

Un fonctionnaire d'administration adjoint (opérations hors siège) (P2) et un assistant en administration générale et en finances (services généraux (autre classe)) (opérations hors siège)

112. La recommandation⁷ du Comité tendant à prévoir, dans le projet de budget, que les besoins supplémentaires en administration soient assurés par la réaffectation interne de ressources existantes a été mise en œuvre. Un poste de fonctionnaire d'administration adjoint (opérations hors siège) (P2) a été créé en réaffectant à la section un poste de l'Unité des informations et des éléments de preuve; ce transfert a été rendu possible par une reconfiguration des procédures et par des améliorations supplémentaires des outils informatiques.

113. En outre, la création d'un deuxième poste d'assistant en administration générale et en finances (opérations hors siège) (services généraux (autre classe)) est le résultat d'une réaffectation interne. En conséquence, l'Unité est en mesure de faire face aux besoins opérationnels du Bureau du Procureur qui ont été estimés en fonction du niveau d'activité dont il est tenu compte dans les hypothèses.

Ressources nouvelles

Un coordonnateur des missions d'interprétation/traducteur (P-3)

114. Aussi longtemps que le Bureau du Procureur sera engagé dans des enquêtes et des procès, la charge de travail de recrutement, formation, administration des tableaux de services et contrôle de la qualité du travail des interprètes de terrain sera importante. Le Bureau du Procureur est le premier organe de la Cour qui nécessite des services d'interprétation de terrain dans une situation nouvelle et cette tâche requiert des recherches importantes et la mise en place d'un réseau technique. Cette fonction, ainsi que la traduction dans les langues de travail, est assurée depuis trois ans par la même personne sur une base temporaire; il est manifeste que ce poste n'est pas provisoire et, en plus de crédits au titre du personnel temporaire, la création d'un poste fixe lié aux situations est demandée.

115. Les coûts de ce poste seront financés par une réduction de 105 000 euros du budget approuvé pour les traductions contractuelles.

Personnel temporaire

116. La plupart des ressources en personnel temporaire précédemment approuvées au titre de la transcription dans des langues autres que les langues de travail ont été réaffectées à la Division des enquêtes, au sein de laquelle l'Unité de soutien opérationnel assurait la totalité des transcriptions et de la saisie des données.

117. Les autres fonctions de l'Unité des services linguistiques précédemment assurées par du personnel temporaire sont la traduction et l'interprétation sur le terrain. À cet égard, du personnel temporaire doit être recruté pour donner la souplesse et l'adaptabilité nécessaires qui permettront de faire face aux périodes d'activités de pointe des services linguistiques associées aux enquêtes et aux poursuites menées par le Bureau du Procureur; les compétences linguistiques nécessaires n'étant requises que temporairement, elles ne peuvent pas être assurées par des postes permanents.

⁷ Voir les documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre - 1er décembre 2006 (Publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/5/32), Partie II.D.6 b), paragraphe 59.

118. La charge de travail de la section devrait augmenter pour atteindre 1,88 million de mots en 2008 et, en raison de la confidentialité, de la sensibilité et de la rareté des langues de la majorité de ces documents, très peu peuvent être confiés à l'extérieur. À l'heure actuelle, les besoins en services linguistiques concernent les langues suivantes: acholi, lendu, swahili, sango, kingbandi, lingala, arabe, anglais et français.

Tableau 16. Répartition fonctionnelle des traducteurs (personnel temporaire et personnel permanent) et capacité de traduction résultante sur la base de la charge de travail prévue pour 2008

Langue	Équivalent temps plein (ETP)									Total ETP	Capacité/Demande		
	Traduction	Gestion, traduction et interprétation sur le terrain	Interprétation sur le terrain. Tests, formation et soutien	Interprétation en mission	Interprétation par téléphone	Scannage de documents	Soutien à la transcription (Contrôle de la qualité)	Traduction à vue	Révision & relecture (traductions faites à l'extérieur)		Charge de travail prévue en 2008 (mots)	Capacité des ressources disponibles en 2008 (mots)	Excédent/ Déficit (mots)
Anglais – Français	1,4		0,2	0,1			0,1		0,2	2	329 044	278 460	-50 583,60
Français – Anglais	0,6	1,2							0,2	2	96 071	119 340	23 269,20
Anglais – Arabe	0,6		0,1	0,7	0,4				0,2	2	107 406	119 340	11 934,00
Arabe – Anglais	2,0									2	398 810	397 800	-1 010,16
Swahili/Lingala-Français	1,4		0,05			0,2	0,2	0,15		2	314 400	278 460	-35 940,00
Swahili – Anglais	0,2		0,1	0,2		0,15	0,3	0,05		1	37 790	39 780	1 990,00
Sango/Kingbandi/Lendu	1,4			0,2		0,2		0,2		2	314 400	278 460	-35 940,00
Acholi – Anglais	0,6					0,6			0,8	2	280 000	119 340	-160 660,00
Total	8,2	1,2	0,45	1,2	0,4	1,15	0,6	0,4	1,4	15	1 877 921	1 630 980	-246 940,56

119. La Section a estimé que des ressources de 15 équivalents temps plein (ETP) permettraient de faire face à environ 90 % de la charge de travail de traduction estimée pour l'année et aux autres services linguistiques demandés par l'extérieur (voir le tableau 16). L'Unité des services linguistiques estime que le déficit de 10 % prévu se situe dans les limites acceptables des gains d'efficacité, avec un niveau de ressources qui n'est ni excessif ni insuffisant au point d'entraîner des retards dans les activités essentielles.

120. Trois ETP sont prélevés sur les effectifs (deux postes permanents et un poste nouveau demandé). Les douze ETP restants sont demandés sur une base temporaire, dont vingt mois/travail n'ont pas pu être compensés par des réductions d'autres lignes budgétaires approuvées, dont la réduction du personnel temporaire d'interprétation sur le terrain (20 000 euros) et de transcription dans des langues autres que les langues de travail (435 000 euros) et le report à 2009 de l'élaboration de projets (50 000 euros).

Ressources hors personnel

Voyages

121. Le budget des voyages de la Section demandé pour 2008 est en baisse en valeur réelle d'environ 150 000 euros. Il prévoit 84 missions liées à des situations, composées uniquement de personnel technique et d'interprètes de terrain (locaux et internationaux) ou destinées au recrutement d'interprètes de terrain, au nombre de sept au total (avec un interprète et un fonctionnaire d'appui technique) par enquête/procès.

122. Le budget de base prévoit sept missions en Europe pour du personnel technique, linguistique et administratif participant à des conférences professionnelles et une mission à New York pour l'administrateur hors classe, dans le cadre de la présentation du budget.

Services contractuels, dont formation

123. La réaffectation des ressources de formation au Cabinet du Procureur et la réduction des frais de traduction externalisée ont réduit considérablement cette enveloppe budgétaire. Les principales dépenses en 2008 concernent les projets du Bureau du Procureur en matière de

technologie de l'information et des communications, essentiellement l'intégration des systèmes d'administration et d'analyse de la preuve (135 000 euros) et la mise en place d'une base de données de gestion des contacts (16 500 euros).

124. Les crédits demandés au titre des services de numérisation sont inchangés à 9 500 euros. La plupart des services techniques peuvent être assurés de façon interne mais le scannage, la numérisation et l'impression des éléments de preuve volumineux nécessitent l'emploi de matériel très spécialisé.

125. Une somme de 40 000 euros (en baisse) est demandée pour l'externalisation de la traduction, particulièrement en ce qui concerne l'information générale du public ou les communications reçues dans des langues autres que les langues de travail de la Cour.

Frais généraux de fonctionnement

126. Les crédits demandés sont réduits à 10 000 euros pour faire face en partie aux coûts des projets précédemment évoqués et pour tenir compte du fait que les coûts d'entretien sont budgétisés par le Greffe puis répartis entre les organes au titre de la participation à l'entretien.

Fournitures et accessoires

127. Une somme de 53 000 euros est demandée pour le renouvellement d'abonnements à des bases de données et à des revues spécifiques au Bureau du Procureur, et pour l'achat d'ouvrages de référence importants et les frais de cotisation à des organismes professionnels pour le compte de fonctionnaires occupant des postes clés.

Mobilier et matériel

128. Une somme de 30 000 euros (en baisse) est demandée pour remplacer et améliorer le matériel audiovisuel qui accompagne les missions d'enquêtes et pour acheter le logiciel nécessaire au projet de création d'une base de données de gestion des contacts.

129. Déduction faite des coûts incompressibles de 132 500 euros et de la différence de -6 400 euros dans les coûts de participation à l'entretien, la réduction totale de 1 527 900 euros se traduit par une réduction nette de 1 654 000 euros. Cette réduction représente les ressources qui ont été transférées au Cabinet du Procureur et à la Section de la planification et des opérations.

Tableau 17. Sous-programme 2120: Budget proposé pour 2008

Section des services	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				923,5	228,6	1 152,1	890,8	366,3	1 257,1	105,0	9,1
Agents des services généraux				325,8	705,9	1 031,7	338,4	620,4	958,8	-72,9	-7,1
<i>Total partiel</i>	<i>1 012,4</i>	<i>415,1</i>	<i>1 427,5</i>	<i>1 249,3</i>	<i>934,5</i>	<i>2 183,8</i>	<i>1 229,2</i>	<i>986,7</i>	<i>2 215,9</i>	<i>32,1</i>	<i>1,5</i>
Personnel temporaire	101,7	1 190,1	1 291,8		2 688,3	2 688,3		1 385,1	1 385,1	-1 303,2	-48,5
Personnel temporaire pour les réunions	3,0	26,3	29,3								
Consultants		89,6	89,6								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>104,7</i>	<i>1 306,0</i>	<i>1 410,7</i>		<i>2 688,3</i>	<i>2 688,3</i>		<i>1 385,1</i>	<i>1 385,1</i>	<i>-1 303,2</i>	<i>-48,5</i>
Voyages	7,6	180,0	187,6	8,5	371,1	379,6	13,5	286,9	300,4	-79,2	-20,9
Services contractuels, dont formation	114,0	326,7	440,7	51,2	262,5	313,7	25,0	167,5	192,5	-121,2	-38,6
Frais généraux de fonctionnement		1,1	1,1		30,0	30,0		10,0	10,0	-20,0	-66,7
Fouritures et accessoires	31,5	24,9	56,4	53,0	48,0	101,0	53,0	28,0	81,0	-20,0	-19,8
Mobilier et matériel	44,1	168,4	212,5		40,0	40,0		30,0	30,0	-10,0	-25,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>197,2</i>	<i>701,1</i>	<i>898,3</i>	<i>112,7</i>	<i>751,6</i>	<i>864,3</i>	<i>91,5</i>	<i>522,4</i>	<i>613,9</i>	<i>-250,4</i>	<i>-29,0</i>
Participation à l'entretien				67,4	56,1	123,5	68,8	48,3	117,1	-6,4	-5,2
Total	1 314,3	2 422,2	3 736,5	1 429,4	4 430,5	5 859,9	1 389,5	2 942,5	4 332,0	-1 527,9	-26,1

Tableau 18. Sous-programme 2120: Effectif proposé pour 2008

Section des services		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	5	3		10		6	6	16
	Effectif lié aux situations								1	2	3		13	13	16
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>13</i>		<i>19</i>	<i>19</i>	<i>32</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1			1				1
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>			<i>1</i>				<i>1</i>
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base								-1		-1				-1
	Effectif lié aux situations												-2	-2	-2
	<i>Total partiel</i>										<i>-1</i>		<i>-2</i>	<i>-2</i>	<i>-3</i>
<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>13</i>		<i>17</i>	<i>17</i>	<i>30</i>	

2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Introduction

130. La Division contribue essentiellement à la mise en place du puissant et important réseau d'appui et de coopération avec les États, les organisations internationales et les autres partenaires, qui doit exister pour que le Bureau s'acquitte avec efficacité de son mandat judiciaire. Elle coordonne ses efforts avec ceux des autres organes. Elle conduit les activités du Bureau du Procureur pour ce qui concerne les questions de compétence, de recevabilité et d'intérêt des victimes. Elle procède à l'examen préliminaire des communications, essentiel au choix des affaires.

131. Au sein de la Division, la Section de la coopération internationale canalise toutes les demandes d'assistance en s'assurant qu'elles sont conformes aux procédures et normes pertinentes et en assure le suivi. Elle négocie les accords de coopération nécessaires; elle met en place des réseaux de partage de l'information; et elle fournit des avis juridiques en matière de coopération, notamment aux autres organes de la Cour. La Cour ayant commencé ses activités et huit mandats d'arrêt ayant été délivrés, il est essentiel que l'institution reçoive le *soutien approprié*. Aux termes du Statut de Rome, une arrestation est affaire de *coopération* et le Bureau déploie des efforts particuliers pour encourager une coordination entre les partenaires nationaux et internationaux et susciter leur soutien. Le rôle essentiel de cette fonction pour le succès de la stratégie en matière de poursuites a trouvé son expression dans le recrutement de deux administrateurs P-4 chargés de s'occuper particulièrement des questions opérationnelles et de coopération générale liées aux arrestations.

132. Conformément à l'article 15 du Statut de Rome, la Section de l'analyse des situations procède à l'examen préliminaire des communications et des informations en veillant au respect de procédures et normes homogènes et objectives qui sont des éléments essentiels dans le choix des affaires. Pour permettre la tenue de *procès impartiaux, efficaces et rapides*, la Section dispense des avis sur des questions complexes de fait et de droit relatives à la complémentarité (qui prennent de l'importance au fur et à mesure que les affaires avancent) et à la compétence. Le recueil et l'évaluation des informations dans l'intérêt de la justice, particulièrement celles qui concernent l'intérêt des victimes, sont également prioritaires. Un programme systématique est mis en place pour recueillir et analyser l'avis des victimes et des communautés locales avant de conduire des enquêtes, de façon à évaluer en permanence leurs intérêts et à mieux faire connaître les activités du Bureau du Procureur et leur ampleur.

133. Pour atteindre ces buts, les fonctionnaires de la Division remplissent des fonctions diverses, dont la mise en place de réseaux des sources permettant de comprendre le contexte local, la conduite d'activités de sensibilisation auprès des communautés locales et la présentation d'exposés sur des questions relevant de la compétence de la Division.

134. Ce programme est constitué de trois sous-programmes qui, pour des raisons de présentation, ont été regroupés en un seul. La structure hiérarchique de la Division est inchangée, le Bureau du responsable supervisant le travail des deux sections.

135. En raison du regroupement des trois anciens sous-programmes distincts, l'ensemble des dépenses et des budgets approuvés des exercices précédents ont été consolidés en un seul programme.

Objectifs

1. Mener cinq enquêtes sur des affaires et un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire (objectif stratégique 1).

2. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise de personnes (objectif stratégique 7).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 8).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • La totalité des rapports demandés et des rapports périodiques sur des questions dignes d'attention, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'enquêtes sont communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. • Demandes d'assistance efficaces et conformes aux procédures. • Élargissement de la gamme des pourvoyeurs d'information et d'autres formes d'appui (au moyen d'accords de portée générale ou spécifiques à une situation) y compris en matière d'enquête ou de procès. • Conclusion des accords de coopération prévus en 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif. • Identification de la proportion des demandes déposées hors délai ou non conformes; taux de conformité. • Comparaison de l'éventail de 2008 avec l'éventail de 2007. • Comparaison du nombre d'accords de coopération prévus et du nombre d'accords effectivement conclus. 	<p>100 %</p> <p>< 5 %</p> <p>Augmentation de >10 %</p> <p>100 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre effective / mise en œuvre prévue. 	<p>100 %</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 85 % au moins des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux effectif de réalisation des objectifs annuels. 	<p>> 85 %</p>

Ressources en personnel

136. Aucun poste nouveau ou personnel temporaire n'est demandé pour la Division.

Ressources hors personnel

Voyages

137. En valeur réelle, le budget des voyages a été réduit de 10 000 euros. Le budget demandé est supérieur au niveau des dépenses de 2006 et de 2007 car la sous-utilisation antérieure des crédits était due à la rotation du personnel et à la vacance prolongée de certains postes en raison de l'échec des procédures de recrutement. Pendant les années en question, toutes les missions n'ont pas pu être diligentées. En supposant que tous les postes soient pourvus avant la fin 2007, le nombre des missions devrait retrouver un niveau satisfaisant en 2008. En ce qui concerne la coopération, les efforts seront axés sur la consolidation des contacts qui ont été pris avec les organisations régionales et leurs membres, en particulier avec l'Union africaine et la Ligue arabe pour ce qui concerne la situation au Darfour et les situations dans d'autres régions, et avec l'Union européenne.

138. Les crédits demandés portent sur 13, 26, 31 et 16 missions de coopération ou d'analyse des situations en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Darfour et en République centrafricaine respectivement. Seize autres missions sont demandées dans l'objectif de s'assurer la coopération nécessaire pour toutes les situations. Le budget de base comprend 25 missions: 16 missions d'analyse préliminaire de situations potentielles et 9 pour permettre au Directeur de la Division, accompagné du Procureur ou agissant en son nom, d'assister à des réunions de haut niveau dans l'objectif de s'assurer la coopération nécessaire.

139. Déduction faite des coûts incompressibles de 45 100 euros et de la différence de 600 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 40 200 euros se traduit par une réduction nette de 5 500 euros.

Tableau 19. Programme 2200: Budget proposé pour 2008

<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			685,8	802,8	1 488,6	716,4	812,9	1 529,3	40,7	2,7
Agents des services généraux				108,6		108,6	112,8		112,8	4,2	3,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>737,1</i>	<i>794,4</i>	<i>802,8</i>	<i>794,4</i>	<i>802,8</i>	<i>1 597,2</i>	<i>829,2</i>	<i>812,9</i>	<i>1 642,1</i>	<i>44,9</i>	<i>2,8</i>
Personnel temporaire	48,1										
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>48,1</i>										
Voyages	24,7	70,8	245,0	70,8	245,0	315,8	45,7	264,8	310,5	-5,3	-1,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>24,7</i>	<i>70,8</i>	<i>245,0</i>	<i>70,8</i>	<i>245,0</i>	<i>315,8</i>	<i>45,7</i>	<i>264,8</i>	<i>310,5</i>	<i>-5,3</i>	<i>-1,7</i>
Participation à l'entretien		33,7	28,1	33,7	28,1	61,8	36,6	25,8	62,4	0,6	1,0
Total	809,9	746,9	1 556,8	898,9	1 075,9	1 974,8	911,5	1 103,5	2 015,0	40,2	2,0

Tableau 20. Programme 2200: Effectif proposé pour 2008

<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1	1	2	1	1		6		2	2	8
	Effectif lié aux situations						3	3	2		8				8
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>3</i>		<i>14</i>		<i>2</i>	<i>2</i>	<i>16</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>				1	1	5	4	3		14		2	2	16	

3. Programme 2300: Division des enquêtes

140. La Division joue un grand rôle dans la *qualité de la justice* en appuyant le processus de décision au sein du Bureau du Procureur, grâce à une analyse des crimes liés à des situations et des affaires particulières et à la définition de tendances en matière criminelle, en renforçant la capacité des équipes conjointes de procéder à des enquêtes impartiales et rapides conformément au Statut de Rome, en veillant en permanence aux intérêts des victimes et des témoins, et en assurant la sécurité et le bien-être du personnel et des témoins grâce à des opérations efficaces promptement menées.

141. Ce programme est constitué de trois sous-programmes qui, pour des raisons de présentation, ont été regroupés en deux sous-programmes. Le Bureau du Procureur adjoint (sous-programme 2310) a été regroupé avec les équipes d'enquêteurs (sous-programme 2330). La structure hiérarchique de la Division est inchangée.

Objectifs

1. Mener cinq enquêtes relatives à des affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération extérieure nécessaire (objectif stratégique 1).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs en matière de recueil de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs sont atteints pour les cinq enquêtes. • Appui de qualité et en temps voulu assuré aux équipes de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil de données prévu / Recueil de données effectif. • Enquête de satisfaction semestrielle (Division des poursuites): nombre d'éléments d'information demandés / Nombre d'éléments d'information de qualité fournis dans les délais. 	<p>Écart 0%</p> <p>> 90 % de satisfaction</p>

Tableau 21. Programme 2300: Budget proposé pour 2008

<i>Division des enquêtes</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			460,1	6 357,9	6 818,0	480,7	7 150,4	7 631,1	813,1	11,9
Agents des services généraux				108,6	1 516,1	1 624,7	112,8	1 692,0	1 804,8	180,1	11,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>435,6</i>	<i>4 145,5</i>	<i>4 581,1</i>	<i>568,7</i>	<i>7 874,0</i>	<i>8 442,7</i>	<i>593,5</i>	<i>8 842,4</i>	<i>9 435,9</i>	<i>993,2</i>	<i>11,8</i>
Personnel temporaire	2,1	1 082,4	1 084,5							1 607,0	532,1
Heures supplémentaires											
Consultants											
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2,1</i>	<i>1 118,5</i>	<i>1 120,6</i>							<i>1 607,0</i>	<i>532,1</i>
Voyages	1,6	1 040,6	1 042,2	9,6	1 089,3	1 098,9	7,4	1 076,0	1 083,4	-15,5	-1,4
Services contractuels, dont formation										-48,0	-44,4
Frais généraux de fonctionnement										134,1	102,8
Fournitures et accessoires										-20,2	-50,2
Mobilier et matériel										-10,0	-100,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1,6</i>	<i>1 462,5</i>	<i>1 464,1</i>	<i>9,6</i>	<i>1 378,0</i>	<i>1 387,6</i>	<i>7,4</i>	<i>1 420,6</i>	<i>1 428,0</i>	<i>40,4</i>	<i>2,9</i>
Participation à l'entretien										-11,1	-3,0
Total	439,3	6 726,5	7 165,8	599,4	9 908,2	10 507,6	623,6	12 513,5	13 137,1	2 629,5	25,0

Tableau 22. Programme 2300: Effectif proposé pour 2008

<i>Division des enquêtes</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base		1		1		1				3		2	2	5
	Effectif lié aux situations					1	11	29	25	7	73		28	28	101
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>12</i>	<i>29</i>	<i>25</i>	<i>7</i>	<i>76</i>		<i>30</i>	<i>30</i>	<i>106</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1	2		3				3
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>	<i>2</i>		<i>3</i>				<i>3</i>
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations												2	2	2
	<i>Total partiel</i>												<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>12</i>	<i>30</i>	<i>27</i>	<i>7</i>	<i>79</i>		<i>32</i>	<i>32</i>	<i>111</i>	

a) Sous-programme 2310: Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes d'enquêteurs

142. L'ensemble des dépenses et des budgets approuvés pour les exercices antérieurs du Bureau du Procureur adjoint (2310) et des équipes d'enquêteurs (2330) ont été consolidés dans ce sous-programme unique.

Ressources en personnel

Un enquêteur (P-3) et deux enquêteurs adjoints (P-2)

143. En 2008, la Division des enquêtes mènera de multiples activités parallèles, car elle devra publier en temps voulu les résultats de cinq enquêtes et d'un procès. Afin de faire face aux besoins de ces six activités, la Division devra harmoniser la capacité des sous-équipes qui seront affectées à ces tâches. Les trois ETP demandés permettront à une de ces sous-équipes de parvenir au rendement nécessaire et donneront à la Division la capacité nécessaire d'atteindre ses buts.

Personnel temporaire

144. Une provision est faite pour un total de douze mois au niveau d'enquêteur adjoint (P-2) afin de faire face aux besoins supplémentaires des trois situations et de prolonger l'initiative consistant à faire travailler temporairement des professionnels d'unités nationales ayant à connaître des crimes de guerre sur des projets d'analyse et d'enquête dans l'objectif d'échanger des méthodes et des connaissances avec le personnel de la Division.

Ressources hors personnel

Voyages

145. La Division poursuit l'examen de son approche des voyages afin d'accroître encore l'efficacité de l'emploi de ses ressources. En conséquence, la Division a été en mesure de réduire son budget des voyages de 149 300 euros en valeur réelle, soit 12 %.

146. Le nombre des voyages du Procureur adjoint chargé des enquêtes est inchangé: une mission en Europe et une mission hors d'Europe pour développer les réseaux chargés des enquêtes coordonnées. Les voyages liés aux situations comprennent cinq missions en Europe et trois missions hors d'Europe afin de garantir un appui en matière d'opérations et de travail d'enquête en cours. En outre, il est prévu une mission d'enquête de cinq jours pour chacune des situations intéressant la République démocratique du Congo, le Darfour et la République centrafricaine.

147. Le nombre et la durée proposés des missions des équipes d'enquêteurs sont en baisse par rapport à 2007. La demande porte sur 47 missions pour la République démocratique du Congo (y compris les missions à l'appui du procès *Lubanga* et les missions d'enquête et de recueil d'éléments de preuve) et 47 et 37 missions d'enquête liées aux situations intéressant respectivement le Darfour et la République centrafricaine.

148. Dans l'objectif de maintenir une bonne administration des témoins et des éléments de preuve de la situation en Ouganda, et de préserver ainsi les investissements déjà faits dans cette affaire ainsi que son intégrité dans l'éventualité ultérieure d'une arrestation et d'une remise de personnes, une provision est faite pour quatre missions en Ouganda.

Frais généraux de fonctionnement

149. Afin de couvrir les frais encourus de façon légitime par les témoins que se présentent aux fins d'entretiens et les coûts liés à l'obligation de vigilance du Bureau du Procureur à l'égard des témoins qui prêtent leur assistance aux affaires, 134 100 euros supplémentaires sont demandés. Le montant total de 264 000 euros a été calculé en extrapolant les coûts encourus pendant les cinq premiers mois de 2007 et sur la base des références de 2006. Un ajustement a été fait (à la baisse)

pour tenir compte des politiques générales et des bases de référence applicables à ces dépenses que le Bureau du Procureur élabore actuellement. Cette augmentation est compensée par des réductions dans les budgets des voyages, des services contractuels et des fournitures et accessoires qui ont été approuvés en 2007.

Fournitures et accessoires

150. Un montant de 20 000 euros (en baisse) est demandé pour remplacer et compléter les équipements de terrain et pour acheter du matériel de communication destiné à l'administration des témoins dans les quatre situations.

151. Déduction faite des coûts incompressibles de 395 600 euros et de la différence de -81 800 euros dans les coûts de participation à l'entretien, la réduction totale de 1 110 200 euros se traduit par une réduction nette de 1 424 000 euros. Cette réduction représente le coût des postes qui ont été réaffectés au sein de la Section de la planification et des opérations.

Tableau 23. Sous-programme 2310: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes des enquêteurs</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			186,6	4 345,5	4 532,1	192,9	3 697,7	3 890,6	-641,5	-14,2
Agents des services généraux				54,3	647,3	701,6	56,4	169,2	225,6	-476,0	-67,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>122,7</i>	<i>2 772,9</i>	<i>2 895,6</i>	<i>240,9</i>	<i>4 992,8</i>	<i>5 233,7</i>	<i>249,3</i>	<i>3 866,9</i>	<i>4 116,2</i>	<i>-1 117,5</i>	<i>-21,4</i>
Personnel temporaire										5,3	5,3
Consultants											
<i>Total partiel (autre personnel)</i>										<i>5,3</i>	<i>5,3</i>
Voyages				5,7	825,2	830,9	6,1	804,7	810,8	-20,1	-2,4
Services contractuels, dont formation											
Frais généraux de fonctionnement										134,1	102,8
Fournitures et accessoires										-20,2	-50,2
Mobilier et matériel										-10,0	-100,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 151,0</i>	<i>1 151,0</i>		<i>5,7</i>	<i>1 005,9</i>	<i>1 011,6</i>	<i>6,1</i>	<i>1 089,3</i>	<i>1 095,4</i>	<i>83,8</i>	<i>8,3</i>
Participation à l'entretien										-81,8	-35,7
Total	122,7	4 633,8	4 756,5	255,1	6 319,6	6 574,7	264,5	5 200,0	5 464,5	-1 110,2	-16,9

Tableau 24. Programme 2310: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du Procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes des enquêteurs</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base	1									1	1	1	2	
	Effectif lié aux situations										51	12	12	63	
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>									<i>52</i>	<i>13</i>	<i>13</i>	<i>65</i>	
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations										3			3	
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>									<i>3</i>			<i>3</i>	
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations										-14	-9	-9	-23	
	<i>Total partiel</i>	<i>1</i>									<i>-14</i>	<i>-9</i>	<i>-9</i>	<i>-23</i>	
<i>Total</i>		<i>1</i>									<i>41</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>45</i>	

a) Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations

Ressources en personnel

Postes

152. Aucun poste nouveau n'est demandé dans le budget 2008. Les besoins imprévus seront comblés par la réaffectation de certains postes en fonction des priorités et des besoins définis par le Bureau du Procureur, et des besoins des enquêtes.

153. Dans l'objectif de poursuivre l'optimisation de l'emploi des ressources actuelles et compte tenu de la nécessité de faire face aux besoins et aux priorités de 2008, la Division a procédé à plusieurs réaffectations (au sein du sous-programme) et redéploiements (entre sous-programmes) de postes approuvés.

154. Afin d'accroître la capacité de l'Unité de la stratégie et de l'analyse en matière d'enquêtes et lui permettre de fournir à la Division le nombre nécessaire d'analyses pour les quatre situations en cours et pour l'examen préliminaire de situations potentielles, un poste de responsable de la planification et du contrôle (P-2) a été réaffecté à cette unité et renommé analyste adjoint. En outre, les analystes des équipes d'enquêteurs liées à des situations ont été réaffectés à l'Unité pour tenir compte de la voie hiérarchique. Le travail de ces analystes porte toujours sur des situations spécifiques mais la centralisation des ressources au sein d'une seule unité permet de disposer d'un groupe d'analystes dont le déploiement peut être optimisé pour fournir des prestations aux divers utilisateurs finals.

155. Le personnel de terrain lié à des situations et précédemment affecté aux équipes d'enquêteurs (responsables des opérations sur le terrain (P-3) et personnel local) a été affecté à l'Unité d'appui opérationnel dans l'objectif de centraliser la supervision et, partant, de mieux coordonner et harmoniser le travail, particulièrement en ce qui concerne la protection et l'administration des témoins.

156. Comme suite à la décision de centraliser toutes les fonctions de transcription au sein de l'Unité d'appui opérationnel, les postes de coordonnateur de la transcription et d'assistant de transcription (services généraux (autre classe)) ont été sortis de la Section des services (sous-programme 2120).

Personnel temporaire

157. Le transfert mentionné ci-dessus, entre l'Unité des services linguistiques et l'Unité d'appui opérationnel, de la fonction de transcription dans des langues autres que les langues de travail a été effectué dans l'objectif d'accroître l'efficacité en créant des synergies et en dégagant des économies d'échelle par une approche multitâche de la transcription, du codage des données et de l'examen des documents.

158. En conséquence de cette centralisation, les besoins totaux en personnel temporaire ont été réduits à 24 postes par rapport aux 31 qui avaient été approuvés en 2007 (28 pour l'Unité des services linguistiques et trois pour l'Unité d'appui opérationnel). Ces postes se répartissent comme suit:

- Sept pour parachever la transcription des interceptions, des entretiens et des manuscrits ainsi que l'examen des documents relatifs à la situation en Ouganda;
- Six pour la transcription, le codage des données et l'examen des documents relatifs à la situation en République démocratique du Congo;

- Six pour la transcription, le codage des données et l'examen des documents relatifs à la situation au Darfour;
- Cinq pour la transcription, le codage des données et l'examen des documents relatifs à la situation en République centrafricaine.

159. Des fonds sont également demandés pour s'assurer les services d'experts en psychologie inscrits dans les listes de la Cour, qui évalueront l'état des victimes et des témoins avant les entretiens. Le total de 16 200 euros est équivalent à deux mois de travail au niveau P-2.

Ressources hors personnel

Voyages

160. Dix missions sont prévues en Europe pour mettre en place des réseaux professionnels et des réseaux de coopération sur les enquêtes, les questions liées aux victimes, les activités médico-légales et l'analyse des crimes et subvenir à leurs besoins. Ces missions viendront à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre permanente du projet d'analyse entrepris par l'Unité de la stratégie et de l'analyse en matière d'enquête, en collaboration avec Interpol, et des activités de coordination de recherche-développement.

161. Trois missions liées à chaque situation en cours d'enquête sont prévues; des analystes apporteront leur appui au travail d'enquête en participant aux entretiens lorsque cela sera nécessaire et en remplissant d'autres tâches connexes.

162. Six missions sont prévues pour chaque situation faisant l'objet d'une enquête; un expert adjoint en victimes ou un expert en psychologie inscrit dans les listes de la Cour procèdera à une évaluation des victimes et des témoins fortement traumatisés avant les entretiens et/ou assistera aux entretiens.

163. En moyenne, 13 missions de fonctionnaires de l'Unité d'appui opérationnel sont prévues pour chaque situation afin de mettre au point les évaluations des risques, d'assurer la conformité et l'efficacité opérationnelle du système en place, de veiller à la sécurité du personnel de terrain et de faire face aux situations d'urgence.

Services contractuels, dont formation

164. Les fonds demandés pour l'externalisation de la transcription et du codage des données ont été réduits de 45 %, à 60 000 euros, afin de financer en partie l'augmentation des frais généraux de fonctionnement mentionnée ci-dessus (coûts liés aux témoins) au sein des équipes d'enquêteurs. Les ressources restantes sont requises pour répondre aux demandes dans les délais voulus et faire face aux périodes d'activité de pointe.

165. Déduction faite des coûts incompressibles de 286 400 euros et de la différence de 70 700 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 3 739 700 euros se réduit à une augmentation nette de 3 382 600 euros. Cette augmentation comprend les ressources en personnel temporaire précédemment approuvées au titre de la transcription (1 711 000 euros) et sorties de la Section des services, et les coûts des postes fixes qui ont été sortis des équipes d'enquêteurs (1 781 700 euros); des économies d'efficacité ont également été faites dans le budget des voyages.

Tableau 25. Sous-programme 2320: Budget proposé pour 2008

Section de la planification et des opérations	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			273,5	2 012,4	2 285,9	287,8	3 452,7	3 740,5	1 454,6	63,6
Agents des services généraux				54,3	868,8	923,1	56,4	1 522,8	1 579,2	656,1	71,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	312,9	1 372,6	1 685,5	327,8	2 881,2	3 209,0	344,2	4 975,5	5 319,7	2 110,7	65,8
Personnel temporaire	2,1	375,3	377,4	202,0		202,0	1 803,7		1 803,7	1 601,7	792,9
Heures supplémentaires	3,0		3,0								
Consultants	30,3		30,3								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	2,1	408,6	410,7	202,0		202,0	1 803,7		1 803,7	1 601,7	792,9
Voyages	1,6	213,9	215,5	3,9	264,1	268,0	1,3	271,3	272,6	4,6	1,7
Services contractuels, dont formation	50,0		50,0	108,0		108,0	60,0		60,0	-48,0	-44,4
Fournitures et accessoires	19,8		19,8								
Mobilier et matériel	27,8		27,8								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	1,6	311,5	313,1	3,9	372,1	376,0	1,3	331,3	332,6	-43,4	-11,5
Participation à l'entretien				12,6	133,3	145,9	13,6	203,0	216,6	70,7	48,5
Total	316,6	2 092,7	2 409,3	344,3	3 588,6	3 932,9	359,1	7 313,5	7 672,6	3 739,7	95,1

Tableau 26. Sous-programme 2320: Effectif proposé pour 2008

Section de la planification et des opérations		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires	
Postes existants	Effectif de base	1				1						2	1	1	3	
	Effectif lié aux situations					1	6	4	10	1	22	16	16	38		
	<i>Total partiel</i>	1				1	7	4	10	1	24	17	17	41		
Nouveaux postes	Effectif de base															
	Effectif lié aux situations															
	<i>Total partiel</i>															
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base															
	Effectif lié aux situations					8		6					14	11	11	25
	<i>Total partiel</i>					8		6					14	11	11	25
<i>Total</i>	1				1	7	12	16	1	38	28	28	66			

4. Programme 2400: Division des poursuites

Introduction

166. La Division des poursuites joue un rôle déterminant dans les activités essentielles de la Cour, à savoir conduire des *procès impartiaux, efficaces et rapides* conformément au Statut de Rome, plaider des affaires devant les chambres des trois sections judiciaires, rédiger l'ensemble des observations écrites adressées aux chambres et superviser les activités d'enquête et de préparation des affaires menées par les équipes conjointes.

167. Ce programme est constitué de trois sous-programmes qui, pour des raisons de présentation, ont été regroupés en un seul. La structure hiérarchique de la Division reste inchangée.

168. Les trois anciens sous-programmes distincts ayant été regroupés, l'ensemble des dépenses et des budgets approuvés des exercices antérieurs ont été consolidés au sein d'un seul programme.

Objectifs

1. Mener cinq enquêtes dans le cadre d'affaires, conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire (objectif stratégique 1).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
Objectif 1		
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission de demandes de qualité et concises dans les délais stipulés (après un examen par des pairs/par le Procureur adjoint). • Présentation utile d'éléments de preuve devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des projets d'observations soumis dans les délais par un comité d'examen constitué de pairs. • Proportion de rapports bimensuels sur l'évolution des affaires et sur l'actualisation des méthodes de traitement des affaires approuvée par le Procureur et le Procureur adjoint. 	<p>100 %</p> <p>100 %</p>

Ressources en personnel

Un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1)

169. À l'exception de l'équipe de première instance de République centrafricaine, chaque équipe de première instance liée à une situation comprend un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire. Une demande de poste de chargé de la gestion des dossiers d'une affaire pour l'équipe préliminaire de République centrafricaine était faite dans le budget 2007 mais n'a pas été approuvée par l'Assemblée. L'équipe de première instance de République centrafricaine est actuellement constituée uniquement d'un avocat principal de première instance (P-5), d'un avocat de première instance (P-4) et d'un avocat adjoint de première instance (P-2), ce dernier étant actuellement détaché auprès des équipes de première instance de l'affaire *Lubanga* et de la deuxième situation en République démocratique du Congo.

170. Le chargé de la gestion des dossiers d'une affaire, avec la connaissance intime qu'il doit avoir de l'affaire, joue un rôle essentiel au sein des équipes de première instance dès que l'enquête est diligentée, puis pendant la phase préliminaire, le procès et les appels. Le titulaire de ce poste sera responsable de la préparation et de la tenue à jour du dossier de l'affaire concernant la situation en République centrafricaine, de la saisie des documents, du transfert efficace de tous les documents sur TRIM et Ringtail, du suivi des dossiers LiveNote et Ringtail, et de la coordination de tous les documents depuis la phase préliminaire jusqu'aux procédures finales.

171. Toutes les affaires ont fait l'objet de nombreux appels interlocutoires. Il convient de noter que la gestion des dossiers d'une affaire dans le cadre des appels (tant interlocutoires que finals) met en jeu des documents et des recherches de nature tout à fait différente et que les activités préliminaires ne sont alors d'aucune utilité.

172. On peut estimer la charge de travail du chargé de gestion en analysant le volume des documents saisis dans le système (et administrés par les chargés de gestion des équipes de première instance en activité):

Tableau 27. Charge de travail des chargés de la gestion des dossiers des trois premières situations traitées par le Bureau du Procureur

<i>Situation</i>	<i>Chargés de la gestion des dossiers d'une affaire (ETP)</i>	<i>Matériels et dossiers à gérer</i>
RDC (deux affaires)	1,9	26 917 dossiers inscrits, 91 116 pages ERN attribuées, 449 éléments de matériel audio/visuel
OUGANDA (une affaire)	0,1	13 186 dossiers inscrits, 59 723 pages ERN attribuées, 610 éléments de matériel audio/visuel
DARFOUR (une affaire)	1,0	12 383 dossiers inscrits, 59 443 pages ERN attribuées, 39 éléments de matériel audio/visuel
MOYENNE	1,0	17 495 dossiers inscrits, 70 094 pages ERN attribuées, 366 éléments de matériel audio/visuel

173. Rien n'indique que le volume des documents de la situation en République centrafricaine sera inférieur à la moyenne indiquée dans le tableau ci-dessus ou que les appels interlocutoires seront moins nombreux que dans les autres affaires.

174. Il est impossible de réaffecter l'un des autres chargés de la gestion des dossiers d'une affaire à l'équipe de République centrafricaine. Le chargé de gestion de l'équipe ougandaise a effectivement été réaffecté (0,9 ETP) à l'équipe préliminaire de la deuxième situation en République démocratique du Congo. Les deux autres chargés de gestion sont occupés à plein temps par le procès *Lubanga* et par les activités préliminaires de l'affaire du Darfour. Par conséquent, si la création de ce poste n'est pas approuvée, ces fonctions devront être confiées aux agents des services généraux chargés de l'appui aux procès, qui ne font pas partie de l'équipe de République centrafricaine. Cela aura une incidence sur les affaires les plus avancées et pourrait en outre créer l'obligation légale de reclasser à l'avenir ce poste des services généraux. Ou bien, le travail pourrait être confié à un avocat adjoint de première instance (P-2), paralysant ainsi cette ressource et entraînant des dépenses supérieures à ce qui est effectivement nécessaire.

175. L'absence de ce poste affecterait les progrès de la situation intéressant la République centrafricaine ou une autre et compromettrait le déroulement et l'efficacité du procès.

Un avocat adjoint de première instance (P-2)

176. L'avocat adjoint de première instance serait essentiellement affecté à l'équipe préliminaire de la deuxième situation en République démocratique du Congo mais serait également chargé de renforcer les équipes préliminaires affectées aux situations intéressant le Darfour et la République centrafricaine, selon les besoins. Ses fonctions principales consisteront à rédiger les communications, préparer la divulgation des documents, passer en revue les informations reçues et participer aux activités d'enquête (en particulier aux entretiens avec les témoins).

177. La deuxième situation intéressant la République démocratique du Congo et celle intéressant le Darfour sont à un stade avancé. S'agissant de la situation intéressant le Darfour, des mandats d'arrêt ont été délivrés. Les réactions du Gouvernement soudanais indiquent qu'en cas d'arrestation ou de remise de personne, on peut s'attendre à de nombreuses interventions concernant la recevabilité de l'affaire. On peut également s'attendre à ce que les victimes demandent à participer aux poursuites (cela s'est produit pour les autres situations, après la délivrance des mandats d'arrêt), ce qui entraînerait une augmentation significative du nombre de documents que la Division des poursuites aura à établir. Il en va de même pour la situation intéressant la République centrafricaine, où les ONG sont déjà actives. Eu égard à la nature des crimes allégués, on peut s'attendre à une plus grande motivation des victimes pour participer aux affaires.

178. L'équipe préliminaire de la deuxième situation intéressant la République démocratique du Congo a bien avancé la préparation de l'affaire et les demandes de mandats d'arrêt devraient être déposées sous peu, en tout état de cause avant l'examen du présent projet de budget par le Comité du budget et des finances en septembre et par l'Assemblée en décembre.

179. L'expérience de l'affaire *Lubanga*, première affaire dont les procédures préliminaires sont terminées, montre que la charge de travail de cette phase est importante. Dans l'affaire *Le Procureur contre Thomas Lubanga*, le Bureau du Procureur a présenté 221 observations de fond (soit 936 documents différents) à la Chambre préliminaire et 44 observations supplémentaires à la Chambre d'appel. L'équipe préliminaire a comparu 58 fois devant la Chambre. Ces chiffres mettent clairement en évidence l'importance de la charge de travail de la phase préliminaire, en particulier pour ce qui concerne les observations écrites. La phase préliminaire a pour objectif explicite de résoudre avant le début du procès les questions de recevabilité, de compétence et autres questions juridiques, afin d'économiser les ressources, particulièrement celles affectées aux dépositions des témoins devant la Cour. Par conséquent, la charge de travail de la phase préliminaire ne peut pas être considérée comme « moins importante » que celle d'un procès, mais doit être perçue comme égale ou supérieure à celle du procès lui-même.

180. L'avocat adjoint de première instance de l'équipe de République centrafricaine a été affecté temporairement aux équipes qui s'occupent respectivement de la situation intéressant le Darfour et de la deuxième situation intéressant la République démocratique du Congo. Toutefois, son retour à temps plein au sein de l'équipe de République centrafricaine a été rendu nécessaire par l'augmentation de la charge de travail de cette dernière. Les fonctions supplémentaires sont assurées par les autres membres, déjà surchargés de travail, des équipes du Darfour et de la deuxième situation intéressant la République démocratique du Congo: pour le bien-être des fonctionnaires, cette situation ne peut se poursuivre en 2008.

181. La non approbation de ce poste ferait obstacle au renforcement des capacités des deux équipes conjointes en matière de planification des activités et de traitement de la charge supplémentaire de travail imposée par les obligations statutaires, et se traduirait vraisemblablement de nouveau par des retards dans le déroulement ultérieur de la procédure en première instance.

Personnel temporaire

182. Du personnel temporaire est de nouveau demandé pour le procès *Lubanga* et pour la situation intéressant le Darfour.

183. Dans l'affaire *Lubanga*, de nombreuses questions juridiques sont en discussion et doivent être résolues pour la première fois (et faire l'objet d'un appel, si l'une des parties en décide ainsi). Étant donné qu'il s'agit de la première application du Statut de Rome, cette phase est inévitable. Le nombre de documents et d'audiences des premières affaires de la Cour sera donc supérieur à celui d'un tribunal actif à tous les stades de la procédure depuis de nombreuses années.

Ressources hors personnel

Voyages

184. Le budget des voyages a été réduit en valeur réelle de 32 000 euros. Le nombre et la durée des missions à l'appui des enquêtes ont été réduits pour tenir compte de la réalité des activités en 2006 et 2007. Par contre, le nombre des voyages à destination de la République démocratique du Congo augmentera en 2007, compte tenu des activités sur le terrain prévues à l'appui des procédures. Une décision doit être prise au sujet de la déposition à distance des témoins. Cette décision pourrait entraîner une augmentation du budget des voyages de la Division des poursuites et le budget devrait alors être complété à partir d'un autre sous-programme du Bureau du Procureur.

185. Le budget des voyages du Procureur adjoint chargé des poursuites a été augmenté d'un montant égal à la réduction du budget des voyages prévue par la Section des appels.

186. Déduction faite des coûts incompressibles de 132 300 euros et de la différence de 400 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 342 500 euros se réduit à une augmentation nette de 209 800 euros.

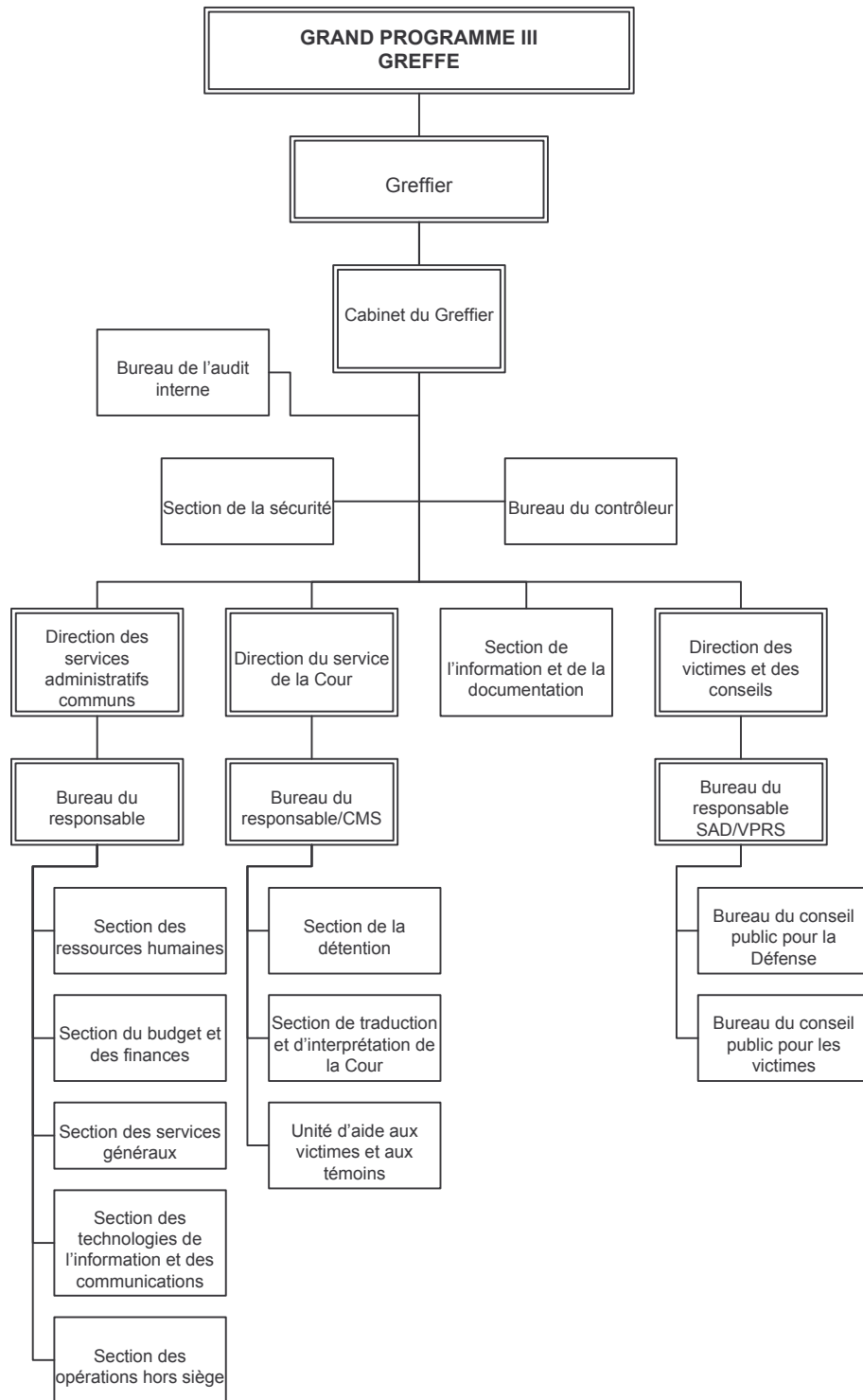
Tableau 28. Sous-programme 2400: Budget proposé pour 2008

Division des poursuites	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			446,4	1 980,7	2 427,1	449,9	2 293,0	2 742,9	315,8	13,0
Agents des services généraux				108,6	388,4	497,0	112,8	394,8	507,6	10,6	2,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	527,2	1 375,2	1 902,4	555,0	2 369,1	2 924,1	562,7	2 687,8	3 250,5	326,4	11,2
Personnel temporaire	2,4	364,2	366,6		204,2	204,2		219,5	219,5	15,3	7,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	2,4	364,2	366,6		204,2	204,2		219,5	219,5	15,3	7,5
Voyages	18,9	107,5	126,4	15,8	136,9	152,7	28,1	125,0	153,1	0,4	0,3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	18,9	107,5	126,4	15,8	136,9	152,7	28,1	125,0	153,1	0,4	0,3
Participation à l'entretien				21,1	94,7	115,8	22,9	93,3	116,2	0,4	0,3
Total	548,5	1 846,9	2 395,4	591,9	2 804,9	3 396,8	613,7	3 125,6	3 739,3	342,5	10,1

Tableau 29. Sous-programme 2400: Effectif proposé pour 2008

Division des poursuites		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base		1			2					3		2	2	5
	Effectif lié aux situations					3	7	1	6	3	20		7	7	27
	<i>Total partiel</i>		1			5	7	1	6	3	23		9	9	32
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations								1	1	2				2
	<i>Total partiel</i>								1	1	2				2
<i>Total</i>		1			5	7	1	7	4		25		9	9	34

C. Grand programme III: Greffe



Introduction

187. Afin de contenir au minimum l'augmentation du budget 2008, le Greffier a passé au crible sa proposition de budget interne en fonction des cinq priorités établies par la Cour pour l'année prochaine. Il s'est également efforcé de réaliser des économies pour réduire au minimum la hausse générale.

188. L'augmentation la plus importante concerne les opérations hors siège, qui occupent une place centrale dans le travail du Greffe. Ces opérations englobent la protection des témoins et leur soutien, la sécurité, la sensibilisation et les bureaux extérieurs.

189. En comparant le budget du Greffe à celui de la Cour, il faut se souvenir que les répercussions financières des services fournis par le Greffe ne sont pas directement liées au volume de travail du Bureau du Procureur. En Ouganda, par exemple, où le Bureau du Procureur a réduit ses opérations à une simple présence au terme de l'enquête, le Greffe ne pourra pas réduire ses dépenses en raison de la protection et du soutien continus qu'il convient d'apporter aux témoins.

190. Concernant les procédures judiciaires, deux points sont à souligner. Premièrement, le Greffe a entrepris de réviser le programme d'aide judiciaire de la Cour en se fondant sur l'expérience acquise lors de la première affaire. Cette révision, qui avait été recommandée par le Comité du budget et des finances⁸, a eu lieu en étroite liaison avec les membres de la profession juridique et a démontré que davantage de ressources devaient être allouées à la Direction des victimes et des conseils. Deuxièmement, le Greffe s'est engagé à utiliser les ressources existantes pour faire face à l'éventuelle augmentation de la charge de travail à laquelle pourrait donner lieu l'accroissement des demandes de participation des victimes imputable à la tenue prochaine du procès.

191. On peut le voir, le budget alloué à la Section de la détention a nettement diminué. Ce résultat a été rendu possible grâce à de nouvelles négociations menées avec l'État hôte, qui met à disposition les locaux pénitentiaires, conformément à la recommandation du Comité.

192. De façon générale, le budget du Greffe a été majoré de 4,95 millions d'euros, soit une hausse de 10,3 % par rapport au budget de l'année précédente. Cependant, pour le Greffe comme pour la Cour dans son ensemble, cet accroissement est dans une large mesure imputable aux coûts incompressibles. Par conséquent, l'augmentation nette est de 2,25 millions d'euros, soit une hausse de 4,6 %.

⁸ Voir le document ICC-ASP/6/2, paragraphes 79 à 82.

Tableau 30. Grand programme III: Budget proposé pour 2008

Greffe	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Reesources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			9 391,8	4 780,0	14 171,8	10 652,0	6 623,2	17 275,2	3 103,4	21,9
Agents des services généraux				6 857,6	4 755,7	11 613,3	7 413,4	5 520,9	12 934,3	1 321,0	11,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>13 185,3</i>	<i>4 745,3</i>	<i>17 930,6</i>	<i>16 249,4</i>	<i>9 535,7</i>	<i>25 785,1</i>	<i>18 065,4</i>	<i>12 144,1</i>	<i>30 209,5</i>	<i>4 424,4</i>	<i>17,2</i>
Personnel temporaire	2 461,9	965,7	3 427,6	1 259,5	1 471,3	2 730,8	1 239,4	1 656,4	2 895,8	165,0	6,0
Personnel temporaire pendant les réunions	347,4	29,0	376,4	312,5	45,0	357,5	310,2	44,7	354,9	-2,6	-0,7
Heures supplémentaires	227,1	25,8	252,9	176,1	84,3	260,4	202,6	95,4	298,0	37,6	14,4
Consultants	52,7	130,4	183,1	27,0	99,0	126,0	39,0	207,2	246,2	120,2	95,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3 089,1</i>	<i>1 150,9</i>	<i>4 240,0</i>	<i>1 775,1</i>	<i>1 699,6</i>	<i>3 474,7</i>	<i>1 791,2</i>	<i>2 003,7</i>	<i>3 794,9</i>	<i>320,2</i>	<i>9,2</i>
Voyages	259,1	620,9	880,0	192,6	1 142,3	1 334,9	230,9	1 561,6	1 792,5	457,6	34,3
Représentation	6,6	0,3	6,9	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	5 156,2	1 934,7	7 090,9	1 780,1	3 798,5	5 578,6	1 739,3	4 057,4	5 796,7	218,1	3,9
Frais généraux de fonctionnement	3 190,8	1 221,2	4 412,0	5 749,9	4 790,1	10 540,0	5 355,9	5 109,6	10 465,5	-74,5	-0,7
Fournitures et accessoires	542,0	369,5	911,5	776,3	386,7	1 163,0	687,8	370,1	1 057,9	-105,1	-9,0
Mobilier et matériel	1 589,3	1 353,1	2 942,4	691,1	529,0	1 220,1	596,3	295,0	891,3	-328,8	-26,9
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>10 744,0</i>	<i>5 499,7</i>	<i>16 243,7</i>	<i>9 200,0</i>	<i>10 646,6</i>	<i>19 846,6</i>	<i>8 620,2</i>	<i>11 393,7</i>	<i>20 013,9</i>	<i>167,3</i>	<i>0,8</i>
Participation à l'entretien				-429,8	-554,1	-983,9	-371,8	-571,0	-942,8	41,1	-4,2
Total	27 018,4	11 395,9	38 414,3	26 794,7	21 327,8	48 122,5	28 105,0	24 970,5	53 075,5	4 953,0	10,3

Tableau 31. Grand programme III: Effectif proposé pour 2008

Section de la planification et des opérations		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base		1		4	15	21	33	20		94	9	117	126	220
	Effectif lié aux situations						10	28	21	7	66	10	91	101	167
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>4</i>	<i>15</i>	<i>31</i>	<i>61</i>	<i>41</i>	<i>7</i>	<i>160</i>	<i>19</i>	<i>208</i>	<i>227</i>	<i>387</i>
Nouveaux postes	Effectif de base							1	3		4	1	4	5	9
	Effectif lié aux situations							5	2		7		8	8	15
	<i>Total partiel</i>							<i>6</i>	<i>5</i>		<i>11</i>	<i>1</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>24</i>
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations											-1		-1	-1
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>4</i>	<i>15</i>	<i>31</i>	<i>67</i>	<i>46</i>	<i>7</i>		<i>171</i>	<i>19</i>	<i>221</i>	<i>240</i>	<i>411</i>

1. Programme 3100: Greffier

Introduction

193. Ce programme est composé de quatre sous-programmes : le Cabinet du Greffier (qui comprend la Section des avis juridiques), le Bureau de l'audit interne, la Section de la sécurité et le Bureau du contrôleur.

194. Le Cabinet du Greffier, qui peut tabler sur des réseaux de communication bien établis et une planification appropriée, imprime l'orientation voulue et assure une gestion et une supervision efficaces du Greffe.

195. La Section des avis juridiques joue un rôle important en veillant à ce que la Cour dispose d'un cadre juridique cohérent qui lui permette d'agir de manière efficace, notamment de dialoguer avec les différentes parties intéressées.

196. La Section de la sécurité fournit un appui fondamental en matière d'opérations, qu'elles aient lieu au siège ou sur le terrain.

197. Le Bureau de l'audit interne et le Bureau du contrôleur, quant à eux, veillent à ce que les principes de responsabilité et d'utilisation efficace des ressources soient respectés par toutes les unités de l'Organisation.

Objectifs

1. Mener cinq enquêtes sur des affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (objectif stratégique 1).
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).
3. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au maximum (objectif stratégique 11).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'un appui aux enquêtes et aux procès conformément au cadre statutaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation régulière avec les parties intéressées, conformément au plan semestriel. 	(*)
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Maintien d'un environnement sûr dans les locaux du siège. Système de gestion des mesures de sécurité sur le terrain, conformément aux normes en vigueur à l'ONU/ à l'échelle internationale. Contrôle et cohérence du processus de gestion de la sécurité des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> Filtrage de l'ensemble des personnes et des objets pénétrant dans les locaux de la Cour. Réaction des agents de sécurité aux situations d'urgence dans les deux minutes. Conformité avec les programmes de formation de l'ONU en matière de sécurité sur le terrain (notions de base et connaissances avancées). Respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et des Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). Amélioration du test de maturité lors de l'évaluation périodique ISO 27001. 	100 % 100 % 100 % 100 % (*)
Objectifs 1 et 3 <ul style="list-style-type: none"> Protection des intérêts juridiques de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords-cadres conclus aux fins de soutenir les opérations de la Cour. Nombre de cas résolus de manière satisfaisante. 	6 14
Objectif 3 <ul style="list-style-type: none"> Application d'un système efficace de mécanismes de contrôle interne concernant la mise en œuvre du budget. Réduction des risques financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses conformes au budget approuvé. Nombre de problèmes repérés par l'audit interne. Communication d'audits indépendants et d'une qualité attestée, et d'informations et de conseils objectifs. 	Absence de dépassement Zéro (*)

* La Cour élabore actuellement des critères de référence pour ces objectifs.

Tableau 32. Programme 3100 : Budget proposé pour 2008

<i>Greffier</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			2 009,8	85,7	2 095,5	2 306,6	389,3	2 695,9	600,4	28,7
Agents des services généraux				2 366,7	1 204,7	3 571,4	2 424,6	1 321,9	3 746,5	175,1	4,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 612,7</i>	<i>613,9</i>	<i>4 226,6</i>	<i>4 376,5</i>	<i>1 290,4</i>	<i>5 666,9</i>	<i>4 731,2</i>	<i>1 711,2</i>	<i>6 442,4</i>	<i>775,5</i>	<i>13,7</i>
Personnel temporaire	892,6	92,9	985,5	803,4	20,0	823,4	891,4	20,9	912,3	88,9	10,8
Heures supplémentaires	153,3	17,8	171,1	124,4	54,3	178,7	132,6	37,4	170,0	-8,7	-4,9
Consultants	14,0		14,0								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 059,9</i>	<i>110,7</i>	<i>1 170,6</i>	<i>927,8</i>	<i>74,3</i>	<i>1 002,1</i>	<i>1 024,0</i>	<i>58,3</i>	<i>1 082,3</i>	<i>80,2</i>	<i>8,0</i>
Voyages	103,0	186,9	289,9	48,1	435,8	483,9	52,3	567,2	619,5	135,6	28,0
Représentation	6,6	0,3	6,9	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	237,6	140,8	378,4	206,2	244,5	450,7	217,1	283,9	501,0	50,3	11,2
Frais généraux de fonctionnement	147,8	0,2	148,0	117,0		117,0	100,0	30,0	130,0	13,0	11,1
Fournitures et accessoires	78,9	29,1	108,0	96,5	21,8	118,3	75,0	22,4	97,4	-20,9	-17,7
Mobilier et matériel	96,0	72,8	168,8	103,0		103,0	1,3		1,3	-101,7	-98,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>669,9</i>	<i>430,1</i>	<i>1 100,0</i>	<i>580,8</i>	<i>702,1</i>	<i>1 282,9</i>	<i>455,7</i>	<i>903,5</i>	<i>1 359,2</i>	<i>76,3</i>	<i>5,9</i>
Participation à l'entretien				257,1	52,6	309,7	223,8	45,0	268,8	-40,9	-13,2
Total	5 342,5	1 154,7	6 497,2	6 142,2	2 119,4	8 261,6	6 434,7	2 718,0	9 152,7	891,1	10,8

Tableau 33. Grand programme 3100: Effectif proposé pour 2008

<i>Greffier</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base		1		2	4	4	4	2		17	4	39	43	60
	Effectif lié aux situations							1	1		2		14	14	16
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>2</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>3</i>		<i>19</i>	<i>4</i>	<i>53</i>	<i>57</i>	<i>76</i>
Nouveaux postes	Effectif de base							1	1		2				2
	Effectif lié aux situations							3			3		1	1	4
	<i>Total partiel</i>							<i>4</i>	<i>1</i>		<i>5</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>2</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>4</i>		<i>24</i>	<i>4</i>	<i>54</i>	<i>58</i>	<i>82</i>	

a) Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier/Section des avis juridiques

198. Aux fins de la présentation du budget, la Section des avis juridiques (sous-programme 3130) est incluse dans le sous-programme du Cabinet du Greffier. Toutes les dépenses et tous les budgets approuvés pour le sous-programme 3130 de l'année précédente ont été incorporés dans les données relatives au Cabinet du Greffier.

Ressources en personnel

199. La mise en place de procédures simplifiées va permettre d'accroître le nombre des instructions administratives à adopter ou à examiner. La participation de la Section des avis juridiques à la rédaction des instructions administratives et aux négociations les concernant va rationaliser la procédure et faciliter le traitement et l'examen rapides de ces documents.

200. Les États parties sont de plus en plus conscients de la nécessité de coopérer pleinement avec la Cour en passant des accords-cadres. En se fondant sur l'expérience et en mettant en place des stratégies visant à repérer et résoudre les problèmes les plus fréquents, la Section sera en mesure de faire face à l'accroissement prévu de la charge de travail.

201. L'augmentation du nombre des opérations hors siège et des achats de biens et services entraîne un accroissement des risques et des responsabilités juridiques qui requiert un examen détaillé des contrats, plus complexes. Une utilisation accrue de la base de données des Nations Unies relatives aux contrats va permettre de mieux faire face à l'augmentation de la charge de travail prévu dans ce domaine.

202. Le maintien du financement des contrats temporaires en 2008 va permettre de rechercher, d'analyser et de répertorier les différentes façons de résoudre les problèmes complexes existant en matière de personnel. Si cette tendance s'accroît, des ressources supplémentaires plus durables et sûres seront alors nécessaires en 2009 afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail.

Tableau 34. Indicateurs de la charge de travail de la Section des avis juridiques

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP pour 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'instructions administratives examinées = 10	1	25	1	10		15
Nombre d'accords-cadres = 4	1	8	1	6		2
Nombre de contrats commerciaux examinés = 10	1	20	1	15		5
Nombre d'examen et d'affaires traitées par la Commission de recours, le Comité de discipline et le Tribunal administratif de l'OIT = 15	1	25	1	18	4	7

Ressources de base

Un rédacteur/éditeur (P-3)

203. Les demandes en matière de comptes rendus sont en constante augmentation et doivent désormais être coordonnées dans l'ensemble du Grand programme. Le titulaire du poste sera chargé de planifier la production de rapports, de coordonner les données à traiter dans l'ensemble du Grand programme et de la Cour, et de rédiger puis d'éditer de façon à ce que les délais soient respectés. Ce nouveau poste ne peut être pourvu au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité.

Personnel temporaire

204. Prestation générale (comme en 2007) au Cabinet du Greffier de services d'appui ponctuels et des services nécessaires au transfert de tous les documents dans le système TRIM.

205. Un juriste adjoint (P-2, Section des avis juridiques – pour une durée de 5 mois), qui sera chargé d'aider la Section à effectuer des recherches, de rédiger de la correspondance et des avis et, de façon générale, de contribuer à analyser et trouver les différentes façons de résoudre des problèmes complexes en matière de personnel.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

206. Il s'agit des déplacements du Greffier dans le cadre de ses fonctions, par exemple, pour des réunions avec des représentants d'institutions des Nations Unies ou de gouvernements, des donateurs, des ONG et des organisations susceptibles de coopérer avec la Cour.

Ressources liées aux situations

Voyages

207. Des déplacements sont également nécessaires pour négocier et conclure différents accords, notamment sur la réinstallation des témoins, l'exécution des peines et d'autres domaines de coopération. Les procédures d'arrestation et de remise doivent également être précisées, en raison de l'absence actuelle de textes d'application et de la nature imprécise ou de la disparité des procédures nationales des États.

208. Déduction faite des coûts incompressibles de 80 600 euros et de la différence de -4 800 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 164 300 euros se réduit à une augmentation nette de 88 500 euros.

Tableau 35. Sous-programme 3110: Budget proposé pour 2008

<i>Cabinet du Greffier</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 154,7		1 154,7	1 297,0		1 297,0	142,3	12,3
Agents des services généraux				227,8		227,8	244,2		244,2	16,4	7,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 078,6</i>		<i>1 078,6</i>	<i>1 382,5</i>		<i>1 382,5</i>	<i>1 541,2</i>		<i>1 541,2</i>	<i>158,7</i>	<i>11,5</i>
Personnel temporaire	74,6		74,6	143,4		143,4	143,4		143,4		
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>88,6</i>		<i>88,6</i>	<i>143,4</i>		<i>143,4</i>	<i>143,4</i>		<i>143,4</i>		
Voyages	59,2	72,3	131,5	29,7	26,8	56,5	29,7	37,2	66,9	10,4	18,4
Représentation	6,6	0,3	6,9	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	19,5		19,5								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>85,3</i>	<i>72,6</i>	<i>157,9</i>	<i>39,7</i>	<i>26,8</i>	<i>66,5</i>	<i>39,7</i>	<i>37,2</i>	<i>76,9</i>	<i>10,4</i>	<i>15,6</i>
Participation à l'entretien				59,0		59,0	54,2		54,2	-4,8	-8,1
Total	1 252,5	72,6	1 325,1	1 624,6	26,8	1 651,4	1 778,5	37,2	1 815,7	164,3	9,9

Tableau 36. Sous-programme 3110: Effectif proposé pour 2008

<i>Cabinet du Greffier</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base		1		1	2	2	2	2		10	1	3	4	14
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>		<i>10</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>14</i>
Nouveaux postes	Effectif de base							1			1				1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>			<i>1</i>				<i>1</i>
<i>Total</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>2</i>			<i>11</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>15</i>

b) Sous-programme 3120: Bureau de l'audit interne

209. Déduction faite des coûts incompressibles de 70 700 euros et de la différence de -2 500 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 68 200 euros est annulée.

Tableau 37. Sous-programme 3120: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau de l'audit interne</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			312,9		312,9	381,5		381,5	68,6	21,9
Agents des services généraux				54,3		54,3	56,4		56,4	2,1	3,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>351,4</i>		<i>351,4</i>	<i>367,2</i>		<i>367,2</i>	<i>437,9</i>		<i>437,9</i>	<i>70,7</i>	<i>19,3</i>
Voyages	3,9	6,2	10,1	5,3	10,2	15,5	5,3	10,2	15,5		
Services contractuels, dont formation				30,0		30,0	30,0		30,0		
Mobilier et matériel	0,8		0,8								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4,7</i>	<i>6,2</i>	<i>10,9</i>	<i>35,3</i>	<i>10,2</i>	<i>45,5</i>	<i>35,3</i>	<i>10,2</i>	<i>45,5</i>		
Participation à l'entretien				16,9		16,9	14,4		14,4	-2,5	-14,8
Total	356,1	6,2	362,3	419,4	10,2	429,6	487,6	10,2	497,8	68,2	15,9

Tableau 38. Sous-programme 3120: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau de l'audit interne</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1		1	1			3		1	1	4
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>			<i>3</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>				1		1	1			3		1	1	4

c) Sous-programme 3140: Section de la sécurité

Ressources en personnel

Ressources de base

Un analyste de la sécurité (P-2)

210. Le titulaire du poste sera chargé de recueillir et d'analyser des informations liées à la sécurité de sorte qu'il soit possible de renforcer la gestion des mesures de sécurité et de disposer d'un cadre pour l'évaluation des situations en la matière. Ces fonctions sont actuellement assumées par un agent sous contrat temporaire. Le nouveau poste ne peut être pourvu au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité.

Personnel temporaire

211. Vingt-deux assistants chargés du soutien en matière de sécurité (agents des services généraux, autre classe – pour une durée de 12 mois, à cheval sur 2007) : comme le Comité du budget et des finances l'a autorisé, le personnel temporaire est chargé des enquêtes de sécurité, des rondes de sécurité de routine dans le bâtiment et des interventions d'urgence. La demande de ressources pour 2008 se fonde sur les dépenses engagées en 2006. Une étude de marché aura lieu en 2008 afin d'établir s'il convient de conserver les effectifs présents sur place ou de recourir à des services de sécurité extérieurs.

Heures supplémentaires (dont sursalaire de nuit)

212. La présence 24h/24 du personnel de sécurité requiert une affectation permanente du personnel à un certain nombre de postes. Le travail de nuit est indemnisé conformément au Règlement du personnel. Les heures supplémentaires sont fréquentes en raison des jours fériés et du manque de personnel. Les coûts correspondants ne peuvent être compensés au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité.

Ressources liées aux situations

Trois fonctionnaires chargés de la coordination de la sécurité sur le terrain (P-3)

213. Ces postes sont nécessaires afin de satisfaire aux conditions de base selon lesquelles deux membres de la Section de la sécurité (un administrateur et un agent des services généraux) doivent être affectés à chaque situation. Ils permettront d'assurer la gestion, l'encadrement et la coordination nécessaires aux opérations de sécurité en matière d'enquêtes, d'activités en rapport avec les victimes et les témoins, de programmes de sensibilisation et de sécurité générale du personnel présent sur le terrain. Ils ne peuvent être pourvus au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité.

Un agent de sécurité adjoint sur le terrain (agent des services généraux, autre classe)

214. Ce poste est nécessaire afin de permettre à l'Unité de sécurité sur le terrain de répondre à une demande croissante en matière d'appui à la sécurité sur le terrain, en particulier la protection des témoins, les effectifs actuels ne suffisant plus pour faire face à une charge de travail supplémentaire. Il ne peut être pourvu au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité.

Heures supplémentaires

215. L'augmentation du nombre de fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain contribuera à faire baisser le nombre d'heures supplémentaires. Cependant, l'Unité de sécurité au siège devra également apporter son soutien à ces opérations, notamment pour les situations 3 et 4. Ce coût ne peut être compensé au moyen d'une réaffectation de postes ou de gains d'efficacité.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

216. Il s'agit de participer à des réunions d'information et de coordination en partenariat avec des organisations internationales, notamment le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, qui tient désormais deux réunions par an.

Services contractuels, dont formation

217. Il s'agit notamment de gestion des clés, de l'entretien des systèmes de sécurité au domicile des fonctionnaires de rang supérieur et de la procédure d'habilitation. Tous les membres du personnel de la sécurité doivent suivre une formation de base et un cours de remise à niveau sur les premiers secours, la lutte contre l'incendie et l'utilisation des armes à feu afin de conserver leur qualification et leur permis.

Frais généraux de fonctionnement

218. La modernisation du matériel utilisé pour la formation en matière de contrôles de sécurité a été reportée, ce qui a permis de réduire les dépenses.

Fournitures et accessoires

219. Vu qu'aucun poste supposant le port d'un uniforme n'a été inclus dans le budget pour 2008, les coûts liés à cette rubrique ont été réduits.

Mobilier et équipement

220. Le report à 2009 de l'application du programme de remplacement de l'équipement utilisé pour les contrôles de sécurité et de la définition d'une capacité de pointe pour l'équipement de protection personnelle a entraîné une réduction des coûts dans ce domaine.

Ressources liées aux situations

Voyages

221. Les déplacements requis comprennent notamment une mission d'escorte d'un détenu, la participation aux réunions du programme de coordination des Nations Unies en matière de sécurité sur le terrain, la protection rapprochée des fonctionnaires de rang supérieur de la Cour en déplacement sur le terrain, d'autres missions d'appui en matière de sécurité et des missions sur le terrain de l'équipe chargée de la sécurité. Chaque membre du personnel permanent chargé de la sécurité sur le terrain doit se rendre au siège une fois tous les quatre mois pour participer à des réunions d'information, suivre des formations, renouveler leurs qualifications et garantir leur bien-être en général. La hausse du budget affecté à cette rubrique reflète en partie la hausse des effectifs dans le domaine de la sécurité.

Services contractuels, dont formation

222. Tous les membres du personnel de sécurité basé sur le terrain doivent bénéficier du même niveau de formation en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'utilisation des armes à feu que les fonctionnaires basés au siège. Ils doivent également recevoir une formation spécialisée dans le domaine de la sécurité sur le terrain, comme la conduite de véhicules à quatre roues motrices. L'augmentation du budget affecté à cette rubrique reflète en partie la hausse des effectifs dans le domaine de la sécurité.

223. Les coûts de la sous-traitance des services de gardiennage des bureaux extérieurs de la Cour ont augmenté au cours de l'année précédente en raison de la hausse des coûts des contrats existants et de l'augmentation des coûts qui avaient été prévus concernant la situation 4.

Frais généraux de fonctionnement

224. La Cour est membre du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, qui prévoit un partage de certains coûts à l'échelle tant mondiale que locale. L'élément lié aux coûts de portée mondiale est inclus dans le budget de base. Des accords de partage de l'élément lié aux coûts locaux, qui n'est pas inclus dans le budget de base, sont appliqués en Ouganda et en RDC.

225. Déduction faite des coûts incompressibles de 223 500 euros et de la différence de -32 400 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 651 000 euros se réduit à une augmentation nette de 460 000 euros.

Tableau 39. Sous-programme 3140: Budget proposé pour 2008

Section de la sécurité	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			412,3	85,7	498,0	499,6	389,3	888,9	390,9	78,5
Agents des services généraux				2 019,7	1 204,7	3 224,4	2 049,0	1 321,9	3 370,9	146,5	4,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 043,0</i>	<i>613,9</i>	<i>2 656,9</i>	<i>2 432,0</i>	<i>1 290,4</i>	<i>3 722,4</i>	<i>2 548,6</i>	<i>1 711,2</i>	<i>4 259,8</i>	<i>537,4</i>	<i>14,4</i>
Personnel temporaire	742,0	92,9	834,9	660,0		660,0	748,0		748,0	88,0	13,3
Heures supplémentaires	150,6	17,8	168,4	124,4	52,3	176,7	130,6	37,4	168,0	-8,7	-4,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>892,6</i>	<i>110,7</i>	<i>1 003,3</i>	<i>784,4</i>	<i>52,3</i>	<i>836,7</i>	<i>878,6</i>	<i>37,4</i>	<i>916,0</i>	<i>79,3</i>	<i>9,5</i>
Voyages	38,0	108,4	146,4	11,1	398,8	409,9	15,3	519,8	535,1	125,2	30,5
Services contractuels, dont formation	209,0	140,8	349,8	166,2	244,5	410,7	178,0	283,9	461,9	51,2	12,5
Frais généraux de fonctionnement	147,8	0,2	148,0	117,0		117,0	100,0	30,0	130,0	13,0	11,1
Fournitures et accessoires	78,9	29,1	108,0	96,5	21,8	118,3	75,0	22,4	97,4	-20,9	-17,7
Mobilier et matériel	95,2	72,8	168,0	103,0		103,0	1,3		1,3	-101,7	-98,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>568,9</i>	<i>351,3</i>	<i>920,2</i>	<i>493,8</i>	<i>665,1</i>	<i>1 158,9</i>	<i>369,6</i>	<i>856,1</i>	<i>1 225,7</i>	<i>66,8</i>	<i>5,8</i>
Participation à l'entretien				172,8	52,6	225,4	148,0	45,0	193,0	-32,4	-14,4
Total	3 504,5	1 075,9	4 580,4	3 883,0	2 060,4	5 943,4	3 944,8	2 649,7	6 594,5	651,1	11,0

Tableau 40. Sous-programme 3140: Effectif proposé pour 2008

Section de la sécurité		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	1			3	2	35	37	40
	Effectif lié aux situations							1	1		2		14	14	16
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>1</i>		<i>5</i>	<i>2</i>	<i>49</i>	<i>51</i>	<i>56</i>
Nouveaux postes	Effectif de base								1		1		1	1	1
	Effectif lié aux situations							3			3		1	1	4
	<i>Total partiel</i>							<i>3</i>	<i>1</i>		<i>4</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>
<i>Total</i>						<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>2</i>		<i>9</i>	<i>2</i>	<i>50</i>	<i>52</i>	<i>61</i>

d) Sous-programme 3150: Bureau du contrôleur

Ressources en personnel

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

226. Un assistant chargé du contrôle budgétaire (agent des services généraux, autre classe – pour une durée de 4 mois, à cheval sur 2007), qui participera au traitement de questions exceptionnelles liées à des situations.

227. Déduction faite des coûts incompressibles de 8 700 euros et de la différence de -1 200 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 7 500 euros est annulée.

Tableau 41. Sous-programme 3150: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du contrôleur</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			129,9		129,9	128,5		128,5	-1,4	-1,1
Agents des services généraux				64,9		64,9	75,0		75,0	10,1	15,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>139,7</i>		<i>139,7</i>	<i>194,8</i>		<i>194,8</i>	<i>203,5</i>		<i>203,5</i>	<i>8,7</i>	<i>4,5</i>
Personnel temporaire	76,0		76,0		20,0	20,0		20,9	20,9	0,9	4,5
Heures supplémentaires	2,7		2,7		2,0	2,0	2,0		2,0		
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>78,7</i>		<i>78,7</i>		<i>22,0</i>	<i>22,0</i>	<i>2,0</i>	<i>20,9</i>	<i>22,9</i>	<i>0,9</i>	<i>4,1</i>
Voyages	1,9		1,9	2,0		2,0	2,0		2,0		
Services contractuels, dont formation	9,1		9,1	10,0		10,0	9,1		9,1	-0,9	-9,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>11,0</i>		<i>11,0</i>	<i>12,0</i>		<i>12,0</i>	<i>11,1</i>		<i>11,1</i>	<i>-0,9</i>	<i>-7,5</i>
Participation à l'entretien				8,4		8,4	7,2		7,2	-1,2	-14,3
Total	229,4		229,4	215,2	22,0	237,2	223,8	20,9	244,7	7,5	3,2

Tableau 42. Sous-programme 3150: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du contrôleur</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1					1	1		1	2
	Effectif lié aux situations										1			1	
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>					<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>2</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>					1					1	1		1	2

2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs

Introduction

228. La Direction des services administratifs communs assure la prestation de tous les services non judiciaires à l'ensemble de la Cour. Indépendamment des objectifs spécifiques de l'Organisation pour 2008, elle doit toujours viser à doter la Cour d'un « modèle d'administration publique » en assurant en temps opportun des services opérationnels de qualité, fiables et efficaces pour satisfaire les besoins des utilisateurs. Il peut notamment s'agir d'une infrastructure logistique ou administrative spécialisée ou de systèmes informatiques, que ce soit sur le terrain ou au siège lors de procès. Dans ce contexte, la Cour estime que la mise en place d'un système intégré de gestion doit être prioritaire.

229. Les objectifs du budget 2008 sont clairement axés sur les opérations hors siège. La Direction met actuellement en place un nouveau type d'infrastructure destiné aux bureaux extérieurs qui permettra de concourir simultanément à la réalisation de plusieurs objectifs de la Cour pour l'année prochaine. Ce nouveau concept, en vertu duquel le bureau extérieur représente le visage public de la Cour, recourt à des installations qui auront pour but de renforcer la communication avec les communautés locales tout en améliorant la sécurité de l'ensemble des participants. En outre, la conclusion d'accords de coopération technique avec les organismes des Nations Unies qui aident la Cour à mettre en place des infrastructures relatives à la communication va faciliter la réalisation depuis le siège de toutes les activités de sensibilisation dans plusieurs pays, notamment la retransmission en direct des procès.

230. Au vu des besoins opérationnels de la Cour, les ressources humaines représentent l'une des priorités de l'année à venir, comme le précise son plan stratégique. Le Comité du budget et des finances a également estimé que cette question devait être placée au centre des préoccupations en 2008. La Direction jouera donc un rôle important en mettant en place des stratégies visant à atteindre les objectifs en matière de promotion, d'environnement à visage humain et d'autres aspects similaires. Cependant, en raison de la durée des cycles relatifs aux autorisations de financement, la mise en place de certains objectifs ayant des conséquences budgétaires pourrait se prolonger jusqu'en 2009.

231. En outre, la Direction des services administratifs communs sera étroitement impliquée dans différentes questions liées aux locaux temporaires de la Cour. Elle s'efforcera de trouver une solution permettant de mettre en place une infrastructure qui sera utilisée jusqu'à ce que la Cour déménage dans ses locaux permanents.

Objectifs

1. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au maximum (objectif stratégique 11).
2. Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale (objectif stratégique 9).
3. Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant (objectif stratégique 17).
4. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents (objectif stratégique 5).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système intégré de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de modules du système intégré disponibles. Nombre de rapports approuvés disponibles. 	<p>38</p> <p>30</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une infrastructure en matière de communication dans tous les bureaux extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bureaux extérieurs autorisant l'accès du public et l'utilisation de leur infrastructure. Nombre de bureaux extérieurs techniquement équipés pour tout type de communication. 	<p>4</p> <p>4</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une stratégie de promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sous-objectifs mis en œuvre n'ayant aucune conséquence budgétaire. Nombre de sous-objectifs mis en œuvre ayant des conséquences budgétaires. 	<p>80 % de tous les sous-objectifs</p> <p>20 % de tous les sous-objectifs</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir un nombre suffisant de zones de travail pour couvrir l'ensemble des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de zones de travail mises à disposition. 	<p>960</p>

Tableau 43. Programme 3200: Budget proposé pour 2008

<i>Direction des services administratifs communs</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			3 059,1	871,9	3 931,0	3 456,9	997,0	4 453,9	522,9	13,3
Agents des services généraux				3 603,2	1 173,2	4 776,4	3 935,9	1 677,5	5 613,4	837,0	17,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 706,2</i>	<i>1 481,1</i>	<i>7 187,3</i>	<i>6 662,3</i>	<i>2 045,1</i>	<i>8 707,4</i>	<i>7 392,8</i>	<i>2 674,5</i>	<i>10 067,3</i>	<i>1 359,9</i>	<i>15,6</i>
Personnel temporaire général	711,0	143,9	854,9	187,5	764,9	952,4	198,6	665,2	863,8	-88,6	-9,3
Personnel temporaire pour les réunions				32,5		32,5	32,5		32,5		
Heures supplémentaires	69,4	6,9	76,3	51,7		51,7	70,0	28,0	98,0	46,3	89,6
Consultants	6,9	26,2	33,1				20,0		20,0	20,0	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>787,3</i>	<i>177,0</i>	<i>964,3</i>	<i>271,7</i>	<i>764,9</i>	<i>1 036,6</i>	<i>321,1</i>	<i>693,2</i>	<i>1 014,3</i>	<i>-22,3</i>	<i>-2,2</i>
Voyages	56,4	119,5	175,9	89,7	107,6	197,3	96,3	203,4	299,7	102,4	51,9
Services contractuels, dont formation	3 091,3	528,4	3 619,7	1 110,1	1 024,8	2 134,9	1 046,2	894,5	1 940,7	-194,2	-9,1
Frais généraux de fonctionnement	3 041,0	1 059,6	4 100,6	4 131,0	2 768,1	6 899,1	4 148,9	3 035,1	7 184,0	284,9	4,1
Fournitures et accessoires	204,8	287,5	492,3	425,9	261,5	687,4	421,6	231,7	653,3	-34,1	-5,0
Mobilier et matériel	1 257,7	1 235,8	2 493,5	536,9	314,0	850,9	477,4	242,0	719,4	-131,5	-15,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>7 651,2</i>	<i>3 230,8</i>	<i>10 882,0</i>	<i>6 293,6</i>	<i>4 476,0</i>	<i>10 769,6</i>	<i>6 190,4</i>	<i>4 606,7</i>	<i>10 797,1</i>	<i>27,5</i>	<i>0,3</i>
Participation à l'entretien				-939,6	-974,9	-1,914,5	-830,2	-881,3	-1 711,5	203,0	-10,6
Total	14 144,7	4 888,9	19 033,6	12 288,0	6 311,1	18 599,1	13 074,1	7 093,1	20 167,2	1 568,1	8,4

Tableau 44. Sous-programme 3200: Effectif proposé pour 2008

<i>Direction des services administratifs communs</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1	4	5	15	7		32	4	62	66	98
	Effectif lié aux situations							3	6		9	2	26	28	37
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>21</i>	<i>7</i>		<i>41</i>	<i>6</i>	<i>88</i>	<i>94</i>	<i>135</i>
Nouveaux postes	Effectif de base								2		2	1	2	3	5
	Effectif lié aux situations							1			1		5	5	6
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>	<i>2</i>		<i>3</i>	<i>1</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>11</i>
<i>Total</i>				<i>1</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>22</i>	<i>9</i>		<i>44</i>	<i>7</i>	<i>95</i>	<i>102</i>	<i>146</i>	

a) Sous-programme 3210: Bureau du responsable

Ressources renouvelables proposées hors personnel

Ressources de base

Voyages

232. La quasi-totalité des demandes en matière de voyages concerne des réunions et des activités de coopération avec les États parties, ou des réunions destinées à permettre la mise en place de réseaux. Des crédits supplémentaires sont prévus pour que les membres du Comité du budget et des finances qui se rendent à La Haye participent à des réunions informelles.

Ressources liées aux situations

Voyages

233. Cette rubrique comprend les voyages dans les pays où la Cour opère, dans le but d'examiner les progrès accomplis dans la mise en place de bureaux extérieurs, qui représentent le visage public de la Cour.

234. Déduction faite des coûts incompressibles de 67 700 euros et de la différence de -2 500 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 65 200 euros est annulée.

Tableau 45. Sous-programme 3210: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du responsable</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			284,3		284,3	349,9		349,9	65,6	23,1
Agents des services généraux				54,3		54,3	56,4		56,4	2,1	3,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>278,6</i>		<i>278,6</i>	<i>338,6</i>		<i>338,6</i>	<i>406,3</i>		<i>406,3</i>	<i>67,7</i>	<i>20,0</i>
Consultants	1,2		1,2								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1,2</i>		<i>1,2</i>								
Voyages	14,5		14,5	24,6	7,9	32,5	24,3	8,2	32,5		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>14,5</i>		<i>14,5</i>	<i>24,6</i>	<i>7,9</i>	<i>32,5</i>	<i>24,3</i>	<i>8,2</i>	<i>32,5</i>		
Participation à l'entretien				16,9		16,9	14,4		14,4	-2,5	-14,8
Total	294,3		294,3	380,1	7,9	388,0	445,0	8,2	453,2	65,2	16,8

Tableau 46. Sous-programme 3210: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du responsable</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1			1	1		3		1	1	4
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>		<i>3</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>					<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>		<i>3</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>

b) Sous-programme 3220: Section des ressources humaines

Ressources en personnel

235. L'objectif est de pallier l'insuffisance du nombre de candidatures traitées en mettant en place un système électronique de recrutement, qui devrait être opérationnel en 2008. En 2007, le déficit est compensé par du personnel temporaire.

Tableau 47. Indicateurs de la charge de travail de la Section des ressources humaines

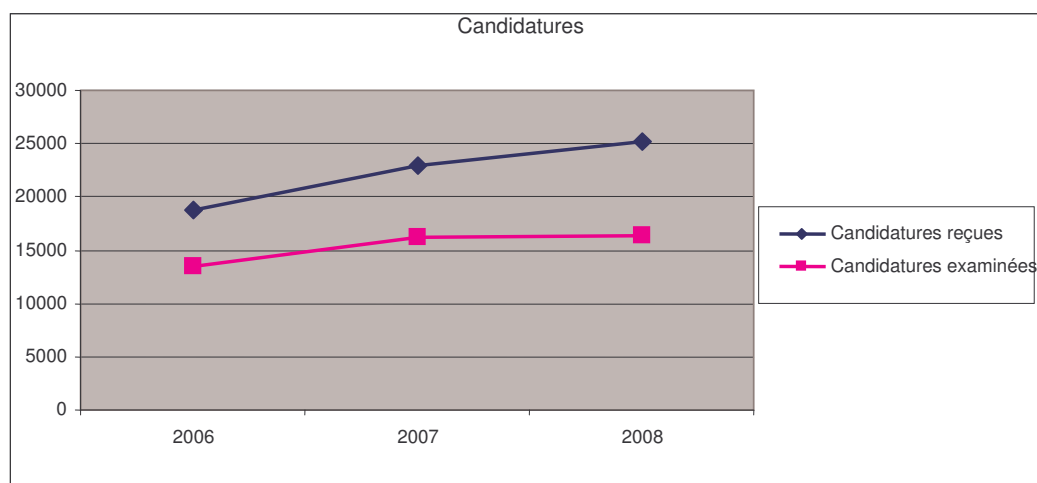
<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de demandes traitées = 16 200 ⁽¹⁾	3	16 320	3	8 100	0	8 100
Nombre de contrats traités = 800 ⁽²⁾	4	900	4	656	0	335
Nombre de notifications administratives = 1 900 ⁽³⁾	4	2 040	4	1 580	0	320
Nombre de formations = 177	1	180	1	177	0	0

1) *Correspond à toutes les procédures pertinentes appliquées pour faire venir de nouveaux fonctionnaires (dépouillement des candidatures, établissement de listes de pré-candidats et détermination des classes et des échelons).*

2) *Inclut les fonctionnaires, le personnel temporaire, les traducteurs et les interprètes.*

3) *Tient compte de tous les facteurs modifiant le statut contractuel des fonctionnaires.*

Graphique 3. Candidatures



Ressources de base

Un administrateur adjoint des ressources humaines (P-2)

236. Ce fonctionnaire sera principalement chargé des tâches liées à la gestion des ressources en personnel, notamment, sans que cela soit restrictif, du recrutement, de la qualification des emplois, de l'application du système de classement des postes, des réaffectations internes et de certains aspects de l'organisation des carrières. En outre, il est appelé à coordonner la mise en place du système électronique de recrutement, indispensable pour combler l'écart entre le nombre de candidatures traitées et de candidatures reçues, qu'illustre le graphique ci-dessus. Il convient de noter qu'un poste d'administrateur adjoint des ressources humaines (P-2) avait également été demandé (et refusé) dans les budgets de 2006 et 2007. De ce fait, la Section des ressources humaines a emprunté un poste à une autre section, qui l'a remplacé en recrutant un agent

temporaire. Ce poste est à nouveau demandé compte tenu du nombre des activités menées et des nouvelles demandes auxquelles la Section doit répondre.

Personnel temporaire

237. Un commis à l'assistance informatique (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2007) sera requis pour tester les sous-modules SAP dans le cadre de l'installation. Outre qu'il assurera les dépannages, il apportera une assistance au personnel de la Section pendant la mise en œuvre.

238. Un assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2007) apportera un soutien direct et fournira des connaissances de base au personnel de la Section lors de l'installation de SAP. Ce système exige des configurations permanentes et des modifications complexes, qui nécessitent de procéder à des tests. Le fonctionnaire apportera également son aide dans le cadre d'autres modules associés aux ressources humaines tels que le projet MIR, ainsi que le système de compte rendu relatif à l'entrepôt de données et au fonds de pension. Il produira également une analyse statistique et des rapports ponctuels.

Consultants

239. Conformément aux recommandations émises par le Comité du budget et des finances lors de sa huitième session⁹, la Cour devra solliciter les conseils d'un expert sur les nouvelles politiques appliquées dans le domaine des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'élargissement des échelles de rémunération et la détermination du traitement en fonction des résultats. Ces dépenses seront financées grâce à une optimisation des ressources dans d'autres domaines.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

240. Ces voyages sont nécessaires pour permettre aux responsables des ressources humaines de participer à des réunions spécialisées en vue de la conception et de la mise en œuvre de nouvelles politiques, notamment le réseau des services des ressources humaines, la table ronde tenue tous les ans sur l'organisation des carrières et le forum annuel de formation destiné aux cadres.

Services contractuels, dont formation

241. Il s'agit de financer l'acquisition de connaissances linguistiques et autres, ainsi que l'introduction à grande échelle du nouveau Programme de perfectionnement des cadres en 2007.

242. Déduction faite des coûts incompressibles de 76 000 euros et de la différence de -10 400 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 162 700 euros se réduit à une augmentation nette de 97 100 euros.

⁹ Voir ICC/ASP/6/2, paragraphes 58 à 63.

Tableau 48. Sous-programme 3220: Budget proposé pour 2008

<i>Section des ressources humaines</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			632,0		632,0	744,7		744,7	112,7	17,8
Agents des services généraux				607,9	139,9	747,8	639,0	169,2	808,2	60,4	8,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 239,2</i>	<i>88,6</i>	<i>1 327,8</i>	<i>1 239,9</i>	<i>139,9</i>	<i>1 379,8</i>	<i>1 383,7</i>	<i>169,2</i>	<i>1 552,9</i>	<i>173,1</i>	<i>12,5</i>
Personnel temporaire	205,0	19,2	224,2	125,0		125,0	125,4		125,4	0,4	0,3
Consultants	5,7	1,3	7,0				20,0		20,0	20,0	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>210,7</i>	<i>20,5</i>	<i>231,2</i>	<i>125,0</i>		<i>125,0</i>	<i>145,4</i>		<i>145,4</i>	<i>20,4</i>	<i>16,3</i>
Voyages	3,8	1,9	5,7	4,1	7,0	11,1	18,7	7,3	26,0	14,9	134,2
Services contractuels, dont formation	238,8	141,7	380,5	156,0	360,0	516,0	178,3	327,6	505,9	-10,1	-2,0
Frais généraux de fonctionnement	3,8		3,8								
Fournitures et accessoires	10,2	35,5	45,7	20,0	30,0	50,0	24,8		24,8	-25,2	-50,4
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>256,6</i>	<i>179,1</i>	<i>435,7</i>	<i>180,1</i>	<i>397,0</i>	<i>577,1</i>	<i>221,8</i>	<i>334,9</i>	<i>556,7</i>	<i>-20,4</i>	<i>-3,5</i>
Participation à l'entretien				71,6	10,5	82,1	65,0	6,7	71,7	-10,4	-12,7
Total	1 706,5	288,2	1 994,7	1 616,6	547,4	2 164,0	1 815,9	510,8	2 326,7	162,7	7,5

Tableau 49. Sous-programme 3220: Effectif proposé pour 2008

<i>Section des ressources humaines</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1	2	3			6	1	10	11	17
	Effectif lié aux situations												3	3	3
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>			<i>6</i>	<i>1</i>	<i>13</i>	<i>14</i>	<i>20</i>
Nouveaux postes	Effectif de base								1		1				1
	Effectif lié aux situations								1		1				1
	<i>Total partiel</i>								<i>1</i>		<i>1</i>				<i>1</i>
<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>1</i>		<i>7</i>	<i>1</i>	<i>13</i>	<i>14</i>	<i>21</i>	

c) Sous-programme 3240: Section du budget et des finances

Ressources en personnel

243. Les effectifs actuels feront face à l'augmentation prévue de la charge de travail. Leur productivité va augmenter grâce à l'expérience acquise dans l'utilisation du progiciel de gestion intégrée. D'autres fonctionnaires de la section continueront de participer aux travaux nécessaires pour préparer la clôture mensuelle des comptes, à la gestion des contributions et à la préparation du budget annuel.

Tableau 50. Indicateurs de la charge de travail des assistants financiers

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Factures traitées = 7 200	5	9 000	5	9 200	0	0
Demandes de remboursement de frais de voyage traitées = 5 100	3	6 400	3	6 500	0	0
Transactions liées à la paie = 9 000	3	10 800	3	11 400	0	0
Opérations de trésorerie = 14 700	2	18 400	2	18 600	0	0

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

244. Deux assistants financiers (agents des services généraux, autre classe) seront nécessaires (12 mois chacun, à cheval sur 2007) pour achever les travaux liés aux systèmes TRIM et SAP. Six mois seront requis pour le projet TRIM. Il s'agira notamment d'analyser et de restructurer les données financières de la Section en vue de leur stockage dans TRIM à des fins d'archivage et de vérification des comptes. Il faudra 18 mois pour la finalisation de plusieurs projets SAP, notamment le projet d'entrepôt de données pour la conception, la vérification et la production de tous les rapports dont la Section des finances a besoin régulièrement et de ceux qui servent à d'autres sections de la Cour et aux hauts responsables. Des gains d'efficacité sont attendus en matière de récupération des données et de compte rendu.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Frais généraux de fonctionnement

245. La hausse des frais bancaires s'explique par les dépenses effectuées en 2006 et 2007 dans le cadre de l'intensification des activités de la Cour. Cette hausse a été compensée par une diminution des services contractuels (formation).

246. Déduction faite des coûts incompressibles de 102 200 euros et de la différence de -16 000 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 86 200 euros est annulée.

Tableau 51. Sous-programme 3240: Budget proposé pour 2008

<i>Section du budget et des finances</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs				667,9		667,9	709,7		709,7	41,8	6,3
Agents des services généraux				488,7	259,1	747,8	507,6	300,6	808,2	60,4	8,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>715,1</i>	<i>84,4</i>	<i>799,5</i>	<i>1 156,6</i>	<i>259,1</i>	<i>1 415,7</i>	<i>1 217,3</i>	<i>300,6</i>	<i>1 517,9</i>	<i>102,2</i>	<i>7,2</i>
Personnel temporaire général	250,0		250,0		125,0	125,0		125,4	125,4	0,4	0,3
Heures supplémentaires	19,4	1,2	20,6								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>269,4</i>	<i>1,2</i>	<i>270,6</i>		<i>125,0</i>	<i>125,0</i>		<i>125,4</i>	<i>125,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>
Voyages	2,7		2,7	7,0		7,0	7,0		7,0		
Services contractuels, dont formation	56,0		56,0	65,0		65,0	56,0		56,0	-9,0	-13,8
Frais généraux de fonctionnement	86,6		86,6	35,0		35,0	43,6		43,6	8,6	24,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>145,3</i>		<i>145,3</i>	<i>107,0</i>		<i>107,0</i>	<i>106,6</i>		<i>106,6</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,4</i>
Participation à l'entretien				67,4	17,5	84,9	57,7	11,2	68,9	-16,0	-18,8
Total	1 129,8	85,6	1 215,4	1 331,0	401,6	1 732,6	1 381,6	437,2	1 818,8	86,2	5,0

Tableau 52. Sous-programme 3240: Effectif proposé pour 2008

<i>Section du budget et des finances</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1	1	4	1		7		9	9	16
	Effectif lié aux situations											1	4	5	5
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>1</i>		<i>7</i>	<i>1</i>	<i>13</i>	<i>14</i>	<i>21</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>					1	1	4	1		7	1	13	14	21	

d) Sous-programme 3250: Section des services généraux

247. La Section des achats (sous-programme 3270) a été regroupée avec la Section des services généraux en 2007. Toutes les dépenses et les crédits approuvés de l'année précédente pour le sous-programme 3270 ont été incorporés dans les données relatives à la Section des services généraux.

Ressources en personnel

248. La Section s'attend à une augmentation de sa charge de travail, en particulier au sein de l'Unité des voyages et des relations avec l'État hôte et de l'Unité de la logistique et des transports/Centre de traitement du courrier. Cette augmentation de la charge de travail sera absorbée grâce à des gains d'efficacité dans l'ensemble de la Section.

Tableau 53. Indicateurs de la charge de travail des assistants de la Section des services généraux

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008⁽¹⁾</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
<i>Unité de la gestion des dossiers et des archives</i>	7		7			
Demandes d'assistance = 1 200		1 320		1 200	0	120
Transactions dans TRIM = 6 600		7 000		6 600	0	400
Courrier/services de coursiers = 61 000		68 200		61 000	0	7 200
<i>Unité de la logistique et des transports</i>	13		13			
Demandes de courses = 4 500		5 400		4 500	0	900
Livraisons/fournitures internes = 4 020		4 820		4 020	0	800
<i>Unité de la gestion des installations</i>	12		12			
Demandes d'assistance technique = 4 800		5 300		4 800	0	500
Demandes = 220		220		220	0	0
<i>Unité des voyages et des relations avec l'État hôte</i>	6		6			
Voyages = 3 500		4 000		3 500	0	500
Demandes traitées = 2 300		2 520		2 300	0	220

1) La capacité estimée de la Section des services généraux pour 2008 qui est indiquée ci-dessus est basée sur des estimations approximatives, la Section n'ayant pas encore fini d'évaluer ses niveaux de capacité.

Ressources de base

Heures supplémentaires

249. Ce poste est établi d'après les besoins réels et prévus pour 2007 concernant les chauffeurs, sachant également que des fonctionnaires d'autres unités pourront remplir les fonctions de chauffeurs à temps partiel, pour limiter les dépenses. Des heures supplémentaires en prévision des travaux d'entretien d'urgence en dehors des heures de travail, par exemple pour remédier à des pannes des systèmes de refroidissement du centre informatique, des pannes électriques, des

problèmes de plomberie, des dysfonctionnements des ascenseurs, par exemple, sont à prévoir pour l'Unité de la gestion des installations. Les économies réalisées sur les dépenses hors personnel permettront de compenser l'accroissement de ces dépenses.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

250. Deux commis aux voyages (agents des services généraux, autre classe) (12 mois chacun, à cheval sur 2007) sont nécessaires pour traiter les questions liées aux voyages et au protocole (visas, douanes, enregistrement auprès du Ministère des affaires étrangères, immatriculation de véhicules, etc.). Les exercices 2007 et 2008 aideront à déterminer s'il convient de conserver ces postes à titre permanent en 2009.

Heures supplémentaires

251. Ce poste est établi d'après les besoins réels et prévus pour 2007 concernant les chauffeurs.

Ressources hors personnel

Ressources de base et ressources liées aux situations

Voyages

252. Ce poste doit permettre de financer la participation à la réunion du réseau interinstitutions des responsables des locaux et l'inventaire des avoirs dans les bureaux extérieurs.

Services contractuels, dont formation

253. Ce montant est basé sur l'utilisation accrue des photocopieuses en 2006 et 2007. Il inclut également les services contractuels liés au nettoyage en grand (effectué deux fois par an) de la cafétéria, les déménagements de bureaux et un contrat général relatif aux services des consultants requis pour des projets techniques et des projets touchant à la structure des bâtiments en relation avec l'entretien des locaux.

Frais généraux de fonctionnement

254. Ces frais ont diminué. Ils correspondent aux principaux éléments énumérés ci-après.

255. L'entretien des locaux comprend le coût du nettoyage régulier des bureaux, la vérification du système d'alarme incendie et l'inspection et la réparation de cinq cloisonnements coupe-feu, ainsi que l'entretien d'installations telles que les barrières anti-vitesse, le maintien de l'alimentation électrique continue et les systèmes de sécurité du bâtiment de l'Arc. Ces coûts sont partiellement couverts grâce au report jusqu'à 2009 d'opérations d'entretien majeures.

256. Les coûts liés aux services collectifs ont été majorés, sur la base des chiffres de consommation effectifs, de l'utilisation de nouveaux locaux (aile D, locaux sur Saturnusstraat) et de l'augmentation du nombre des fonctionnaires. La location de mobilier et de matériel inclut celle de photocopieurs et d'imprimantes. À cet égard, un nouvel appel d'offres sera lancé en 2008, conjointement avec d'autres organisations pour obtenir de meilleures conditions.

257. L'entretien du mobilier et du matériel inclut celui des véhicules, des cuisines et du matériel de bureau autre que le matériel informatique, ainsi que les réparations diverses. Il inclut également l'entretien des systèmes de sécurité, qui ont été développés en 2006 et 2007. D'autres augmentations sont prévues en 2009 en raison de l'usure du parc de véhicules.

Mobilier et matériel

258. Ce poste inclut le remplacement du mobilier standard de bureau, pour des raisons d'usure. Ces frais sont partiellement couverts par la réduction du stock d'un certain type d'armoires.

259. Déduction faite des coûts incompressibles de 230 900 euros et de la différence de -28 700 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 186 700 euros se traduit par une réduction nette de 15 500 euros.

Tableau 54. Sous-programme 3250: Budget proposé pour 2008

Section des services généraux	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			641,1		641,1	703,4		703,4	62,3	9,7
Agents des services généraux				1 769,4	148,2	1 917,6	1 860,6	225,6	2 086,2	168,6	8,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 068,4</i>	<i>49,6</i>	<i>2 118,0</i>	<i>2 410,5</i>	<i>148,2</i>	<i>2 558,7</i>	<i>2 564,0</i>	<i>225,6</i>	<i>2 789,6</i>	<i>230,9</i>	<i>9,0</i>
Personnel temporaire général	146,3	0,5	146,8		125,0	125,0		125,4	125,4	0,4	0,3
Heures supplémentaires	38,0		38,0	21,7		21,7	40,0	10,0	50,0	28,3	130,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>184,3</i>	<i>0,5</i>	<i>184,8</i>	<i>21,7</i>	<i>125,0</i>	<i>146,7</i>	<i>40,0</i>	<i>135,4</i>	<i>175,4</i>	<i>28,7</i>	<i>19,6</i>
Voyages	1,3		1,3	9,0		9,0	15,8		15,8	6,8	75,6
Services contractuels, dont formation	238,8		238,8	310,9	15,0	325,9	330,5	21,0	351,5	25,6	7,9
Frais généraux de fonctionnement	1 820,1		1 820,1	2 306,3	124,0	2 430,3	2 281,6	101,5	2 383,1	-47,2	-1,9
Fournitures et accessoires	170,3		170,3	305,9	38,0	343,9	296,8	38,0	334,8	-9,1	-2,6
Mobilier et matériel	24,3		24,3	133,2	5,0	138,2	82,9	35,0	117,9	-20,3	-14,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 254,8</i>		<i>2 254,8</i>	<i>3 065,3</i>	<i>182,0</i>	<i>3 247,3</i>	<i>3 007,6</i>	<i>195,5</i>	<i>3 203,1</i>	<i>-44,2</i>	<i>-1,4</i>
Participation à l'entretien				164,4	14,0	178,4	140,7	9,0	149,7	-28,7	-16,1
Total	4 507,5	50,1	4 557,6	5 661,9	469,2	6 131,1	5 752,3	565,5	6 317,8	186,7	3,0

Tableau 55. Sous-programme 3250: Effectif proposé pour 2008

Section des services généraux		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	3	2		7	3	29	32	39
	Effectif lié aux situations												4	4	4
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>		<i>7</i>	<i>3</i>	<i>33</i>	<i>36</i>	<i>43</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>2</i>		<i>7</i>	<i>3</i>	<i>33</i>	<i>36</i>	<i>43</i>	

e) Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications

260. Le budget de la Section dénote un changement de stratégie planifié destiné à le rendre moins tributaire des consultants en augmentant sa capacité à améliorer tous les systèmes informatiques et à en assurer la maintenance. Cet objectif est conforme à la recommandation du commissaire aux comptes. La Section continuera de faire appel à un nombre minimum de consultants pour des problèmes qu'elle ne peut résoudre elle-même, mais cette nouvelle stratégie permettra de gagner en efficacité à long terme (cf. Centre d'appui aux usagers).

Ressources en personnel

Ressources de base

Centre d'appui aux usagers

261. La Section souhaite accroître le soutien interne qu'elle apporte à l'organisation en créant un Centre d'appui aux usagers pour le système SAP FACTS, qui sera chargé d'assurer au jour le jour l'utilisation et l'implémentation du système SAP. En outre, ce centre sera responsable de la mise en œuvre technique du système de gestion des informations de l'Organisation. Sa création permettra une meilleure connaissance des capacités internes, dont bénéficieront les principaux utilisateurs dans l'ensemble de la Cour puisque ses activités seront menées par des fonctionnaires, et non par des consultants. Elle sera financée en grande partie grâce à la réduction constante du coût des consultants SAP (services contractuels).

262. Tous les nouveaux postes proposés au sein du Centre sont financés grâce aux économies dues aux gains d'efficacité/de productivité.

Un fonctionnaire technique adjoint chargé de SAP (P-2)

263. Son rôle est d'apporter au fonctionnaire P-3 en poste un soutien d'ordre général en ce qui concerne le système SAP.

Un assistant principal chargé de l'intégration des applications (agent des services généraux, première classe)

264. Son rôle est d'apporter un soutien dans l'intégration du système SAP, des systèmes d'administration judiciaire, du système TRIM et d'autres applications de SAP lorsque ce système est utilisé à des fins d'intégration.

Un assistant technique chargé des applications SAP liées aux finances (agent des services généraux, autre classe)

265. Son rôle est d'apporter un soutien dans la gestion de tous les systèmes ayant trait au budget, au contrôle, aux finances, à l'audit et aux comptes rendus financiers.

Un assistant chargé des applications SAP (agent des services généraux, autre classe)

266. Son rôle est d'apporter un soutien d'ordre général dans la gestion de tous les modules, notamment ceux qui ont trait aux voyages, aux ressources humaines, aux questions médicales, au respect des horaires de travail, aux portails, aux fonds d'affectation spéciale et à l'aide judiciaire.

Autres besoins en personnel

Personnel temporaire

267. Le recrutement d'un assistant aux projets informatiques (agent des services généraux, autre classe) (huit mois, à cheval sur 2007) permettra de rattraper le retard important pris en matière de documentation sur les systèmes et les projets, mais aussi d'apporter une assistance au responsable de projet de la Section lorsque la charge de travail sera trop lourde, ainsi que dans la gestion des bibliothèques de documents des deux grands projets informatiques (SAP et le système de gestion électronique des documents) en veillant à intégrer toute la documentation relative aux projets afin de donner une vue d'ensemble.

268. Un technicien chargé de l'assistance informatique [agent des services généraux (autre classe)] (six mois, à cheval sur 2007) aidera à réduire le nombre de demandes d'assistance en souffrance. Pour les autres demandes en souffrance, la Section s'efforcera d'accroître son efficacité et sa productivité.

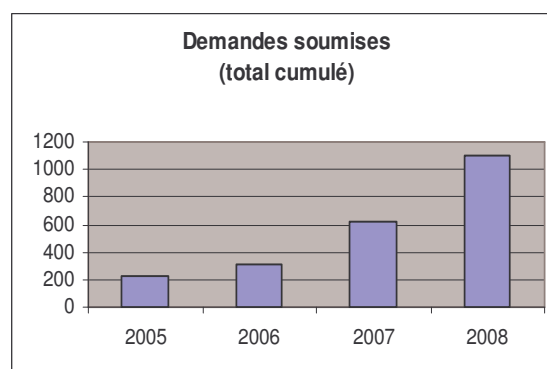
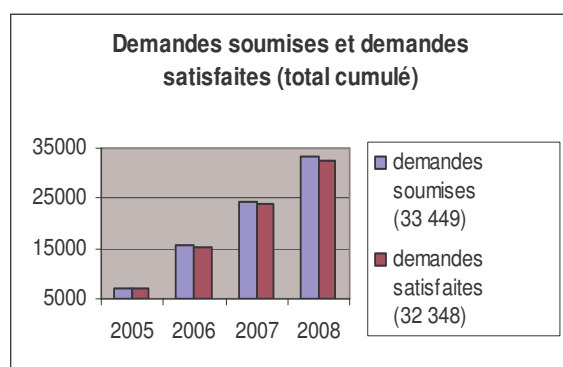
269. Comme le tableau l'illustre, le nombre de demandes dépasse constamment le nombre de demandes que les services d'assistance informatique peuvent traiter ; il existe donc de nombreuses demandes en souffrance, situation qui suscite une grande insatisfaction parmi les utilisateurs et nuit au bon fonctionnement des opérations. En l'absence de ressources supplémentaires, le nombre de demandes en souffrance continuera d'augmenter en 2008 (1 100 demandes d'assistance supplémentaires).

Tableau 56. Indicateurs de la charge de travail des techniciens du service d'assistance informatique

Charge de travail prévue pour 2007	Nombre d'ETP pour 2007	Charge de travail prévue pour 2008	Nombre d'ETP pour 2008	Capacité estimée pour 2008	Déficit avec des ressources supplémentaires	Déficit sans ressources supplémentaires
Demandes = 9 000	7	10 500	7,5	8 800	0 (*)	1 100

* La capacité estimée est de 1 173 par ETP. Aucun déficit ne devrait apparaître si le poste à mi-temps d'un fonctionnaire temporaire est conservé en 2008.

Graphique 4. Demandes d'assistance



Ressources liées aux situations

Réseau mondial de communication et de transmission de données

270. Les fonctionnaires concernés gèrent les activités et l'infrastructure satellitaire de terrain en équipant les véhicules de la Cour de matériel radio plus perfectionné, en assurant une protection rapprochée et en répondant à davantage de demandes de mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, ainsi qu'en mettant le nouveau système d'accès à distance Citrix à la disposition de 300 utilisateurs. L'intensification des activités sur le terrain a augmenté le nombre de nœuds à gérer.

Un technicien en communication (agent des services généraux, autre classe)

271. Le titulaire de ce poste est appelé à gérer le supplément d'activités de terrain, d'infrastructures satellitaires et de déploiements requis sur le terrain. Il apporte également une aide dans la gestion du parc de véhicules, désormais plus complexe en raison de l'utilisation d'équipements radio plus perfectionnés, des services de protection rapprochée et du nombre croissant de demandes de respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. L'accroissement des activités sur le terrain a entraîné une augmentation du nombre de dispositifs à gérer. Ce nouveau poste peut être financé grâce à des gains d'efficacité.

272. Si ce poste est approuvé, la Section pourra, en augmentant sa productivité, pallier le déficit existant. À l'inverse, l'absence de ce poste aurait des conséquences graves sur le système de communication qui doit être mis en place dans le nouveau bureau extérieur prévu en République centrafricaine.

Tableau 57. Indicateurs de la charge de travail du Réseau mondial de communication et de transmission des données

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2008</i>	<i>Capacité estimée pour *</i> <i>2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de dispositifs de communication et de réseau = 877	5	965	6	900	65	215

* La capacité estimée est de 150 dispositifs par EPT.

Un administrateur système (agent des services généraux, autre classe)

273. Le titulaire de ce poste est appelé à gérer le volume accru de dispositifs liés au réseau de transmission des données décentralisant l'application sur le terrain les systèmes SAP et TRIM et du système de gestion électronique des documents pour 300 utilisateurs environ. En outre, il devra gérer/appuyer le système Citrix (accès à distance). Le coût de ce poste est couvert grâce à une réduction des dépenses hors personnel.

274. Si ce poste est approuvé, la Section pourra, en augmentant sa productivité, pallier le déficit existant. S'il ne l'est pas, la présentation du système SAP aux bureaux extérieurs serait retardée, de sorte que la Défense et les équipes juridiques ne disposeraient que d'un accès limité aux systèmes de gestion électronique des documents.

Tableau 58. Indicateurs de la charge de travail du Réseau mondial de communication et de transmission des données

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'EPT pour 2008</i>	<i>Capacité estimée *</i> <i>pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de dispositifs de transmission des données = 174	5	191	6	180	11	41

* La capacité estimée est de 30 dispositifs par EPT.

Autres besoins en personnel

Un assistant chargé de la sécurisation des applications (agent des services généraux, autre classe)

275. La création de ce poste permettrait d'améliorer le niveau élémentaire de l'accès contrôlé aux systèmes et de mettre en place des procédures de sécurité plus strictes, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes. L'accès des utilisateurs dans un environnement de nature juridique se révèle de plus en plus complexe car les systèmes sont intégrés et nécessitent une gestion plus rigoureuse. Des réaffectations internes et des gains de productivité permettront de financer ce nouveau poste.

Un technicien informatique de terrain (agent des services généraux, autre classe)

276. La nouvelle situation en République centrafricaine requiert la création de ce poste qui doit aider à déterminer et gérer les besoins informatiques pour cette région, aider à l'acquisition de matériel et à la conclusion de contrats dans ce domaine à l'échelle locale, apporter un soutien en matière d'ordinateurs, de réseaux, de communication, de services téléphoniques, de télécopie et d'ordinateurs, et participer à la mise en place et au fonctionnement d'un système d'audition de témoins à distance par vidéoconférence. Le poste demandé ne peut être financé par des gains d'efficacité.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

277. Les services de consultants sous contrat sont nécessaires pour créer le Centre d'appui aux usagers, fournir un appui spécialisé en termes d'utilisation au système SAP et au système d'administration judiciaire et apporter une assistance dans le cadre de diverses manifestations. Ce poste de dépense a été revu à la baisse par rapport aux demandes pour 2007, de sorte que le recrutement de fonctionnaires supplémentaires peut être demandé.

Frais généraux de fonctionnement

278. L'augmentation des coûts est due aux nouvelles activités menées en République centrafricaine, et inclut les frais de création d'un réseau de communication viable destiné à permettre au Bureau du Procureur d'intervenir immédiatement avant que soit établie une structure pleinement opérationnelle pour assurer le fonctionnement du bureau extérieur et la réalisation d'activités de sensibilisation.

Fournitures et accessoires

279. Périphériques, pièces de rechange, cartes réseau, câbles de transmission des données, dispositifs d'enregistrement portatifs, etc.

Mobilier et matériel

280. Ce poste de dépense est calculé sur la base d'un cycle de quatre ans pour le remplacement du matériel de bureau, et inclut également la modernisation du Réseau, y compris du matériel, des logiciels et des composantes de réseau. La réduction des coûts tient au fait que la croissance générale de la Cour a été moindre que les années précédentes.

Ressources liées aux situations

Voyages

281. L'affectation sur le terrain de techniciens informatiques permettra de réduire le nombre des missions. Toutefois, de nombreux voyages en République centrafricaine sont prévus pour 2008, afin d'établir l'infrastructure informatique requise par cette nouvelle situation.

282. Déduction faite des coûts incompressibles de 247 900 euros et de la différence de 263 700 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 680 600 euros se traduit par une augmentation nette de 169 000 euros.

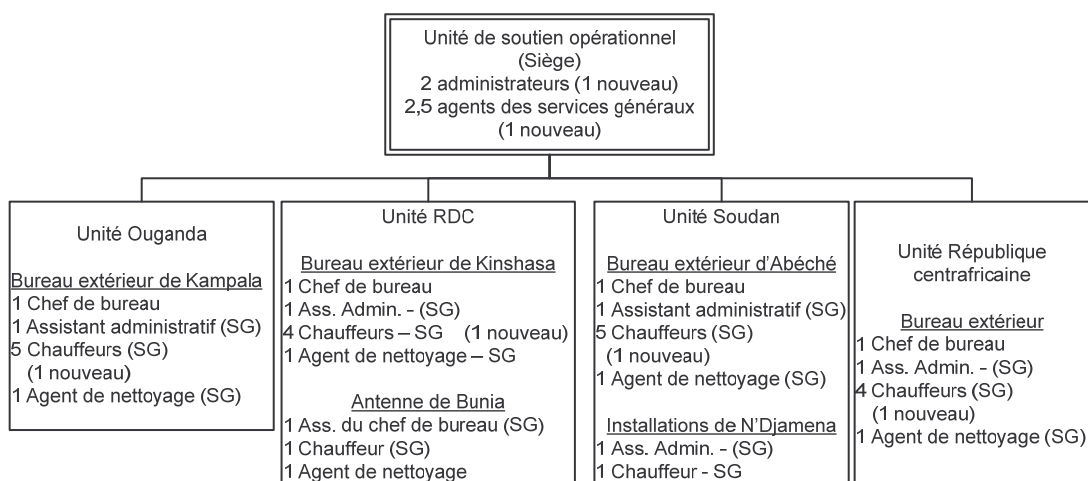
Tableau 59. Sous-programme 3260: Budget proposé pour 2008

<i>Section des technologies de l'information et des communications</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			833,8	463,5	1 297,3	949,2	519,1	1 468,3	171,0	13,2
Agents des services généraux				682,9	577,4	1 260,3	872,3	872,4	1 744,7	484,4	38,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 404,9</i>	<i>794,6</i>	<i>2 199,5</i>	<i>1 516,7</i>	<i>1 040,9</i>	<i>2 557,6</i>	<i>1 821,5</i>	<i>1 391,5</i>	<i>3 213,0</i>	<i>655,4</i>	<i>25,6</i>
Personnel temporaire général	109,7	3,0	112,7	62,5		62,5	73,2		73,2	10,7	17,1
Personnel temporaire pour les réunions				32,5		32,5	32,5		32,5		
Heures supplémentaires	12,0	5,7	17,7	30,0		30,0	30,0	18,0	48,0	18,0	60,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>121,7</i>	<i>8,7</i>	<i>130,4</i>	<i>125,0</i>		<i>125,0</i>	<i>135,7</i>	<i>18,0</i>	<i>153,7</i>	<i>28,7</i>	<i>23,0</i>
Voyages	34,1	39,4	73,5	45,0	37,1	82,1	30,5	67,6	98,1	16,0	19,5
Services contractuels, dont formation	2 557,7	316,2	2 873,9	578,2	223,0	801,2	481,4	194,0	675,4	-125,8	-15,7
Frais généraux de fonctionnement	1 130,5	613,9	1 744,4	1 789,7	2 342,5	4 132,2	1 823,7	2 355,3	4 179,0	46,8	1,1
Fournitures et accessoires	24,3	16,6	40,9	100,0	30,0	130,0	100,0	10,0	110,0	-20,0	-15,4
Mobilier et matériel	1 233,4	1 122,6	2 356,0	403,7	285,0	688,7	394,5	110,0	504,5	-184,2	-26,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4 980,0</i>	<i>2 108,7</i>	<i>7 088,7</i>	<i>2 916,6</i>	<i>2 917,6</i>	<i>5 834,2</i>	<i>2 830,1</i>	<i>2 736,9</i>	<i>5 567,0</i>	<i>-267,2</i>	<i>-4,6</i>
Participation à l'entretien				-1 259,9	-1 038,0	-2 297,9	-1 108,0	-926,2	-2 034,2	263,7	-11,5
Total	6 506,6	2 912,0	9 418,6	3 298,4	2 920,5	6 218,9	3 679,3	3 220,2	6 899,5	680,6	10,9

Tableau 60. Sous-programme 3260: Effectif proposé pour 2008

<i>Section des technologies de l'information et des communications</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1	1	4	3		9		13	13	22
	Effectif lié aux situations							2	3		5		14	14	19
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>3</i>		<i>14</i>		<i>27</i>	<i>27</i>	<i>41</i>
Nouveaux postes	Effectif de base								1		1	1	2	3	4
	Effectif lié aux situations												4	4	4
	<i>Total partiel</i>								<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>4</i>		<i>15</i>	<i>1</i>	<i>33</i>	<i>34</i>	<i>49</i>	

f) **Sous-programme 3280: Section des opérations hors siège**



La Section des opérations hors siège compte huit postes permanents (dont deux nouveaux) et 31,5 postes temporaires (dont quatre nouveaux).

Ressources en personnel

283. Les nouvelles ressources liées aux situations sont nécessaires pour faire face sur le plan géographique à l'extension des opérations hors siège menées par la Cour. Le personnel de soutien présent au siège compte depuis deux ans un chef de section et un assistant (agent des services généraux), alors que le nombre d'opérations hors siège est passé de deux (Ouganda et RDC) à six (à l'Ouganda et à la RDC s'ajoutent deux opérations au Tchad en septembre 2005, une à Bunia, en RDC en mai 2006, et une à Bangui, en République centrafricaine en août 2007). Les indicateurs de la charge de travail ci-dessous montrent qu'il importe de disposer de personnel supplémentaire au siège. Le coût du personnel temporaire a été recalculé en vue d'aligner la demande pour 2008 sur les coûts réels. Le budget de l'année passée comprenait les voyages, qui ont été définis séparément. En outre, l'embauche des quatre agents temporaires supplémentaires demandés peut être couverte grâce au nouveau calcul des coûts et n'entraîne aucune augmentation des dépenses.

Tableau 61. Indicateurs de la charge de travail du personnel de la Section des opérations hors siège

Charge de travail prévue pour 2007	Nombre d'ETP pour 2007	Charge de travail prévue pour 2008	Nombre d'ETP pour 2008	Capacité estimée pour 2008 ⁽¹⁾	Déficit avec des ressources supplémentaires	Déficit sans ressources supplémentaires
Nombre de missions mensuelles planifiées = 24	1	32	2	26	6	19
Nombre annuel de demandes = 194	1	258	2	300	0	108

1) Pour 2007, le manque de ressources a été compensé par l'emploi de personnel temporaire pour l'appui à la planification des missions.

Un fonctionnaire chargé de la logistique (P-3)

284. Ce poste est requis pour assurer la coordination de toutes les opérations logistiques sur le terrain et assister ou remplacer temporairement, selon que de besoin, les chefs des bureaux extérieurs. Il est financé grâce aux économies réalisées sur le budget alloué au personnel temporaire.

Un assistant à l'appui logistique (agent des services généraux, autre classe)

285. Ce poste est requis pour assurer la charge de travail accrue engendrée par l'augmentation du nombre des bureaux extérieurs, qui ne peut plus être absorbée par l'assistant administratif actuellement chargé de la logistique. Il aidera à décentraliser le système SAP dans tous les bureaux extérieurs et à assurer la liaison avec les différentes sections concernées au siège, pour résoudre dans les plus brefs délais des problèmes rencontrés sur le terrain. En outre, il facilitera la réalisation des différentes campagnes de sensibilisation du public qui seront menées dans les bureaux extérieurs. Il sera financé grâce aux économies réalisées sur le budget alloué au personnel temporaire.

Personnel temporaire

286. Vingt chauffeurs (agents des services généraux, autre classe) (18 pour deux mois, et 2 pour six mois) : 16 chauffeurs sont disponibles dans les différents bureaux extérieurs et quatre autres ont été demandés pour 2008. Avec la multiplication des activités et des sites et l'application des procédures de sécurité, davantage de véhicules et de chauffeurs sont nécessaires.

Tableau 62. Indicateurs de la charge de travail des chauffeurs

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP pour 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP pour 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de véhicules = 23 ⁽¹⁾	16	29 véhicules	20	29 véhicules	0	4 ⁽²⁾

1) Actuellement, la Cour possède 23 véhicules et quatre autres seront acquis en 2007.

2) La capacité de la Cour à mener ses activités hors siège est conditionnée par le nombre de chauffeurs supplémentaires.

287. Cinq assistants administratifs (agents des services généraux, autre classe) (12 mois chacun, à cheval sur 2007) sont nécessaires pour remplir quotidiennement les fonctions logistiques, administratives et financières dans chaque bureau extérieur, sous la supervision générale du chef de bureau.

288. Cinq agents de nettoyage (agents des services généraux, autre classe) (12 mois chacun, renouvelés après l'exercice 2007) sont nécessaires pour nettoyer les locaux dans les bureaux extérieurs.

289. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2007), partagé avec la Section de l'information et de la documentation, apporte une assistance aux périodes de pointe en remplissant des fonctions administratives générales et en rédigeant des comptes rendus.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Voyages

290. Les bureaux extérieurs accueillent un nombre croissant de missions, qui se traduit par une augmentation des indemnités journalières de subsistance dues aux chauffeurs.

Services contractuels, dont formation

291. Il s'agit ici principalement de l'aide médicale d'urgence apportée sur le terrain en cas de risque sanitaire, notamment de l'assistance apportée par du personnel paramédical et de l'évacuation par voie aérienne.

Frais généraux de fonctionnement

292. L'ouverture du bureau extérieur en République centrafricaine se traduit par des dépenses de fonctionnement supplémentaires, en particulier pour l'entretien des locaux et les coûts des services collectifs (142 000 euros).

293. Le coût de l'entretien du mobilier et du matériel s'explique par la multiplication des opérations hors siège et le nombre croissant des matériels qui requièrent un entretien, tels que les véhicules, les générateurs ou les systèmes de climatisation. L'utilisation régulière de véhicules blindés entraîne également des dépenses d'entretien, compte tenu de l'état des routes et de la nature des déplacements sur le terrain (80 000 euros).

294. Sont inclus le coût des assurances, les dépenses liées au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et les frais de transport sur le terrain.

Fournitures et accessoires

295. Ce poste est rendu nécessaire par la multiplication des opérations hors siège et l'augmentation du nombre de demandes de carburant et de pièces détachées pour les véhicules qui en découle (20 000 euros).

Mobilier et matériel

296. Sont inclus deux nouveaux véhicules à quatre roues motrices destinés au bureau extérieur de Kinshasa (RDC) (100 000 euros).

297. Déduction faite des coûts incompressibles de 47 100 euros et de la différence de -3 100 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 386 700 euros se réduit à une augmentation nette de 342 700 euros.

Tableau 63. Sous-programme 3280. Budget proposé pour 2008

<i>Section des opérations hors siège</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs				408,4		408,4		477,9	477,9	69,5	17,0
Agents des services généraux				48,6		48,6		109,7	109,7	61,1	125,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		463,9	463,9		457,0	457,0		587,6	587,6	130,6	28,6
Personnel temporaire		121,2	121,2		514,9	514,9		414,4	414,4	-100,5	-19,5
Consultants		24,9	24,9								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		146,1	146,1		514,9	514,9		414,4	414,4	-100,5	-19,5
Voyages		78,2	78,2		55,6	55,6		120,3	120,3	64,7	116,4
Services contractuels, dont formation		70,5	70,5		426,8	426,8		351,9	351,9	-74,9	-17,5
Frais généraux de fonctionnement		445,7	445,7		301,6	301,6		578,3	578,3	276,7	91,7
Fournitures et accessoires		235,4	235,4		163,5	163,5		183,7	183,7	20,2	12,4
Mobilier et matériel		113,2	113,2		24,0	24,0		97,0	97,0	73,0	304,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		943,0	943,0		971,5	971,5		1 331,2	1 331,2	359,7	37,0
Participation à l'entretien					21,1	21,1		18,0	18,0	-3,1	-14,7
Total		1 553,0	1 553,0		1 964,5	1 964,5		2 351,2	2 351,2	386,7	19,7

Tableau 64. Sous-programme 3280: Effectif proposé pour 2008

<i>Section des opérations hors siège</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations						1	3			4	1	1	2	6
	<i>Total partiel</i>						1	3			4	1	1	2	6
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1			1		1	1	2
	<i>Total partiel</i>							1			1		1	1	2
<i>Total</i>							1	4			5	1	2	3	8

3. Programme 3300: Direction du service de la Cour

Introduction

298. La Direction du service de la Cour est chargée d'apporter l'appui nécessaire en matière d'organisation des audiences ; d'assurer la réception, l'enregistrement et la circulation des informations ; de dispenser des services de traduction et d'interprétation efficaces dans les deux langues de travail et des prestations dans les langues officielles de la Cour ; de mettre en œuvre un système de détention efficient, qui suppose d'accueillir les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt ou d'une citation à comparaître à leur arrivée à La Haye, de gérer la mise en liberté provisoire, et de maintenir une liaison avec les autorités compétentes de l'État hôte, de l'État de détention et de l'État chargé de l'exécution de la peine. En outre, en collaboration avec le Bureau du Procureur, la Direction facilite les opérations liées à l'arrestation de personnes contre lesquelles des mandats d'arrêt ou des citations à comparaître ont été délivrés en rédigeant des demandes de coopération et en tentant d'obtenir un appui diplomatique, opérationnel et judiciaire sur le terrain et à La Haye.

299. La Direction du service de la Cour est également chargée de prendre des dispositions sur le plan de la sécurité et d'aider de toute manière appropriée les témoins, les victimes qui comparaissent devant la Cour et les tiers auxquels les dépositions des témoins peuvent faire courir un risque. Elle s'efforcera d'affiner les mécanismes de protection, notamment en assurant une réinstallation réussie des témoins.

300. À des fins de présentation budgétaire, la Section de l'administration judiciaire (sous-programme 3320) a été regroupée avec le Bureau du responsable.

Objectifs

1. Conduire cinq enquêtes et un procès, en fonction de la coopération extérieure reçue (objectif stratégique 1).
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
4. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées (objectif stratégique 7).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser un appui pour les audiences conformément au Règlement de la Cour et au Règlement du Greffe. • Assurer la prestation de services appropriés et efficaces aux parties qui le demandent et aux chambres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de retards ou d'interruptions imputables à la Direction. • Nombre de demandes traitées dans un délai maximal d'une semaine. 	<p>10 % maximum</p> <p>90 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne marche de la communauté pénitentiaire. • Dispenser un appui, une protection et une assistance opérationnelle et logistique appropriés et efficaces aux victimes, aux témoins et aux tiers courant des risques, quel que soit le lieu, sous réserve d'une évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'incidents. • Nombre d'incidents dus à une protection inadéquate. • Nombre de rapports favorables du CICR. • Nombre de compte rendus positifs ou très positifs. 	<p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>100 %</p> <p>75 %</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la précision et la cohérence en matière de terminologie. • Assurer une traduction et une interprétation efficaces et précises, au siège de la Cour comme à l'extérieur, en portant une attention particulière aux langues rares. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recherches mensuelles au moyen des outils linguistiques. • Nombre d'interprètes qualifiés travaillant pour la Cour dans les langues rares. 	<p>(*)</p> <p>(*)</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réussir les opérations d'arrestation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réclamations adressées au sujet de ces opérations par les participants, les chambres ou la société civile. • Nombre d'accords avec les États, les organisations et les acteurs locaux relatifs aux services dispensés par la Direction du service de la Cour. 	<p>(*)</p> <p>(*)</p>

* La Cour élabore actuellement des critères de référence pour ces objectifs.

Tableau 65. Programme 3300. Budget proposé pour 2008

Direction du service de la Cour	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			2 626,9	2 860,1	5 487,0	2 886,6	3 621,8	6 508,4	1 021,4	18,6
Agents des services généraux				325,8	1 785,6	2 111,4	394,8	2 059,3	2 454,1	342,7	16,2
Total partiel (fonctionnaires)	2 291,8	2 389,5	4 681,3	2 952,7	4 645,7	7 598,4	3 281,4	5 681,1	8 962,5	1 364,1	18,0
Personnel temporaire général	345,0	653,8	998,8	114,6	623,8	738,4	118,0	714,3	832,3	93,9	12,7
Personnel temporaire pour les réunions	347,4	29,0	376,4	280,0	45,0	325,0	277,7	44,7	322,4	-2,6	-0,8
Heures supplémentaires	0,1	0,2	0,3		30,0	30,0		30,0	30,0		
Consultants	24,0	85,2	109,2	11,0	99,0	110,0	11,0	207,2	218,2	108,2	98,4
Total partiel (autre personnel)	716,5	768,2	1 484,7	405,6	797,8	1 203,4	406,7	996,2	1 402,9	199,5	16,6
Voyages	37,3	234,0	271,3	28,0	459,6	487,6	30,4	605,8	636,2	148,6	30,5
Services contractuels, dont formation	1 605,4	198,6	1 804,0	376,2	334,9	711,1	390,9	222,3	613,2	-97,9	-13,8
Frais généraux de fonctionnement	2,0	161,4	163,4	1 494,9	1 843,4	3 338,3	1 100,0	2 006,5	3 106,5	-231,8	-6,9
Fournitures et accessoires	6,4	52,9	59,3	30,6	103,4	134,0	30,5	116,0	146,5	12,5	9,3
Mobilier et matériel	235,6	44,5	280,1	51,2	170,0	221,2	47,6	38,0	85,6	-135,6	-61,3
Total partiel (hors personnel)	1 886,7	691,4	2 578,1	1 980,9	2 911,3	4 892,2	1 599,4	2 988,6	4 588,0	-304,2	-6,2
Participation à l'entretien				134,8	256,0	390,8	122,7	184,4	307,1	-83,7	-21,4
Total	4 895,0	3 849,1	8 744,1	5 474,0	8 610,8	14 084,8	5 410,2	9 850,3	15 260,5	1 175,7	8,3

Tableau 66. Sous-programme 3300: Effectif proposé pour 2008

Direction du service de la Cour		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1	3	7	11	4		26		6	6	32
	Effectif lié aux situations						5	18	12	4	39	6	36	42	81
	Total partiel				1	3	12	29	16	4	65	6	42	48	113
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations							1			1		2	2	3
	Total partiel							1			1		2	2	3
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base						1				1		1	1	2
	Effectif lié aux situations						-1				-1	-1	-1	-1	-2
	Total partiel														
Total				1	3	12	30	16	4	66	5	45	51	116	

a) **Sous-programme 3310: Bureau du responsable/Section de l'administration judiciaire**

Ressources en personnel

Tableau 67. Indicateurs de la charge de travail de la Section de l'administration judiciaire

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'audiences = 160	12	160	12	160	0	0
Nombre de documents originaux = 1 200	3	1 440	3	1 200	0	240
Nombre de décisions/d'ordonnances/d'arrêts rédigés = 450	3	540	3	450	0	90

Ressources de base

Réaffectation

Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe)

301. Ce poste a été transféré de la rubrique des ressources liées aux situations à la rubrique des ressources de base (avec un reclassement de la catégorie des services généraux, première classe, dans le budget pour 2007 à la catégorie des services généraux, autre classe), les tâches correspondantes étant pour la plupart liées à des fonctions de base.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

302. Un juriste adjoint P-2 (4 mois, nouveau poste) est nécessaire pour élaborer une stratégie en vue de la création par l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins d'un réseau de soutien sur le terrain, rédiger des accords avec des organisations, des États et des ONG et effectuer des recherches afin de contribuer à l'élaboration de stratégies au niveau conceptuel.

303. Deux sténotypistes, un de langue anglaise, un de langue française (agents des services généraux, autre classe) (3 mois chacun, nouveaux postes) sont nécessaires pour produire en temps réel des transcriptions de toutes les audiences et garantir un service continu, particulièrement pendant les périodes de pointe.

304. Un assistant audiovisuel (agent des services généraux, autre classe) (1 mois, nouveau poste) est requis pour assurer des services audiovisuels ininterrompus pendant les procès.

Heures supplémentaires

305. Il est prévu que les prolongations occasionnelles des séances ainsi que les opérations relatives aux dépositions de témoins à distance obligeront le personnel chargé des audiences à faire des heures supplémentaires.

Consultants

306. Les consultants apporteront leur concours pour l'examen des candidatures en ce qui concerne la liste des experts (médecine légale, ballistique, psychologie, etc.) tenue par la Cour. Cette rubrique couvre également la rémunération des experts désignés par une chambre afin d'empêcher des conflits d'intérêts. Elle couvre en outre le recrutement de consultants locaux possédant une expérience appropriée dans les différentes situations pour organiser des réunions

avec des hauts fonctionnaires, mettre en œuvre les ordonnances à caractère urgent des chambres, rechercher des partenaires locaux dignes de confiance et donner des conseils utiles sur les coutumes locales. Enfin, elle couvre l'amélioration en cours des procès-verbaux de séance en temps réel en français.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

307. Ce poste de dépense comprend la formation aux systèmes actuels de gestion des dossiers et de l'administration judiciaire ainsi qu'au système de Cour électronique. Certaines fonctions d'entretien de ce système, précédemment externalisées, sont désormais assurées en interne.

Frais généraux de fonctionnement

308. Ce poste de dépense comprend l'entretien du matériel de sténotypie et l'adaptation nécessaire des claviers.

Fournitures et accessoires

309. Ce poste de dépense comprend les cassettes audio et vidéo pour l'enregistrement des audiences et les demandes de duplication, ainsi que les fournitures et consommables pour le bureau des assistants aux dossiers.

Mobilier et matériel

310. La réduction des coûts s'explique entre autres par l'amélioration du matériel de bureau à la disposition des assistants aux dossiers, dont des scanners et des écrans doubles supplémentaires ainsi que des installations de sauvegarde pour le stockage des informations traitées selon la norme de sécurité TEMPEST. Ce poste comprend également des logiciels et du matériel d'archivage spécialisés (par exemple, pour créer des codes-barre) permettant un archivage efficace des éléments de preuve et des cassettes présentés pendant les audiences.

Ressources liées aux situations

Voyages

311. La notification est une opération plus complexe qu'elle ne l'a été pour les tribunaux ad hoc; elle nécessitera la présence de fonctionnaires de rang supérieur. Afin de faciliter la déposition à distance des témoins, des techniciens spécialistes du matériel audiovisuel et un greffier d'audience devront être présents sur le lieu de la déposition.

Services contractuels, dont formation

312. Une formation spécialisée est nécessaire pour les sténotypistes et les spécialistes du matériel audiovisuel afin de leur permettre d'utiliser correctement les dernières technologies.

313. Ce poste comprend également l'amélioration de la capacité de gérer des opérations plus complexes : par exemple sensibiliser les fonctionnaires à la manière de travailler plus efficacement avec des personnes victimes de traumatismes, ou s'assurer que le principe du droit à une procédure régulière est respecté dans la gestion des éléments de preuve, la notification et la rédaction de documents juridiques.

314. D'autres améliorations des systèmes d'administration judiciaire sont nécessaires dans le domaine de l'intégration d'autres systèmes actuellement utilisés à la Cour.

Frais généraux de fonctionnement

315. Cette rubrique comprend les transmissions par satellite et les vidéoconférences ou téléconférences en rapport avec les dépositions à distance des témoins.

Fournitures et accessoires

316. Cette rubrique comprend les cassettes vidéo, les DVD et les autres supports audiovisuels nécessaires à l'enregistrement du procès, et l'utilisation de consommables pour la présentation et la diffusion des éléments de preuve utilisés à l'audience.

317. Déduction faite des coûts incompressibles de 109 300 euros et de la différence de -28 700 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 21 200 euros se traduit par une réduction nette de 59 400 euros.

Tableau 68. Sous-programme 3310: Budget proposé pour 2008

Bureau du responsable/Section de l'administration judiciaire	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			452,8	331,8	784,6	478,4	362,2	840,6	56,0	7,1
Agents des services généraux				108,6	965,5	1 074,1	169,2	958,2	1 127,4	53,3	5,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>342,9</i>	<i>712,6</i>	<i>1 055,5</i>	<i>561,4</i>	<i>1 297,3</i>	<i>1 858,7</i>	<i>647,6</i>	<i>1 320,4</i>	<i>1 968,0</i>	<i>109,3</i>	<i>5,9</i>
Personnel temporaire	121,3	23,1	144,4					69,0	69,0	69,0	
Heures supplémentaires		0,2	0,2		30,0	30,0		30,0	30,0		
Consultants	15,7	2,9	18,6	11,0	15,0	26,0	11,0	89,4	100,4	74,4	286,2
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>137,0</i>	<i>26,2</i>	<i>163,2</i>	<i>11,0</i>	<i>45,0</i>	<i>56,0</i>	<i>11,0</i>	<i>188,4</i>	<i>199,4</i>	<i>143,4</i>	<i>256,1</i>
Voyages	2,0	11,1	13,1	7,1	67,4	74,5	7,8	66,5	74,3	-0,2	-0,3
Services contractuels, dont formation	518,0	59,7	577,7	225,0	160,1	385,1	231,9	77,6	309,5	-75,6	-19,6
Frais généraux de fonctionnement	2,0		2,0		30,0	30,0	5,0	30,0	35,0	5,0	16,7
Fournitures et accessoires	0,9		0,9	13,1	84,4	97,5	13,0	97,0	110,0	12,5	12,8
Mobilier et matériel	201,2		201,2	40,0	160,0	200,0	27,5	28,0	55,5	-144,5	-72,3
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>724,1</i>	<i>70,8</i>	<i>794,9</i>	<i>285,2</i>	<i>501,9</i>	<i>787,1</i>	<i>285,2</i>	<i>299,1</i>	<i>584,3</i>	<i>-202,8</i>	<i>-25,8</i>
Participation à l'entretien				25,3	73,6	98,9	25,2	45,0	70,2	-28,7	-29,0
Total	1 204,0	809,6	2 013,6	882,9	1 917,8	2 800,7	969,0	1 852,9	2 821,9	21,2	0,8

Tableau 69. Sous-programme 3310: Effectif proposé pour 2008

Bureau du responsable/Section de l'administration judiciaire		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1	1		1	1		4		2	2	6
	Effectif lié aux situations							2	2		4	4	13	17	21
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>	<i>1</i>		<i>3</i>	<i>3</i>		<i>8</i>	<i>4</i>	<i>15</i>	<i>19</i>	<i>27</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>				<i>1</i>	<i>1</i>		<i>3</i>	<i>3</i>		<i>8</i>	<i>4</i>	<i>15</i>	<i>19</i>	<i>27</i>	

b) Sous-programme 3330: Section de la détention

Ressources en personnel

318. La mission de la Section de la détention est de maintenir en détention de façon sûre et avec humanité les personnes détenues sous l'autorité de la Cour et de s'efforcer de veiller à leur bien-être tout en assurant un système de détention efficace. À ce jour, la Section maintient en détention des personnes placées sous l'autorité de la CPI et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Étant donné que la détention de la personne relevant du Tribunal spécial peut peser sur la sécurité de la personne détenue par la CPI, il convient de prendre en compte la charge de travail liée à la première dans les indicateurs. En outre, en raison des niveaux de communication et de procédures supplémentaires, cette charge de travail nécessite plus de ressources que dans le cas de la personne détenue par la CPI.

Tableau 70. Indicateurs de la charge de travail de la Section de la détention

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de transferts à l'extérieur du quartier pénitentiaire = 10	1	160	1	320	s.o.	0
Nombre d'heures de visite = 530	1	530	1	530	s.o.	0
Nombre de détenus = 1	1	1	1	1	s.o.	0
Charge de travail liée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone						
Nombre de transferts à l'extérieur du quartier pénitentiaire = 87	0,15	160	0,15	160	s.o.	0
Nombre d'heures de visite = 424	0,15	800	0,15	200	s.o.	600
Nombre de détenus = 1	0,15	1	0,15	0,5	s.o.	0,5

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

319. Soutien psychologique et/ou psychiatrique (à cheval sur 2007) : selon que de besoin au cas par cas, pour assurer le bien-être des détenus.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Voyages

320. Ce poste de dépense est demandé pour le conjoint et les enfants des détenus indigents. Il comprend tous les frais liés aux voyages et au logement dans le pays de résidence, aux formalités de demande de visa, ainsi qu'aux assurances et autres éléments en rapport avec leur séjour aux Pays-Bas¹⁰.

Services contractuels, dont formation

321. Cette rubrique couvre les sessions de formation spécifiques relatives à la détention et à la gestion des prisons ainsi qu'aux questions de respect des droits de l'homme dans un contexte international.

Frais généraux de fonctionnement

322. Ce poste de dépense a diminué en raison de l'offre faite par les autorités néerlandaises, qui ont mis à disposition six cellules, dont cinq seront affectées au projet de budget de la Cour pour 2008 et une sera imputée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Mobilier et matériel

323. Cette rubrique couvre le coût du matériel pour l'enregistrement audio des visites surveillées (conformément à toute décision de surveillance des visites prise en application de la norme 184 du Règlement du Greffe) et la mise à disposition de chaînes de télévision par satellite de la région d'origine du détenu, suivant la recommandation de l'autorité d'inspection indépendante.

324. Déduction faite des coûts incompressibles de -366 900 euros et de la différence de -3 100 euros dans les coûts de participation à l'entretien, la réduction totale de 351 000 euros se traduit par une augmentation nette de 19 000 euros.

¹⁰ 9 personnes ; même nombre de personnes par famille que dans le programme de réinstallation de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins.

Tableau 71. Sous-programme 3330: Budget proposé pour 2008

Section de la détention	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs				192,7	76,2	268,9	206,4	87,4	293,8	24,9	9,3
Agents des services généraux				54,3		54,3	56,4		56,4	2,1	3,9
Dépenses non ventilées											
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	178,3	57,7	236,0	247,0	76,2	323,2	262,8	87,4	350,2	27,0	8,4
Personnel temporaire	14,6		14,6		13,2	13,2		10,1	10,1	-3,1	-23,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	14,6		14,6		13,2	13,2		10,1	10,1	-3,1	-23,5
Voyages		14,9	14,9	2,7	29,3	32,0	2,9	31,7	34,6	2,6	8,1
Services contractuels, dont formation	948,6		948,6	1,2	2,1	3,3	1,5	18,3	19,8	16,5	500,0
Frais généraux de fonctionnement		6,0	6,0	1 494,9	24,7	1 519,6	1 095,0	24,8	1 119,8	-399,8	-26,3
Fournitures et accessoires		1,0	1,0	7,5		7,5	7,5		7,5		
Mobilier et matériel	34,4	0,3	34,7	11,2		11,2	20,1		20,1	8,9	79,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	983,0	22,2	1 005,2	1 517,5	56,1	1 573,6	1 127,0	74,8	1 201,8	-371,8	-23,6
Participation à l'entretien				12,6	3,5	16,1	10,8	2,2	13,0	-3,1	-19,3
Total	1 175,9	79,9	1 255,8	1 777,1	149,0	1 926,1	1 400,6	174,5	1 575,1	-351,0	-18,2

Tableau 72. Sous-programme 3330: Effectif proposé pour 2008

Section de la détention		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base						1		1		2		1	1	3
	Effectif lié aux situations								1		1				1
	<i>Total partiel</i>						1		2		3		1	1	4
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>						1		2		3		1	1	4	

c) Sous-programme 3340: Section de traduction et d'interprétation de la Cour

Ressources en personnel

Tableau 73. Indicateurs de la charge de travail de la Section de traduction et d'interprétation de la Cour

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires¹⁾</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires²⁾</i>
Nombre de jours d'interprétation	7,25	1 407	7,25	1 197	0	210
Nombre de mots dont la traduction vers le français a été demandée	8,2	5 500 000 ³⁾	8,2	2 500 000	2 050 000	3 000 000
Nombre de mots dont la traduction vers l'anglais a été demandée	4	1 200 000 ³⁾	4	1 200 000	0	0
Traduction à effectuer vers le français	8,2	3 450 000	8	2 500 000	0	950 000
Traduction à effectuer vers l'anglais	4	1 200 000	4	1 200 000	0	0

1) On entend par ressources supplémentaires le personnel temporaire ainsi que l'interprétation et la traduction sous-traitées à l'extérieur.

2) Le déficit sera comblé par le recrutement d'interprètes indépendants (130 jours pour les ressources de base, 30 jours pour les ressources liées aux situations).

3) Estimations basées sur les informations communiquées par les chambres et la Présidence pour le français et l'anglais; il est estimé que 50 % des demandes correspondent à des traductions vers le français, les 50 % restants à des traductions vers l'anglais et les autres langues.

Ressources de base

Personnel temporaire

325. Un traducteur adjoint de langue arabe (P-1) (12 mois, à cheval sur 2007) est requis pour effectuer des recherches urgentes et des traductions de documents en application de l'article 50.

326. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (4 mois, à cheval sur 2007) est requis pour dispenser un appui administratif pendant les périodes de pointe, particulièrement en vue du recrutement d'interprètes indépendants.

Ressources liées aux situations

327. Des fonds sont demandés pour les quatre postes ci-dessous, qui ont été approuvés par l'Assemblée dans le budget pour 2007, les coûts correspondants devant être imputés au Grand programme III¹¹. Toutefois, pour 2008, il ne sera plus possible de financer ces coûts au moyen d'économies réalisées au sein de la Section.

¹¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre - 1^{er} décembre 2006 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/5/32), partie II.D.2.a), paragraphe 26.

Un réviseur de langue française (P-4)

328. En raison de la charge de travail accrue de l'Unité de traduction française, un réviseur de langue française est requis pour éditer des projets de décisions en français et réviser des traductions de décisions en français. La capacité actuelle de révision en français à la Cour est de 15 pages par jour, pour un besoin représentant 30 pages par jour.

Un réviseur de langue arabe (P-4)

329. Le titulaire du poste traduira du français et de l'anglais vers l'arabe. Il n'existe actuellement à la Cour aucune capacité de révision en arabe.

Un terminologue adjoint (P-2)

330. Le titulaire du poste créera et tiendra à jour les bases de données en matière de terminologie juridique et de références en utilisant les outils linguistiques existants. La capacité actuelle de la Cour en ce qui concerne le soutien terminologique lié aux situations couvre seulement la moitié des besoins.

Un assistant chargé des références (agent des services généraux, première classe)

331. Le titulaire du poste fournira au personnel linguistique des références pertinentes et des glossaires et effectuera ponctuellement des recherches. La capacité actuelle de la Cour dans ce domaine couvre seulement la moitié des besoins.

Personnel temporaire général

332. Un traducteur adjoint en swahili (P-1) (12 mois, à cheval sur 2007) est requis pour la traduction de documents liés aux affaires ; il permettra en outre de disposer d'une capacité supplémentaire pour assurer les traductions urgentes en swahili, ainsi que la cohérence de la terminologie dans cette langue.

333. Un traducteur adjoint de langue française (P-1) (12 mois, à cheval sur 2007) est requis pour la traduction de documents liés aux affaires et pour d'autres traductions à caractère urgent. En se basant sur le nombre de pages à traduire dans les procédures préliminaires, de première instance et en appel en 2006, on peut estimer les besoins de traduction vers le français à une fourchette de 12 000 à 15 000 pages par an. La capacité actuelle de la Cour en traduction française est de 5 000 pages par an.

334. Un réviseur de langue anglaise (P-4) (6 mois, à cheval sur 2007) est nécessaire pour dispenser une formation spécialisée en édition et révision à l'intention des traducteurs, des interprètes et des interprètes paraprofessionnels. Il n'existe actuellement à la Cour aucune capacité de révision en anglais liée aux situations.

335. Des interprètes de terrain (catégorie des services généraux, première classe) (total de 26,5 mois, à cheval sur 2007) pour pallier les demandes accrues d'assistance dans les différentes situations. Les interprètes de la Cour ne peuvent remplir des missions d'interprétation à l'extérieur de la Cour qu'en dehors des périodes des audiences.

336. Deux interprètes paraprofessionnels (P-1) (6,5 mois chacun, à cheval sur 2007) dans des langues relativement rares sont requis selon que de besoin dans les nouvelles situations.

337. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2007) est requis pour dispenser un appui administratif dans la gestion des données de traduction (bases de données TRIM et ACCESS) : plus de 200 nouvelles données par mois.

338. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2007) est requis pour dispenser un appui administratif dans la mise en place du module pilote du système d'administration judiciaire pour la traduction et s'assurer que les flux de travail sont maintenus et les notifications traitées.

339. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste) est requis pour dispenser un appui administratif au chef de la Section.

Personnel temporaire pour les réunions

340. Il s'agit d'interprètes travaillant vers l'anglais et vers le français, pour un total de 30 jours d'interprétation qui ne peuvent être assurés par le personnel de la Cour¹².

Consultants

341. Il s'agit de linguistes spécialisés appelés à renforcer les compétences des fonctionnaires de la Cour. Cette rubrique couvre également les services de soutien psychologique destinés à assurer le bien-être des traducteurs confrontés pendant leurs missions sur le terrain à des témoignages bouleversants.

Ressources hors personnel

Ressources liées aux situations

Voyages

342. En raison du manque d'interprètes de terrain qualifiés dans les langues communément parlées au Darfour, le coordonnateur des services d'interprétation devra se rendre plus régulièrement sur le terrain pour organiser des épreuves de sélection, accorder des agréments et assurer des sessions de formation dans le but de disposer d'un nombre suffisant d'interprètes de terrain agréés possédant les combinaisons linguistiques nécessaires.

Services contractuels, dont formation

343. Traductions externalisées : réduction des besoins en matière de sous-traitance de la traduction de documents judiciaires.

344. Travaux d'impression externalisés : pour imprimer quatre éditions du bulletin de terminologie (un glossaire multilingue dans les six langues officielles et dans les langues liées aux différentes situations).

345. Déduction faite des coûts incompressibles de 688 900 euros et de la différence de -32 600 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 718 800 euros se réduit à une augmentation nette de 62 500 euros.

¹² Jours d'interprétation tels que définis par les normes 64 et 65 du Règlement du Greffe.

Tableau 74. Sous-programme 3340: Budget proposé pour 2008

Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 506,2	2 008,5	3 514,7	1 679,5	2 393,3	4 072,8	558,1	15,9
Agents des services généraux				108,6	117,6	226,2	112,8	244,2	357,0	130,8	57,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 231,2</i>	<i>1 003,8</i>	<i>2 235,0</i>	<i>1 614,8</i>	<i>2 126,1</i>	<i>3 740,9</i>	<i>1 792,3</i>	<i>2 637,5</i>	<i>4 429,8</i>	<i>688,9</i>	<i>18,4</i>
Personnel temporaire général	136,5	623,5	760,0	114,6	579,3	693,9	118,0	635,2	753,2	59,3	8,5
Personnel temporaire pour les réunions	347,4	29,0	376,4	280,0	45,0	325,0	277,7	44,7	322,4	-2,6	-0,8
Heures supplémentaires	0,1		0,1								
Consultants	8,3	59,3	67,6		84,0	84,0		93,6	93,6	9,6	11,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>492,3</i>	<i>711,8</i>	<i>1 204,1</i>	<i>394,6</i>	<i>708,3</i>	<i>1 102,9</i>	<i>395,7</i>	<i>773,5</i>	<i>1 169,2</i>	<i>66,3</i>	<i>6,0</i>
Voyages	22,6	16,9	39,5	7,0	70,3	77,3	8,4	103,9	112,3	35,0	45,3
Services contractuels, dont formation	138,8	9,0	147,8	150,0	172,7	322,7	157,5	126,4	283,9	-38,8	-12,0
Fournitures et accessoires	5,5		5,5	10,0	10,0	20,0	10,0	10,0	20,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>166,9</i>	<i>25,9</i>	<i>192,8</i>	<i>167,0</i>	<i>253,0</i>	<i>420,0</i>	<i>175,9</i>	<i>240,3</i>	<i>416,2</i>	<i>-3,8</i>	<i>-0,9</i>
Participation à l'entretien				71,6	91,2	162,8	65,0	65,2	130,2	-32,6	-20,0
Total	1 890,4	1 741,5	3 631,9	2 248,0	3 178,6	5 426,6	2 428,9	3 716,5	6 145,4	718,8	13,2

Tableau 75. Sous-programme 3340: Effectif proposé pour 2008

Section de traduction et d'interprétation de la Cour		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	5	8	1		15		2	2	17
	Effectif lié aux situations						5	13	4	4	26	1	3	4	30
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>10</i>	<i>21</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>41</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>47</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base						1				1				1
	Effectif lié aux situations						-1				-1				-1
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>10</i>	<i>21</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>41</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>47</i>	

d) Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Ressources en personnel

346. Une augmentation du nombre des missions est prévue pour l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins compte tenu de l'ouverture du procès et de la préparation des voyages des témoins appelés à déposer. Pour y faire face, il sera fait appel en 2008 aux ressources en personnel de l'Unité basées sur le terrain.

347. Une intensification des missions est également prévue s'agissant de l'appui aux témoins et de la protection dans le cadre de quatre situations, notamment avec l'ouverture des enquêtes en République centrafricaine et la présence sur le terrain qu'elle suppose. Pour répondre à ce surcroît de travail, un poste de fonctionnaire hors siège chargé des témoins (P-3) et un poste d'assistant chargé de la protection et des opérations (agent des services généraux, autre classe), basés en République centrafricaine, doivent être créés.

Tableau 76. Indicateurs de la charge de travail de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins (personnel de terrain)

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de déplacements sur le terrain (4 situations) = 1 143	19	2 033	21	2 033	0	193,5

348. Une équipe d'au moins huit personnes est nécessaire pour assurer le soutien aux témoins qui déposent devant la Cour. Elle comprend six assistants chargés du soutien aux victimes et aux témoins, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un assistant chargé des opérations, et un assistant de terrain. Actuellement, 80 pour cent de la charge de travail de l'assistant de terrain de l'Unité des opérations sont consacrés à la gestion de la protection liée aux affaires, le nombre de ces dernières étant passé à 6 depuis 2006. Pour faciliter le travail de l'Unité de la protection et assurer le soutien nécessaire aux témoins dans le cadre des procès, la création d'un poste d'assistant chargé de la protection (agent des services généraux, autre classe) est demandée.

349. Sans cette création de poste, l'Unité pourra difficilement dispenser les services de protection que nécessitent les témoins qui ont été admis à bénéficier du Programme de protection des témoins de la Cour, et l'Unité des opérations ne pourra pas remplir correctement le rôle essentiel qui lui revient compte tenu de l'ouverture du procès en 2008.

Tableau 77. Indicateurs de la charge de travail de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins (personnel basé au siège)

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de nouveaux témoins à La Haye = 190	8	215	8	215	s.o.	0

Ressources liées aux situations

Fonctionnaire hors siège chargé des témoins (P-3)

350. La nomination d'un fonctionnaire hors siège chargé des témoins est indispensable au succès des opérations de l'Unité liées aux témoins en République centrafricaine pour assurer la coordination et la supervision des activités de l'Unité, notamment la gestion des programmes de réinstallation des témoins, la mise en place de protocoles de protection à l'échelle locale pour les parties qui réalisent des enquêtes sur le terrain, la mise en place de moyens de protection à l'échelle locale, dont des dispositifs de réaction rapide primaire et secondaire, et des évaluations des menaces pesant sur les témoins appelés à bénéficier du Programme de protection des témoins de la Cour.

Un assistant chargé des opérations et de la protection sur le terrain (agent des services généraux, autre classe)

351. L'assistant chargé des opérations et de la protection sur le terrain en République centrafricaine devra exercer des fonctions liées aux opérations et à la protection, mettre en œuvre des mesures de protection et garantir une protection aussi rapprochée que possible selon les besoins, fournir une assistance logistique et opérationnelle, y compris durant les déplacements des témoins, contribuer à mettre en place les protocoles de protection avec les autorités locales, accompagner les témoins dans la zone des opérations et durant les déplacements à l'étranger si nécessaire, et suivre et analyser la situation sur le plan socio-politique et en matière de sécurité dans la zone des opérations.

Un assistant chargé de la protection (agent des services généraux, autre classe)

352. L'assistant chargé de la protection aidera le fonctionnaire chargé de la protection à gérer les dossiers des témoins admis à bénéficier du Programme de protection des témoins de la Cour, à analyser les documents confidentiels et les éléments d'information afin d'en expurger les données devant être protégées, à assurer la sécurité des témoins protégés et garantir la confidentialité des informations les concernant et à mettre au point des programmes de formation et d'éducation à l'intention des enquêteurs, des équipes de première instance, des conseils et des intermédiaires. Ces fonctions étaient remplies préalablement par un assistant de terrain de l'Unité contraint de faire un nombre considérable d'heures supplémentaires (340 à lui seul sur une période de trois mois).

Consultants

353. Des compétences techniques sont nécessaires afin de réaliser deux bilans psychologiques pour certains témoins dans le cadre du Programme de protection des témoins de la Cour. Une évaluation des systèmes de l'Unité en matière d'opérations et de protection doit également être réalisée.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

354. Il s'agit de négocier les accords de réinstallation des témoins et de participer à une conférence sur la protection des témoins afin de s'informer des meilleures pratiques internationales en la matière.

Ressources liées aux situations

Voyages

355. Il s'agit en particulier des voyages à prévoir pour la prestation de services d'appui et de protection en rapport avec les témoins, notamment pour le personnel d'accompagnement dans le cadre des procès. Une mission supplémentaire est à prévoir pour l'un des membres de l'Unité en

prévision de la réinstallation des témoins pour nouer des contacts et assurer la coordination des opérations, de concert avec les principaux partenaires (autorités locales) afin de veiller à ce que le témoin et sa famille puissent s'installer rapidement et s'adapter à leur nouvel environnement.

Frais généraux de fonctionnement

356. L'augmentation des frais généraux de fonctionnement tient aux déplacements des témoins dans le cadre des procès, aux frais de transfert et de réinstallation des témoins, dont la location de résidences protégées ainsi que la mise en place, l'utilisation et l'évaluation d'un dispositif de réaction rapide dans les quatre pays touchés par une situation.

357. Déduction faite des coûts incompressibles de 398 200 euros et de la différence de -19 300 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 786 700 euros se réduit à une augmentation nette de 407 800 euros.

Tableau 78. Sous-programme 3350: Budget proposé pour 2008

Unité d'aide aux victimes et aux témoins	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			475,2	443,6	918,8	522,3	778,9	1 301,2	382,4	41,6
Agents des services généraux				54,3	702,5	756,8	56,4	856,9	913,3	156,5	20,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	539,4	615,4	1 154,8	529,5	1 146,1	1 675,6	578,7	1 635,8	2 214,5	538,9	32,2
Personnel temporaire	72,6	7,2	79,8	31,3		31,3				-31,3	-100,0
Consultants	23,0		23,0				24,2	24,2		24,2	
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	72,6	30,2	102,8	31,3		31,3	24,2	24,2		-7,1	-22,7
Voyages	12,7	191,1	203,8	11,2	292,6	303,8	11,3	403,7	415,0	111,2	36,6
Services contractuels, dont formation	129,9		129,9								
Frais généraux de fonctionnement	155,4		155,4	1 788,7		1 788,7	1 951,7		1 951,7	163,0	9,1
Fournitures et accessoires	51,9		51,9	9,0		9,0	9,0		9,0		
Mobilier et matériel	44,2		44,2	10,0		10,0	10,0		10,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	12,7	572,5	585,2	11,2	2 100,3	2 111,5	11,3	2 374,4	2 385,7	274,2	13,0
Participation à l'entretien				25,3	87,7	113,0	21,7	72,0	93,7	-19,3	-17,1
Total	624,7	1 218,1	1 842,8	566,0	3 365,4	3 931,4	611,7	4 106,4	4 718,1	786,7	20,0

Tableau 79. Sous-programme 3350: Effectif proposé pour 2008

Unité d'aide aux victimes et aux témoins		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	1	2	1		5		1	1	6
	Effectif lié aux situations							3	5		8	1	20	21	29
	<i>Total partiel</i>					1	1	5	6		13	1	21	22	35
Nouveaux postes	Effectif de base							1			1		2	2	3
	Effectif lié aux situations							1			1		2	2	3
	<i>Total partiel</i>							1			1		2	2	3
<i>Total</i>						1	1	6	6		14	1	23	24	38

4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

Introduction

358. En 2007, cette Section a été réorganisée dans le souci de donner davantage de lisibilité à ses activités. Elle comprend quatre unités : Bibliothèque et centre de documentation, Unité des affaires publiques, Unité de la sensibilisation et Unité du protocole et des événements. Le Bureau du chef de section dirige et contrôle les activités des unités.

359. Les activités de sensibilisation de la population locale dans les régions concernées par des situations faisant l'objet d'enquêtes demeurent la priorité de la Section. Près de 60 pour cent des postes existants et plus de la moitié du budget proposé seront consacrés aux activités de sensibilisation. L'Unité de la sensibilisation travaille en étroite collaboration avec l'Unité des affaires publiques, notamment s'agissant de la formation médias, de la production de documents de sensibilisation et de la mise à jour de la page Intranet.

Objectifs

1. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 6).
2. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation (objectif stratégique 8).
3. Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale (objectif stratégique 9).
4. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible (objectif stratégique 12).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information et meilleure perception par la population locale des activités de la Cour. • Augmentation du nombre des demandes de participation aux procédures émanant de victimes. • Expression d'attentes réalistes quant à la portée des activités de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enquêtes de base. • Nombre d'entretiens avec des groupes cibles. • Taux d'écoute de la radio et de la télévision. • Proportion de demandes émanant de victimes dûment remplies. • Nombre d'entretiens réalisés de façon aléatoire avec des membres types d'un groupe cible. 	<p>4 par situation 24 par situation</p> <p>80 % des communautés concernées</p> <p>75 %</p> <p>120 par situation</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du fonctionnement de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Application des indicateurs de résultats utilisés pour évaluer l'Objectif 1 dans le cas de l'Objectif 2 également (croisement d'informations). • Nombre de visiteurs ayant suivi une séance d'information. 	<p>10 300</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux procédures judiciaires de la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage estimatif de la population touchée. • Nombre de sites de projection en activité. • Augmentation du nombre d'accès au fichier vidéo à lecture en transit figurant sur le site Internet de la Cour. • Nombre de publications et de documents de sensibilisation distribués. • Pourcentage d'usagers satisfaits du service fourni à l'intérieur et à l'extérieur de la Cour. 	<p>30 %</p> <p>2</p> <p>30 %</p> <p>70 000</p> <p>90 %</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité immédiate des ressources juridiques et autres à la Bibliothèque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de la section Intranet de la Bibliothèque. • Taux de satisfaction des usagers des services de la Bibliothèque. 	<p>3 600</p> <p>90 %</p>

Ressources en personnel

360. Étant donné la situation qui règne au Darfour et en République centrafricaine, cette section ne sera pas en mesure de mener toutes les activités de sensibilisation envisagées.

361. En cas d'approbation du poste temporaire, aucun retard n'est prévu s'agissant des saisies dans le système SAP.

362. Les ressources existantes ne suffisent pas pour répondre aux besoins de la bibliothèque. Des ressources seront toutefois recherchées au sein du Greffe.

Tableau 80. Indicateurs de la charge de travail de la Section de l'information et de la documentation

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre d'activités de sensibilisation concernant le Darfour = 4	2 ^{1) +2)}	84	3	72	12	36
Nombre d'activités de sensibilisation concernant la République centrafricaine = 0	0	84	2 ²⁾	48	36	60
Nombre de plaquettes et de publications conçues à la Cour = 24	1	24	1	24	0	0
Nombre d'entrées saisies dans SAP afin d'appuyer les activités de sensibilisation sur le terrain = 240	0.5	360	0.5	360 ³⁾	0	0
Nombre d'ouvrages à cataloguer = 1 000	4	2 000	4	1 000	s.o. ⁴⁾	1 000
Nombre d'ouvrages à enregistrer, mettre en rayon, déménager et déplacer = 22 500	4	30 000	4	22 500	s.o. ⁴⁾	7 500

1) Deux postes n'ayant pu être pourvus du fait des difficultés à recruter à l'échelle locale un personnel adéquat, la production de l'exercice 2007 a été limitée à quatre activités seulement.

2) Un ETP a été transféré du Darfour en République centrafricaine.

3) La réalisation de ces activités est conditionnée à l'approbation du poste temporaire demandé.

4) Deux fonctionnaires supplémentaires seraient requis afin de supprimer le déficit.

Ressources de base

Un infographiste (agent des services généraux, autre classe)

363. Les fonctions afférentes au poste sont actuellement exercées par un agent temporaire. Une étude comparative ainsi que l'expérience acquise dans ce domaine indiquent qu'il est moins onéreux d'employer un temporaire que d'externaliser ces services. Il s'agit notamment de préparer la mise en page des productions de la Cour en matière d'information et de sensibilisation. L'Organisation diffuse davantage de publications à mesure que ses activités de sensibilisation se développent et que de nouveaux groupes cibles requièrent de nouveaux produits.

Ressources liées aux situations

Deux coordonnateurs chargés de la sensibilisation sur le terrain (P-2)

364. Leur tâche consistera à conseiller le siège en matière d'activités de sensibilisation, à évaluer l'efficacité du programme de sensibilisation de la Cour, à concevoir et à mettre en œuvre les activités de sensibilisation et à élaborer et recommander des campagnes de presse. Les coordonnateurs dirigeront et superviseront le travail des équipes chargées de la sensibilisation sur le terrain. Ils tiendront également le rôle de porte-parole. Le premier sera basé en République centrafricaine. Le deuxième sera chargé de la situation au Darfour, où les activités de sensibilisation de la Cour contribuent à la faire mieux connaître, sensibilisent les réfugiés soudanais présents au Tchad et renforcent la confiance tout en facilitant la constitution de réseaux avec les groupes de la diaspora. Les crédits prévus s'élèvent à 155 000 euros.

Personnel temporaire

365. Un réceptionniste (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2007) est requis à l'aile D pour que public ait accès aux procès et pour mettre en place une entrée sécurisée. Une personne employée à plein temps est requise à l'aile D pour assister les visiteurs.

366. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (6 mois, à cheval sur 2007) doit être impérativement recruté pour appuyer les activités de sensibilisation. Il partagera ce poste avec la Section des opérations hors siège.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

367. Il s'agit de la formation spécialisée organisée par l'Association internationale des bibliothèques juridiques et la Conférence du *European Unicorn User Group*.

368. Travaux d'impression confiés à l'extérieur : l'externalisation de ces services a été réduite. La distribution de pochettes d'information a été réorganisée, une plus grande place étant accordée à la version numérique des documents, en fonction du nombre de personnes assistant aux séances d'information.

369. Les autres services contractuels ont trait notamment aux prêts consentis par d'autres bibliothèques et aux frais de reliure. Il faut y ajouter la revue de la presse.

Fournitures et accessoires

370. Cette rubrique couvre l'acquisition de livres et de collections pour la bibliothèque. Elle a été réduite pour financer en partie les licences de logiciel dont la Cour a besoin.

Mobilier et matériel

371. Il s'agit des nouvelles licences de logiciel destinées à améliorer l'accès aux bases de données électroniques (destinées à remplacer des supports papier) et à faciliter ainsi la recherche.

Ressources liées aux situations

Voyages

372. Il s'agit des missions prévues dans le cadre des quatre situations faisant d'objet d'enquêtes, notamment des déplacements plus fréquents à prévoir à l'intérieur des zones où sont concentrées les communautés touchées. S'y ajoutent les voyages au siège des coordonnateurs chargés de la presse et des activités de sensibilisation.

Services contractuels, dont formation

373. Dans le cadre de chaque situation, des coalitions et des réseaux existants sont utilisés pour améliorer les activités de sensibilisation et en accroître l'impact. Ces activités incluent la projection de vidéos durant des réunions dans des villes et des villages, des représentations théâtrales et des spectacles de chant à l'occasion de telles réunions, des campagnes publiques à la télévision et à la radio, des affiches thématiques placées à des endroits de passage dans les villages et les villes et des réunions avec des représentants de groupes cibles. Il convient d'y ajouter le recours à des tierces personnes pour former les journalistes s'agissant de la couverture par la presse des activités et des procédures de la Cour, et les services contractuels nécessaires pour évaluer et rendre compte des effets et des résultats des actions entreprises.

Frais généraux de fonctionnement

374. Pour 2008, les frais de retransmission vidéo et les dépenses y afférentes seront pris en charge par la Section des technologies de l'information et des communications.

375. Déduction faite des coûts incompressibles de 422 700 euros et de la différence de -7 400 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 567 600 euros se réduit à une augmentation nette de 152 300 euros.

Tableau 81. Programme 3400: Budget proposé pour 2008

Section de l'information et de la documentation	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			589,1	180,4	769,5	841,4	494,4	1 335,8	566,3	73,6
Agents des services généraux				290,4	168,5	458,9	313,4	188,3	501,7	42,8	9,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	581,6	38,8	620,4	879,5	348,9	1 228,4	1 154,8	682,7	1 837,5	609,1	49,6
Personnel temporaire	353,7	27,6	381,3	62,5	62,6	125,1		94,1	94,1	-31,0	-24,8
Heures supplémentaires	3,1		3,1								
Consultants	7,8	19,0	26,8								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	364,6	46,6	411,2	62,5	62,6	125,1		94,1	94,1	-31,0	-24,8
Voyages	8,5	40,9	49,4	11,6	46,6	58,2	14,0	76,0	90,0	31,8	54,6
Services contractuels, dont formation	174,8	168,9	343,7	75,0	655,0	730,0	65,7	802,7	868,4	138,4	19,0
Frais généraux de fonctionnement				7,0	150,0	157,0	7,0		7,0	-150,0	-95,5
Fournitures et accessoires	249,2		249,2	223,3		223,3	160,0		160,0	-63,3	-28,3
Mobilier et matériel					45,0	45,0	70,0	15,0	85,0	40,0	88,9
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	432,5	209,8	642,3	316,9	896,6	1 213,5	316,7	893,7	1 210,4	-3,1	-0,3
Participation à l'entretien				50,6	45,6	96,2	50,6	38,2	88,8	-7,4	-7,7
Total	1 378,7	295,2	1 673,9	1 309,5	1 353,7	2 663,2	1 522,1	1 708,7	3 230,8	567,6	21,3

Tableau 82. Sous-programme 3400: Effectif proposé pour 2008

Section de l'information et de la documentation		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base					1	3	1	3		8		5	5	13
	Effectif lié aux situations								4		4	3	8	11	15
	<i>Total partiel</i>					1	3	1	7		12	3	13	16	28
Nouveaux postes	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations								2		2				2
	<i>Total partiel</i>								2		2		1	1	3
<i>Total</i>						1	3	1	9		14	3	14	17	31

Programme 3500: Direction des victimes et des conseils

Introduction

376. Conformément aux dispositions du Statut de Rome et du Règlement de procédure et de preuve, la Direction des victimes et des conseils veille à ce que les victimes, mais aussi les suspects/personnes accusées soient conscients de leurs droits et puissent les exercer pleinement. Elle est également chargée de veiller à ce que la Défense et les victimes aient les moyens requis pour participer à la procédure devant la Cour. Elle gère donc à cette fin le programme d'aide judiciaire de la Cour, conçu pour permettre aux victimes et aux suspects/personnes accusées indigents de bénéficier de ressources suffisantes pour défendre leur cause de manière efficace.

377. Toutes les dépenses des années précédentes des budgets approuvés pour le Bureau du responsable, la Section d'appui à la Défense et la Section de la participation des victimes et des réparations relèvent désormais du Bureau du responsable étant donné que ces trois sections ont été regroupées aux fins de la présentation du budget.

Objectifs

1. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
2. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 6).
3. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible (objectif stratégique 12).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser une assistance juridique et des conseils dans le cadre des procédures engagées devant la Cour. • Préparer les documents appropriés pour les équipes de conseils ou pour les équipes de la Défense. • Faire en sorte que l'ensemble du personnel des unités faisant partie du programme respecte scrupuleusement les règles de confidentialité. • Établir des critères transparents pour la fourniture d'un soutien juridique aux équipes de juristes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentations légales assurées. • Nombre de services de conseil juridique fournis. • Nombre de rapports et autres documents applicables. • Nombre de demandes justifiées en rapport avec les actions engagées par le Bureau au nom des équipes de conseils juridiques. • Proportion de documents de politique générale rédigée. • Nombre d'incidents résultant du traitement inadéquat d'informations confidentielles. • Nombre de demandes justifiées ayant trait à une violation de la confidentialité. • Proportion de documents de politique générale rédigée. 	<p>15</p> <p>300</p> <p>40</p> <p>Aucune</p> <p>95 %</p> <p>Aucun</p> <p>Aucune</p> <p>95 %</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspects, personnes accusées et communautés de victimes sont respectivement informés de leur droit à un procès équitable et de leurs droits à participer aux procédures et à obtenir réparation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes émanant de victimes ayant recours aux formulaires standard. • Nombre de suspects et de personnes accusées se servant des formulaires appropriés pour solliciter l'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Nombre d'intermédiaires. 	<p>>75 %</p> <p>>95 %</p> <p>10</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système efficace d'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Système efficace de traitement des demandes des victimes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'aide judiciaire aux frais de la Cour. • Nombre d'avocats jouissant d'une bonne réputation au sein du barreau dans leur pays. • Proportion des versements effectués sous 30 jours. • Nombre de demandes émanant de victimes enregistrées et prises en compte dans les sept jours suivant leur réception. • Nombre de demandes de victimes saisies dans la base de données dans les 30 jours suivant leur réception. 	<p>(*)</p> <p>200</p> <p>95 %</p> <p>95 %</p> <p>95 %</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Familiarisation des juristes et des avocats dans certains pays aux procédures engagées devant la Cour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avocats formés par an. • Nombre d'associations internationales recevant la visite chaque année de représentants de la Cour pour des séances d'information. 	<p>>40</p> <p>>5</p>

(*) Étant donné qu'il est probable que toutes les victimes demandant à participer aux procédures sollicitent l'aide judiciaire, il n'est pas possible en l'état actuel des choses de faire une estimation raisonnable du nombre de demandes.

Tableau 83. Programme 3500: Budget proposé pour 2008

<i>Direction des victimes et des conseils</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			1 106,9	781,9	1 888,8	1 160,5	1 120,7	2 281,2	392,4	20,8
Agents des services généraux				271,5	423,7	695,2	344,7	273,9	618,6	-76,6	-11,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>993,0</i>	<i>222,0</i>	<i>1 215,0</i>	<i>1 378,4</i>	<i>1 205,6</i>	<i>2 584,0</i>	<i>1 505,2</i>	<i>1 394,6</i>	<i>2 899,8</i>	<i>315,8</i>	<i>12,2</i>
Personnel temporaire	159,6	47,5	207,1	91,5		91,5	31,4	161,9	193,3	101,8	111,3
Heures supplémentaires	1,2	0,9	2,1								
Consultants				16,0		16,0	8,0		8,0	-8,0	-50,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>160,8</i>	<i>48,4</i>	<i>209,2</i>	<i>107,5</i>		<i>107,5</i>	<i>39,4</i>	<i>161,9</i>	<i>201,3</i>	<i>93,8</i>	<i>87,3</i>
Voyages	53,9	39,6	93,5	15,2	92,7	107,9	37,9	109,2	147,1	39,2	36,3
Services contractuels, dont formation	47,1	898,0	945,1	12,6	1 539,3	1 551,9	19,4	1 854,0	1 873,4	321,5	20,7
Frais généraux de fonctionnement					28,6	28,6		38,0	38,0	9,4	32,9
Fournitures et accessoires	2,7		2,7				0,7		0,7	0,7	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>103,7</i>	<i>937,6</i>	<i>1 041,3</i>	<i>27,8</i>	<i>1 660,6</i>	<i>1 688,4</i>	<i>58,0</i>	<i>2 001,2</i>	<i>2 059,2</i>	<i>370,8</i>	<i>22,0</i>
Participation à l'entretien				67,3	66,6	133,9	61,3	42,7	104,0	-29,9	-22,3
Total	1 257,5	1 208,0	2 465,5	1 581,0	2 932,8	4 513,8	1 663,9	3 600,4	5 264,3	750,5	16,6

Tableau 84. Sous-programme 3500: Effectif proposé pour 2008

<i>Direction des victimes et des conseils</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					3	2	2	4		11		5	5	16
	Effectif lié aux situations							2	3	4	12		7	7	19
	<i>Total partiel</i>					3	4	5	8	3	23		12	12	35
Nouveaux postes	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>												1	1	1
	<i>Total</i>					3	4	5	8	3	23		13	13	36

a) **Sous-programme 3510 : Bureau du responsable de la Section d'appui à la Défense/de la Section de la participation des victimes et des réparations**

Ressources en personnel

378. L'ouverture effective d'un procès fin 2007/début 2008 entraînera une augmentation du nombre de demandes à inclure dans les diverses listes établies par la Section d'appui à la Défense. Il ne sera pas possible d'y faire face sans faire appel à un fonctionnaire supplémentaire (agent des services généraux, autre classe).

379. La quatrième situation, conjuguée aux progrès réalisés sur le plan judiciaire dans les première et deuxième affaires dans la situation en RDC, va accroître l'assistance à fournir aux suspects/personnes accusées et à leurs équipes juridiques. Il faudra pour y faire face donner la priorité aux activités de la Section d'appui à la Défense.

Tableau 85. Indicateurs de la charge de travail de la Section d'appui à la Défense

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de demandes d'inscription dans les listes ¹⁾ = 200	1	600	1	300	100	300
Nombre de services d'assistance ²⁾ offerts aux suspects/personnes accusées et à leur conseil = 80	1	150	1	100	s.o.	50
Nombre de communications et consultations avec des juristes = 3	1	3	1	3	0	0

1) La Section gère les listes distinctes de conseils, d'enquêteurs professionnels et d'assistants.

2) Il s'agit d'un soutien logistique principalement.

380. Une augmentation du nombre de demandes émanant de victimes est prévue en 2008 compte tenu des procédures en réparation et de la quatrième situation. Une plus grande efficacité de la gestion interne et la présence du personnel sur le terrain toute l'année permettront à la Section de la participation des victimes et des réparations (VPRS) d'y faire face. Cela étant dit, si cette augmentation dépasse les prévisions, le temps de traitement de chaque demande sera plus long.

381. La conduite d'un procès en 2008, conjuguée à une éventuelle deuxième affaire dans la situation en RDC et à la désignation éventuelle de représentants légaux dans les deux autres situations, accroîtront les activités liées à l'organisation de la représentation juridique des victimes et à l'assistance fournie à leurs équipes de juristes. Les ressources liées au personnel de la VPRS seront réorganisées, notamment pour faire face aux besoins pendant les périodes les plus chargées.

Tableau 86. Indicateurs de la charge de travail de la Section de la participation des victimes et des réparations

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de demandes émanant des victimes = 400	3	600	3	400	s.o.	200
Nombre de services d'assistance offerts aux victimes et à leurs représentants légaux = 10	1	50	1	60	s.o.	10
Nombre d'activités sur le terrain = 4	6	4	6	3	s.o.	1

Ressources de base

Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe)

382. Ce poste est nécessaire pour vérifier que les conseils figurant sur la liste établie par la Section d'appui à la Défense sont en règle (plus de 300 communications prévues avec des autorités nationales) et faire en sorte que le système d'aide judiciaire soit contrôlé dans les règles (rapports concernant tous les paiements effectués aux membres des équipes de juristes conformément aux demandes du Comité du budget et des finances)¹³. Ce poste est actuellement financé par des ressources affectées à l'assistance temporaire.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

383. Il s'agit des rencontres organisées avec les barreaux, les associations de conseils, ainsi que les séminaires et conférences juridiques s'y rapportant.

Ressources liées aux situations

Voyages

384. Leur coût a été calculé sur la base des dépenses effectivement engagées en 2006 et 2007 et des activités liées aux procédures prévues dans les quatre situations en 2008.

Services contractuels, dont formation

385. L'augmentation au titre des conseils est la conséquence directe des modifications du régime d'aide judiciaire de la Cour soumises au Comité à sa session d'avril 2007. L'augmentation de 325 800 € au titre des représentants légaux tient notamment à l'actualisation des niveaux de rémunération des membres des équipes de juristes et à la création d'un budget pour les enquêtes; elle s'explique aussi par la durée prévue pour le déroulement du procès, soit 12 mois, et par la décision qui a été prise de constituer une équipe de base renforcée pour la phase des réparations (3 mois).

386. Déduction faite des coûts incompressibles de 138 900 euros et de la différence de -16 900 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 487 400 euros se réduit à une augmentation nette de 365 400 euros.

¹³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cinquième session, La Haye, 23 novembre – 1^{er} décembre 2006 (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/4/32), partie II.D.6.a, paragraphe 53.*

Tableau 87. Sous-programme 3510: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du responsable/Section d'appui à la Défense/Section de la participation des victimes et des réparations</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			770,9	217,1	988,0	816,1	345,7	1 161,8	173,8	17,6
Agents des services généraux				162,9	315,1	478,0	231,9	273,9	505,8	27,8	5,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	830,6	10,6	841,2	933,8	532,2	1 466,0	1 048,0	619,6	1 667,6	201,6	13,8
Personnel temporaire	54,3	21,3	75,6	91,5		91,5	31,4		31,4	-60,1	-65,7
Heures supplémentaires	1,2	0,9	2,1								
Consultants				16,0		16,0	8,0		8,0	-8,0	-50,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	55,5	22,2	77,7	107,5	0,0	107,5	39,4	0,0	39,4	-68,1	-63,3
Voyages	51,8	32,7	84,5	7,6	43,4	51,0	30,4	66,2	96,6	45,6	89,4
Services contractuels, dont formation	47,1	898,0	945,1	6,6	1 499,3	1 505,9	19,4	1 812,3	1 831,7	325,8	21,6
Frais généraux de fonctionnement					28,6	28,6		28,0	28,0	-0,6	-2,1
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	98,9	930,7	1 029,6	14,2	1 571,3	1 585,5	49,8	1 906,5	1 956,3	370,8	23,4
Participation à l'entretien				46,3	38,6	84,9	43,3	24,7	68,0	-16,9	-19,9
Total	985,0	963,5	1 948,5	1 101,8	2 142,1	3 243,9	1 180,5	2 550,8	3 731,3	487,4	15,0

Tableau 88. Sous-programme 3510: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du responsable/Section d'appui à la Défense/Section de la participation des victimes et des réparations</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1	2	2	3		8		3	3	11
	Effectif lié aux situations							1	2	1	4		7	7	11
	<i>Total partiel</i>					1	2	3	5	1	12		10	10	22
Nouveaux postes	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>												1	1	1
<i>Total</i>					1	2	3	5	1	12		11	11	23	

b) Sous-programme 3540: Bureau du conseil public pour la Défense

Ressources en personnel

387. Le Bureau du conseil public pour la Défense est notamment chargé d'effectuer des recherches pour les équipes de la Défense et les conseils ad hoc et de leur apporter une assistance. En l'absence de crédits supplémentaires, le Bureau ne sera pas en mesure d'effectuer des recherches spécialisées et de donner des avis juridiques en temps opportun. Avec les effectifs actuels du Bureau, ce sont 100 comptes rendus de recherches et avis juridiques qui ne pourront être produits. Avec un poste P-4 supplémentaire (9 mois), le chiffre tomberait à 63. Le Bureau du conseil public pour la Défense entend remédier au problème en demandant une réaffectation des ressources au sein du Greffe.

388. Conformément au Statut, le Bureau peut être nommé par une chambre en tant que conseil ad hoc dans une situation et chargé de présenter des conclusions écrites et orales concernant l'impact d'une question de droit sur les droits de la Défense. Compte tenu des effectifs actuels, en 2008, deux nominations de conseil ad hoc ne pourront avoir lieu. L'attribution de ressources supplémentaires (1 P-4, 9 mois) permettrait de régler le problème. Sans ces ressources supplémentaires, le Bureau ne pourra pas donner suite aux ordonnances judiciaires et déposer des observations dans les délais fixés par les chambres.

389. Le Bureau peut être chargé par une chambre ou par une équipe de la Défense de présenter des observations écrites à la Cour s'agissant de points de droit précis. Avec les effectifs actuels, ce sont 10 audiences qui ne pourront être tenues. Tel ne serait pas le cas si le poste d'administrateur qui a été demandé était approuvé. Sans ce poste supplémentaire, le Bureau ne sera pas en mesure de donner suite aux ordonnances dans les délais fixés et de fournir l'aide juridique nécessaire aux équipes de la Défense.

Tableau 89. Indicateurs de la charge de travail pour le Bureau du conseil public pour la Défense

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de recherches effectuées et d'avis juridiques fournis = 48	1	150	1	50	63 ¹⁾	100
Nombre de conseils ad hoc désignés = 4	1	12	2	10	0	2
Présence aux audiences (pour des questions spécifiques) = 20	1	40	2	30	0	10
Nombre de conseils de permanence = 3	1	6	2	6	0	0

1) Voir le paragraphe 384.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

390. Un conseil/conseiller juridique P-4 (nouveau contrat de 9 mois) est requis pour définir la position juridique du Bureau sur toutes les questions concernant les droits de la Défense au stade des enquêtes ou sur des questions précises qui peuvent surgir si le Bureau est expressément désigné en tant que conseil ad hoc dans le cadre d'une situation ou d'une question particulière.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

391. Des voyages sont nécessaires pour confronter des idées concernant des recherches et des ressources juridiques, et pour tirer parti de l'expérience et des compétences techniques d'autres bureaux de la Défense des tribunaux internationaux.

Ressources liées aux situations

Voyages

392. Des voyages permettraient au Bureau du conseil public pour la Défense de jouer le rôle de conseil de permanence pour représenter un suspect sur le terrain ou pour défendre les droits de la Défense lorsqu'une occasion d'obtenir des renseignements sur le terrain apparaît.

393. Déduction faite des coûts incompressibles de 45 000 euros et de la différence de -3 700 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 140 500 euros se réduit à une augmentation nette de 99 200 euros.

Tableau 90. Sous-programme 3540: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du conseil public pour la Défense</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			129,9	76,2	206,1	128,5	174,8	303,3	97,2	47,2
Agents des services généraux				54,3	54,3	108,6	56,4		56,4	-52,2	-48,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3,3</i>		<i>3,3</i>	<i>184,2</i>	<i>130,5</i>	<i>314,7</i>	<i>184,9</i>	<i>174,8</i>	<i>359,7</i>	<i>45,0</i>	<i>14,3</i>
Personnel temporaire	80,4		80,4					99,2	99,2	99,2	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>80,4</i>		<i>80,4</i>					<i>99,2</i>	<i>99,2</i>	<i>99,2</i>	
Voyages				3,8	16,7	20,5	3,8	16,0	19,8	-0,7	-3,4
Services contractuels, dont formation					20,0	20,0		16,7	16,7	-3,3	-16,5
Frais généraux de fonctionnement								4,0	4,0	4,0	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>				<i>3,8</i>	<i>36,7</i>	<i>40,5</i>	<i>3,8</i>	<i>36,7</i>	<i>40,5</i>		
Participation à l'entretien				8,4	7,0	15,4	7,2	4,5	11,7	-3,7	-24,0
Total	83,7		83,7	196,4	174,2	370,6	195,9	315,2	511,1	140,5	37,9

Tableau 91. Sous-programme 3540: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du conseil public pour la Défense</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1					1		1		2
	Effectif lié aux situations								1	1	2				2
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>					<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>4</i>

c) Sous-programme 3550: Bureau du conseil public pour les victimes

Ressources en personnel

394. Il convient de noter que sur les neuf membres du personnel inscrits au budget afférent au Bureau du conseil public pour les victimes, deux ne sont pas juristes et n'effectuent donc pas de recherches à caractère juridique. Ces recherches sont effectuées par les deux juristes et les deux juristes adjoints travaillant sous la direction du conseil principal. Leur rôle consiste également à communiquer des avis au Bureau en effectuant des recherches et en soumettant des observations aux Chambres concernées aux fins de la représentation de groupes de victimes lors d'une procédure devant la Cour.

395. Le travail de recherche et de communication de conseils dans le domaine juridique au profit des représentants légaux devrait s'intensifier en 2008 avec l'ouverture du premier procès, les enquêtes en cours dans trois situations et l'ouverture de la quatrième enquête. Il ne sera pas possible d'y faire face si un autre poste de juriste n'est pas créé. Sans ce poste supplémentaire, le Bureau aura des difficultés à fournir aux victimes des conseils et, de manière générale, une aide juridique, comme le veut la règle 81 du Règlement de la Cour. Il sera également difficile pour le Bureau de soumettre des avis et d'effectuer des recherches juridiques de haut niveau.

396. Les services consultatifs au profit des victimes devraient également se développer en 2008 avec l'ouverture d'une quatrième enquête et l'accroissement du nombre de demandeurs qui n'ont pas de représentant légal. Le Bureau ne pourra pas faire face à ce surcroît de travail sans un autre poste de juriste. Sans ce poste supplémentaire, le Bureau aura des difficultés à apporter aux victimes des conseils et, de manière générale, une aide juridique, comme le prévoit la règle 81 du Règlement de la Cour.

Tableau 92. Indicateurs de la charge de travail pour le Bureau du conseil public pour les victimes

<i>Charge de travail prévue pour 2007</i>	<i>Nombre d'ETP en 2007</i>	<i>Charge de travail prévue pour 2008</i>	<i>Nombre d'ETP en 2008</i>	<i>Capacité estimée pour 2008</i>	<i>Déficit avec des ressources supplémentaires</i>	<i>Déficit sans ressources supplémentaires</i>
Nombre de recherches effectuées et d'avis émis à l'intention des représentants légaux = 100	5	200	5	100	s.o.	100
Nombre de consultations fournies aux victimes = 20	3	40	3	30	s.o.	10
Nombre de représentations lors des audiences = 20	2	50	3	50 ¹⁾	s.o.	0
Nombre de représentations par situation/affaire = 1 ²⁾	2	3	3	3	s.o.	0

1) Si aucun conflit d'intérêts ne survient.

2) 1 équivaut à un groupe de 50 victimes dans le cadre d'une situation ou d'une affaire. Les travaux sont accomplis par des équipes composées de trois personnes. La charge de travail de chaque équipe sera portée à un maximum de deux affaires afin de couvrir l'accroissement de la charge de travail.

Ressources liées aux situations

Personnel temporaire

397. Un assistant chargé des bases de données (agent des services généraux, autre classe) (nouveau contrat, 12 mois) est requis pour mettre au point une base de données des victimes indispensable à la gestion de l'assistance juridique apportée aux victimes et aux représentants légaux conformément au projet général de système d'administration judiciaire de la Cour. Il s'agit

de faciliter les échanges d'informations à ce sujet entre l'ensemble des bureaux/sections concernés grâce à la mise en place d'une base de données organisée par champs normalisés.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

398. Des voyages sont nécessaires pour des rencontres avec des organisations internationales travaillant dans le domaine de la protection des droits des victimes.

Ressources liées aux situations

Voyages

399. Des voyages sont nécessaires pour établir des contacts avec des victimes et des représentants légaux potentiels, fournir une aide juridique aux victimes et assister les représentants légaux sur le terrain, nouer des contacts avec des intermédiaires et organiser des rencontres avec des organismes des Nations Unies.

Frais généraux de fonctionnement

400. Afin de pouvoir leur apporter une aide juridique, le Bureau doit louer des locaux sur le terrain pour rencontrer les victimes. Il a été constaté qu'il peut être nécessaire de louer des locaux à plusieurs endroits différents pour éviter que des groupes de victimes ayant des intérêts divergents ne se rencontrent et pour garantir leur sécurité.

401. Déduction faite des coûts incompressibles de 69 200 euros et de la différence de -9 300 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 122 600 euros se réduit à une augmentation nette de 62 700 euros.

Tableau 93. Sous-programme 3550: Budget proposé pour 2008

<i>Bureau du conseil public pour les victimes</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			206,1	488,6	694,7	215,9	600,2	816,1	121,4	17,5
Agents des services généraux				54,3	54,3	108,6	56,4		56,4	-52,2	-48,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>159,1</i>	<i>211,4</i>	<i>370,5</i>	<i>260,4</i>	<i>542,9</i>	<i>803,3</i>	<i>272,3</i>	<i>600,2</i>	<i>872,5</i>	<i>69,2</i>	<i>8,6</i>
Personnel temporaire	24,9	26,2	51,1					62,7	62,7	62,7	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>24,9</i>	<i>26,2</i>	<i>51,1</i>					<i>62,7</i>	<i>62,7</i>	<i>62,7</i>	
Voyages	2,1	6,9	9,0	3,8	32,6	36,4	3,7	27,0	30,7	-5,7	-15,7
Services contractuels, dont formation				6,0	20,0	26,0		25,0	25,0	-1,0	-3,8
Frais généraux de fonctionnement								6,0	6,0	6,0	
Fournitures et accessoires	2,7		2,7				0,7		0,7	0,7	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4,8</i>	<i>6,9</i>	<i>11,7</i>	<i>9,8</i>	<i>52,6</i>	<i>62,4</i>	<i>4,4</i>	<i>58,0</i>	<i>62,4</i>		
Participation à l'entretien				12,6	21,0	33,6	10,8	13,5	24,3	-9,3	-27,7
Total	188,8	244,5	433,3	282,8	616,5	899,3	287,5	734,4	1 021,9	122,6	13,6

Tableau 94. Sous-programme 3550: Effectif proposé pour 2008

<i>Bureau du conseil public pour les victimes</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1			1		2		1	1	3
	Effectif lié aux situations						2	2	1	1	6				6
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>8</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>9</i>
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>					1	2	2	2	1	8		1	1	9	

D. Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties



Introduction

402. Le Secrétariat apporte à l'Assemblée des États Parties ainsi qu'à son Bureau et à ses organes subsidiaires une assistance administrative et technique dans l'accomplissement des fonctions qui leur incombent en vertu du Statut. Les fonctions qu'il assume concernant les services de conférence sont la planification, l'organisation et la coordination des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, ainsi que la réception, la traduction, la reproduction et la distribution des documents, rapports et décisions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires.

403. Le Secrétariat assiste également l'Assemblée et ses organes subsidiaires sur le fond. Il assure ainsi des services juridiques et des services de secrétariat (rédaction de documents, de rapports et de comptes rendus analytiques) et il émet des avis à l'échelon interne sur les questions juridiques et sur les questions de fond ayant trait aux travaux de l'Assemblée. Il communique par ailleurs des avis sur le Règlement financier et les règles de gestion financière et prête son concours à la rédaction de textes sur des questions de nature financière et budgétaire.

Objectifs

1. Organiser des conférences de qualité: organiser la reprise de la sixième session de l'Assemblée à New York (quatre jours), ainsi que la septième session de l'Assemblée à La Haye et deux sessions du Comité du budget et des finances à La Haye. En outre, le Secrétariat assurera l'organisation des réunions d'un certain nombre d'organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier le Groupe de travail spécial sur le crime d'agression.
2. Permettre à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de s'acquitter plus efficacement de leur mandat en assurant des services et une assistance de qualité, notamment en organisant et en coordonnant les services de conférence; rédiger, coordonner et communiquer les documents; vérifier que les divers organes de la Cour respectent les dispositions régissant l'établissement et l'envoi en temps opportun des documents; recenser et acquérir les moyens additionnels devant permettre à l'Assemblée de s'acquitter de son mandat de manière efficace et économique; veiller à ce que les États Parties bénéficient, en matière de conférences et de documentation, de services qui soient conformes au Statut.
3. Effectuer des recherches et des analyses sur l'application et l'interprétation des dispositions du Statut relatives à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.
4. Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via Internet, auprès des États Parties et des autres organisations intéressées.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conférence se tient comme prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions se déroulent sans à-coups, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport. • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés. • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques. • Les participants prenant part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées. 	Sans objet
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des documents de qualité sont diffusés pour traitement, production et distribution en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans les six langues officielles, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions. • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour. 	Sans objet
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des avis juridiques de qualité sont communiqués à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques qui facilitent et appuient leurs travaux. • Les membres de l'Assemblée et des organes subsidiaires sont satisfaits du déroulement des sessions. 	Sans objet
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la diffusion effective de documents et d'informations, notamment via Internet, auprès des États Parties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation fréquente du site Internet et des réseaux extranet de l'Assemblée des États Parties. • Accès immédiat aux informations et aux documents. 	Sans objet

Ressources en personnel

404. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties s'attend à voir augmenter le nombre des documents: il faudra éditer, traduire et réviser les documents officiels pour l'Assemblée des États Parties et le Comité du budget et des finances. En ETP, il faut pour la traduction et l'édition deux personnes par langue (1 traducteur et 1 réviseur)¹⁴.

Tableau 95. Indicateurs de la charge de travail pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

	<i>Nombre de pages en 2006¹⁾</i>	<i>Nombre de pages prévues en 2007</i>	<i>Augmentation prévue en 2007, en %</i>	<i>Nombre de pages prévues en 2008</i>	<i>Augmentation prévue en 2008, en %</i>	<i>Nombre d'ETP²⁾ en 2007</i>	<i>Nombre d'ETP²⁾ en 2008</i>
Pages d'anglais reçues pour édition, traduction et révision	1 168	1 285	10 %	1 414	10 %	2	2
Pages traduites dans les cinq autres langues officielles (arabe, chinois, espagnol, français et russe) et révision	5 840	6 425	10 %	7 068	10 %	10	10
Total	7 008	7 710	10 %	8 482	10 %	12	12

1) Une page type compte 300 mots.

2) Un traducteur et un réviseur par langue à temps complet de août à décembre de chaque année. Entre janvier et juillet, le Secrétariat a recours à l'externalisation.

Conférence

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

405. Les crédits prévus pour l'assistance temporaire sont réduits de 36 600 euros grâce essentiellement à la diminution de l'indemnité journalière de subsistance versée aux dactylographes recrutées sur le plan international. Cette baisse correspond au taux publié par la Section du budget et des finances pour mars 2007.

Personnel temporaire pour les réunions

406. On constate une diminution globale pour ce poste budgétaire, due essentiellement à la diminution de l'indemnité journalière de subsistance versée aux traducteurs et interprètes recrutés sur le plan international. Cette baisse correspond au taux publié par la Section du budget et des finances pour mars 2007.

Heures supplémentaires

407. L'augmentation des crédits prévus pour les heures supplémentaires est justifiée par les dépenses effectives en 2006, de 52 000 euros. Ce montant concerne l'ensemble du personnel d'appui aux conférences et les dactylographes.

¹⁴ La distribution en temps opportun des documents officiels par le Secrétariat de l'Assemblée dépend de la soumission régulière et ordonnée dans le temps des projets de documents, conformément au calendrier annuel établi par le Secrétariat, en application du manuel de procédures adopté par le Bureau de l'Assemblée.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

408. Pour ce poste budgétaire, qui comprend les services externalisés et les autres services contractuels, on constate une diminution globale des crédits. Les crédits prévus pour les services externalisés ont augmenté à cause de l'externalisation des services de sécurité et du matériel de sécurité requis pour la septième session de l'Assemblée, qui se tiendra à La Haye. Ces dépenses sont sans objet lorsque l'Assemblée se réunit au siège de l'Organisation des Nations Unies.

409. Dans le même temps, les crédits consacrés aux autres services contractuels diminuent en fonction des dépenses effectives. Ce poste budgétaire regroupe les coûts afférents à la reprise de la sixième session de l'Assemblée à New York, à la septième session de l'Assemblée à La Haye, aux deux sessions du Comité du budget et des finances, aux coûts afférents à l'appui aux équipes de traducteurs hors-site et aux autres services contractuels.

Fournitures et accessoires

410. L'augmentation prévue rend compte des dépenses effectivement encourues en 2006. Il s'agit de l'achat de papeterie et d'autres fournitures requises pour le déroulement harmonieux des réunions.

Secrétariat

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

411. Les crédits prévus pour ce poste budgétaire diminuent du fait que les coûts au titre du personnel temporaire prévus pour le fonctionnaire chargé des conférences (P-3) en 2007 ont été calculés à 100 % des coûts salariaux type pour 2007. Or, en 2008, ce montant a été réduit de 50 %, car l'intéressé n'est censé travailler que six mois.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

412. Les crédits prévus pour les voyages ont diminué du fait que la septième session de l'Assemblée se tiendra à La Haye; en 2007, le coût en avait été plus élevé étant donné que la sixième session de l'Assemblée devait se tenir au siège de l'Organisation des Nations Unies.

413. Déduction faite des coûts incompressibles de 116 900 euros et de la différence de -5 400 euros dans les coûts de participation à l'entretien, la réduction totale de 274 300 euros se traduit par une réduction nette de 385 800 euros.

Tableau 96. Grand programme IV: Budget proposé pour 2008 (révisé en fonction des nouveaux montants calculés par la Section du budget)

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Dépenses 2006 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs	Dépenses non ventilées			441,1		441,1	500,5		500,5	59,4	13,5
Agents des services généraux				280,3		280,3	337,8		337,8	57,5	20,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	535,3		535,3	721,4		721,4	838,3		838,3	116,9	16,2
Personnel temporaire	507,3		507,3	708,3		708,3	614,1		614,1	-94,2	-13,3
Personnel temporaire pour les réunions	1 037,7		1 037,7	1 314,4		1 314,4	1 205,7		1 205,7	-108,7	-8,3
Heures supplémentaires	61,0		61,0	48,6		48,6	60,0		60,0	11,4	23,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	1 606,0		1 606,0	2 071,3		2 071,3	1 879,8		1 879,8	-191,5	-9,2
Voyages	140,8		140,8	335,0		335,0	211,4		211,4	-123,6	-36,9
Représentation	3,3		3,3	10,0		10,0	10,0		10,0		
Services contractuels, dont formation	305,4		305,4	1 044,1		1 044,1	1 021,0		1 021,0	-23,1	-2,2
Frais généraux de fonctionnement	442,8		442,8	55,0		55,0	50,0		50,0	-5,0	-9,1
Fournitures et accessoires	38,5		38,5	23,1		23,1	40,0		40,0	16,9	73,2
Mobilier et matériel	21,9		21,9	80,0		80,0	20,0		20,0	-60,0	-75,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	952,7		952,7	1 547,2		1 547,2	1 352,4		1 352,4	-194,8	-12,6
Participation à l'entretien				37,9		37,9	32,5		32,5	-5,4	-14,2
Total	3 094,0		3 094,0	4 377,8		4 377,8	4 103,0		4 103,0	-274,8	-6,3

Tableau 97. Grand programme IV: Effectif proposé pour 2008

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	Effectif de base				1		2	1			4	3	2	5	9
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				1		2	1			4	3	2	5	9
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
	<i>Total</i>				1		2	1			4	3	2	5	9

E. Grand programme V: Investissement dans les locaux de la Cour



Introduction

414. Le Grand programme V a pour objet d'assurer à la Cour un logement adéquat lui permettant d'atteindre ses buts et objectifs stratégiques. Le programme est donc scindé en deux parties, un programme concernant les locaux provisoires et un programme concernant les locaux permanents, compte tenu du fait que la Cour traverse une période transitoire où des locaux provisoires doivent être fournis et administrés pendant la conception, la planification et la construction des locaux permanents de la Cour.

415. *But stratégique N°1: Une justice de qualité.* La conduite de procès impartiaux, efficaces et rapides dépend largement de l'existence de locaux appropriés permettant à tous les participants d'exercer la plénitude de leurs droits. À cet effet, le programme fournit des locaux dotés d'une souplesse suffisante pour répondre aux besoins provisoires de la Cour pendant la conception et la planification des locaux permanents.

416. *But stratégique N°2: Une institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat.* Une institution bénéficiant d'un appui adéquat est, par définition, une institution disposant de locaux appropriés. De surcroît, les locaux permanents de la Cour contribueront de façon notable à faire reconnaître l'importance de l'Organisation au plan international.

417. *But stratégique N°3: Un modèle d'administration publique.* Fondamentalement, le Grand programme V vise à mettre à la disposition de tout le personnel exerçant des fonctions au sein de la Cour (y compris les secrétariats de l'Assemblée des États Parties et du Fonds au profit des victimes) des locaux adéquats pour un coût minimum. À cet égard, il contribue à la réalisation du but que s'est fixé la Cour d'atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales. À cette fin, la Cour a pour ambition de devenir un modèle d'administration publique en ce qui concerne la gestion des locaux.

418. Un Bureau de projet pour les locaux permanents a été créé, en partie pour garantir l'application de normes administratives de type professionnel à tous les niveaux du projet. La Cour recrute actuellement des spécialistes hautement qualifiés pour cette unité qui contribueront à une administration publique modèle de ce projet.

Tableau 98. Grand programme V: Budget proposé pour 2008

<i>Investissement dans les locaux de la Cour</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			180,1		180,1	387,9		387,9	207,8	115,4
Agents des services généraux				31,3		31,3	56,4		56,4	25,1	80,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>				<i>211,4</i>		<i>211,4</i>	<i>444,3</i>		<i>444,3</i>	<i>232,9</i>	<i>110,2</i>
Personnel temporaire	25,2		25,2	250,0		250,0	324,0		324,0	74,0	29,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>25,2</i>		<i>25,2</i>	<i>250,0</i>		<i>250,0</i>	<i>324,0</i>		<i>324,0</i>	<i>74,0</i>	<i>29,6</i>
Voyages	0,5		0,5	11,4		11,4	11,4		11,4		
Services contractuels, dont formation	589,9		589,9	354,0		354,0	435,3		435,3	81,3	23,0
Frais généraux de fonctionnement	40,3		40,3	422,9		422,9	916,1		916,1	493,2	116,6
Fournitures et accessoires	2,3		2,3	157,6		157,6	9,1		9,1	-148,5	-94,2
Mobilier et matériel	147,3		147,3	863,1		863,1	1 063,1		1 063,1	200,0	23,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>780,3</i>		<i>780,3</i>	<i>1 809,0</i>		<i>1 809,0</i>	<i>2 435,0</i>		<i>2 435,0</i>	<i>626,0</i>	<i>34,6</i>
Participation à l'entretien				12,6		12,6	18,0		18,0	5,4	42,9
Total	805,5		805,5	2 283,0		2 283,0	3 221,3		3 221,3	938,3	41,1

Tableau 99. Grand programme V: Effectif proposé pour 2008

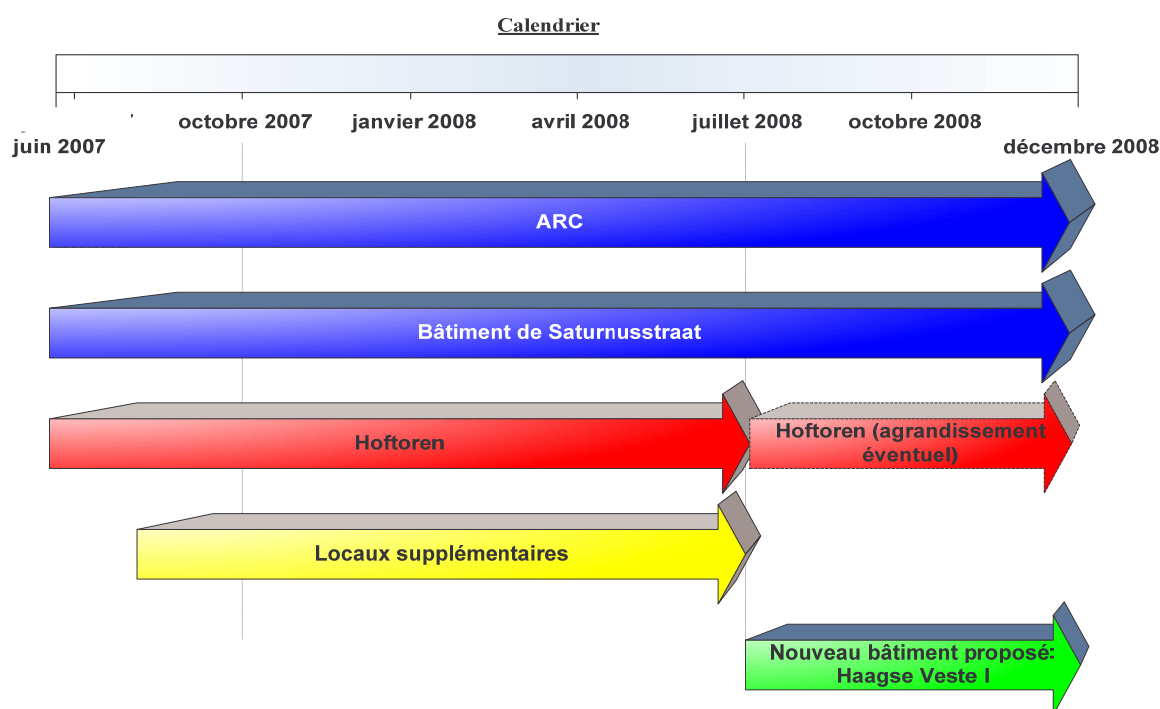
<i>Investissement dans les locaux de la Cour</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1				1	2		1	1	3
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>				<i>1</i>	<i>2</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
Nouveaux postes	Effectif de base						1			1	2				2
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>				<i>1</i>	<i>2</i>				<i>2</i>
	<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>1</i>			<i>2</i>	<i>4</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>5</i>

1. Programme 5100: Locaux provisoires

Introduction

419. Les hypothèses retenues pour les locaux provisoires ont évolué depuis l'établissement du budget 2007 dans la mesure où le projet de bâtiment préfabriqué a été annulé. Depuis juillet 2006, le plan de l'Organisation relatif aux locaux provisoires comprend plusieurs bâtiments qui seront occupés aux dates indiquées ci-dessous.

Graphique 5. Plan relatif aux locaux provisoires



420. Le budget estimatif des locaux provisoires de la Cour pour 2008 s'établit à environ 2,6 millions d'euros. Ce montant comprend les frais supplémentaires du soutien logistique au personnel travaillant dans les différents bâtiments (dispositions supplémentaires concernant la sécurité, la réception, les technologies de l'information et des communications, le nettoyage, etc.)

421. Les hypothèses ci-après ont été retenues pour établir le budget des mesures de sécurité dans le bâtiment de Haagse Veste:

- Eurojust (l'autre locataire du siège de la Cour) est chargé d'assurer la sécurité, à l'exception des chefs de la sécurité qui sont fournis par la Cour. Aucune provision n'est prévue pour du personnel de sécurité dans le budget proposé pour 2008.
- Comme cela est le cas pour le siège actuel de la Cour (l'ARC), l'État hôte fournit les investissements nécessaires à la sécurité intérieure. Par mesure de précaution, une provision est incluse dans le budget proposé pour 2008 au titre d'investissement dans la sécurité.

Dépenses ordinaires

422. Comme il est indiqué dans le budget de l'exercice précédent, la totalité du budget destiné au bâtiment Hoforen est un budget ordinaire à l'exception des coûts d'établissement. Les besoins nécessaires pour couvrir les coûts du bâtiment de Haagse Veste et des « Locaux supplémentaires » ont été incorporés au budget requis.

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

423. Un chef de la sécurité (services généraux (autre classe)) est demandé (12 mois), dans l'idée que l'État hôte appliquera les mêmes normes et offrira les mêmes services dans les nouveaux locaux, et qu'Eurojust participera à la mise en œuvre des mesures de sécurité.

424. Un factotum (services généraux (autre classe)) et un commis au courrier et aux voyages (services généraux (autre classe)) sont également requis (12 mois chacun).

425. En outre, trois agents de dépannage informatique sont requis (un pendant 12 mois et deux pendant 7 mois).

Ressources hors personnel

Ressources de base

Services contractuels, dont formation

426. Les services de sécurité supplémentaires assurés à la demande – budgétisés sous le poste « Autres dépenses de personnel » en 2007 – augmenteront en raison de l'incertitude qui entoure les trois bâtiments et de la possibilité de devoir recourir aux heures supplémentaires lorsque les bureaux doivent rester ouverts après les heures normales de travail. De même, les services contractuels assurés aux agents des services généraux augmenteront en raison de l'existence d'un troisième, voire d'un quatrième bâtiment.

Frais généraux de fonctionnement

427. Comme en 2007, des crédits ont été prévus pour l'entretien des nouveaux locaux, les services publics, la location de matériel, le nettoyage des bureaux et les dépenses en technologies de l'information et des communications. Ces coûts ont doublé par rapport à 2007 en raison de la possibilité de devoir entretenir trois bâtiments en parallèle.

Mobilier et matériel

428. Les crédits de précaution destinés aux investissements dans la sécurité du bâtiment de Haagse Veste se montent à 750 000 euros, auxquels s'ajoutent les coûts de l'équipement supplémentaire de détection et de radiocommunication des autres bâtiments. Ces crédits de précaution ne seront pas nécessaires si l'hypothèse ci-dessus est retenue, mais ils ont été incorporés en l'absence de tout engagement de la part du pays hôte au moment de l'établissement du présent document.

429. Des investissements supplémentaires dans les services généraux et dans du matériel de technologie de l'information et des communications (serveurs, systèmes d'exploitation, interrupteurs, cryptage de sécurité et postes de travail) sont également nécessaires pour l'installation des nouveaux bâtiments.

430. Déduction faite des coûts incompressibles de 725 100 euros et de la différence de -600 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 724 500 euros est annulée.

Tableau 100. Programme 5100: Budget proposé pour 2008

<i>Locaux provisoires</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs Agents des services généraux	Dépenses non ventilées			31,3		31,3	56,4		56,4	25,1	80,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>				<i>31,3</i>		<i>31,3</i>	<i>56,4</i>		<i>56,4</i>	<i>25,1</i>	<i>80,2</i>
Personnel temporaire	25,2		25,2	250,0		250,0	324,0		324,0	74,0	29,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>25,2</i>		<i>25,2</i>	<i>250,0</i>		<i>250,0</i>	<i>324,0</i>		<i>324,0</i>	<i>74,0</i>	<i>29,6</i>
Services contractuels, dont formation	414,8		414,8	44,0		44,0	125,3		125,3	81,3	184,8
Frais généraux de fonctionnement	40,3		40,3	422,9		422,9	916,1		916,1	493,2	116,6
Fournitures et accessoires	2,3		2,3	157,6		157,6	9,1		9,1	-148,5	-94,2
Mobilier et matériel	147,3		147,3	863,1		863,1	1 063,1		1 063,1	200,0	23,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>604,7</i>		<i>604,7</i>	<i>1 487,6</i>		<i>1 487,6</i>	<i>2 113,6</i>		<i>2 113,6</i>	<i>626,0</i>	<i>42,1</i>
Participation à l'entretien				4,2		4,2	3,6		3,6	-0,6	-14,3
Total	629,9		629,9	1 773,1		1 773,1	2 497,6		2 497,6	724,5	40,9

Tableau 101. Programme 5100: Effectif proposé pour 2008

<i>Locaux provisoires</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base												1	1	1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>												1	1	1
Nouveaux postes	Effectif de base														
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>														
<i>Total</i>													1	1	1

2. Programme 5200: Locaux permanents

Introduction

431. Dans le cadre de la gouvernance du projet, le Bureau de projet pour les locaux permanents est chargé de gérer toutes les tâches nécessaires à la conception des locaux permanents et devra ultérieurement assurer la supervision et la mise en œuvre du projet. Le Bureau de projet administre la préparation des étapes suivantes:

- Cahier des charges, avec définition des conditions de sécurité et des besoins des utilisateurs;
- Estimation du coût du projet;
- Calendrier provisoire du projet, avec indication des points de décision clés;
- Récapitulatif des questions liées à la planification du projet, à l'obtention des permis et aux aspects juridiques;
- Mise en place d'une structure de suivi du projet;
- Projet des droits et responsabilités des diverses parties prenantes et des participants;
- Examen des options de financement.

432. Pour paraphraser les conclusions du rapport de la huitième session du Comité du budget et des finances, le travail à venir du Bureau de projet est considérable et nécessite une équipe de spécialistes expérimentés et compétents en matière de gestion minutieuse d'un projet de construction complexe. Pour pouvoir commencer à constituer l'équipe de spécialistes nécessaires, les postes suivants sont demandés.

Ressources en personnel

Ressources de base

Un économiste de la construction (P-4)

433. Venant renforcer l'équipe de projet, le titulaire de ce poste sera chargé des aspects financiers et commerciaux, notamment le contrôle du budget, la gestion des risques, la préparation des contrats et accords et la supervision de la mise en œuvre des contrats et accords conclus dans le cadre du projet.

Un vérificateur de projet (P-3)

434. La fonction principale du titulaire de ce poste sera de préparer le manuel du projet sous la houlette du Responsable du projet. Le manuel du projet définira les procédures administratives et les procédures officielles qui régiront la mise en œuvre du projet. Le titulaire de ce poste dispensera au Responsable du projet des conseils sur la définition des plans, des procédures, des contrôles de mise en œuvre, des mécanismes de suivi du projet et des procédures d'examen à employer. Il sera également chargé de mettre en place et de tenir à jour un système à accès restreint de communication et d'information propre au projet.

Ressources hors personnel

Ressources de base

435. Pour 2008, il est proposé de maintenir les ressources hors personnel au niveau de l'exercice précédent. Les coûts hors personnel supplémentaires découlant du recrutement de nouveaux administrateurs seront absorbés par les crédits budgétaires courants.

436. Déduction faite des coûts incompressibles de 35 900 euros et de la différence de 6 000 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 213 800 euros se réduit à une augmentation nette de 171 900 euros.

Tableau 102. Programme 5200: Budget proposé pour 2008

<i>Locaux permanents</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs Agents des services généraux	Dépenses non ventilées			180,1		180,1	387,9		387,9	207,8	115,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>				<i>180,1</i>		<i>180,1</i>	<i>387,9</i>		<i>387,9</i>	<i>207,8</i>	<i>115,4</i>
Voyages	0,5		0,5	11,4		11,4	11,4		11,4		
Services contractuels, dont formation	175,1		175,1	310,0		310,0	310,0		310,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>175,6</i>		<i>175,6</i>	<i>321,4</i>		<i>321,4</i>	<i>321,4</i>		<i>321,4</i>		
Participation à l'entretien				8,4		8,4	14,4		14,4	6,0	71,4
Total	175,6		175,6	509,9		509,9	723,7		723,7	213,8	41,9

Tableau 103. Programme 5200: Effectif proposé pour 2008

<i>Locaux permanents</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base					1				1	2				2
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>			<i>1</i>		<i>2</i>				<i>2</i>
Nouveaux postes	Effectif de base						1			1	2				2
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>					<i>1</i>			<i>1</i>		<i>2</i>				<i>2</i>
	<i>Total</i>					<i>1</i>	<i>1</i>		<i>2</i>		<i>4</i>				<i>4</i>

F. Grand programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Introduction

437. Le Fonds au profit des victimes a pour vocation de lancer, de favoriser, de faciliter et de mettre en œuvre des mesures – ou encore d’y apporter son concours – dans le but d’indemniser les victimes de crimes de guerre, de génocide ou de crimes contre l’humanité, mais aussi de veiller à leur réadaptation et au rétablissement de leurs droits.

438. Se fondant sur l’adoption, par l’Assemblée, du Règlement du Fonds au profit des victimes, le Conseil de direction du Fonds a défini en 2006 les grandes orientations et politiques du Fonds; début 2007, il a recruté son Directeur exécutif.

439. Depuis lors, les procédures internes (financières et programmatiques) ont été mises au point et des réseaux étendus ont été créés avec des partenaires et des victimes. À la mi-2007, les postes approuvés sont en train de donner lieu à des recrutements. Par ailleurs, les activités ayant trait aux programmes sur le terrain ont commencé et vont se multiplier une fois le personnel approuvé et recruté.

440. Le Fonds au profit des victimes a approuvé la création d’un poste d’administrateur adjoint. Or, le Fonds estime que plutôt que ce poste P-2, c’est un poste d’administrateur des programmes hors siège P-3 qu’il faudrait pour faciliter une mise en œuvre efficace et économique des projets. Il est donc prévu de restituer le poste P-2 et de demander la création d’un poste P-3.

441. Dans le droit fil de ce qui précède, le budget du Fonds pour 2008 a été établi dans un souci de prudence et de manière quelque peu conservatrice, traduisant la création d’un secrétariat fonctionnel. Cette proposition de budget s’appuie sur l’hypothèse des importantes économies qui interviendront à mesure que le Fonds évoluera. Ces économies seront dues à la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer des projets en faveur des victimes.

Objectifs

442. L’objectif global est de répondre aux besoins prioritaires des victimes les plus vulnérables des crimes visés, soit dans le cadre d’une ordonnance de la Cour pour réparations, soit à la suite d’une décision du Conseil de direction du Fonds d’aider un groupe de victimes relevant de la compétence de la Cour (et, partant, du Fonds au profit des victimes).

443. Plus spécifiquement, l’objectif global du Fonds au profit des victimes peut être divisé en plusieurs sous-objectifs pour 2008:

1. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents (objectif stratégique 5).
2. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l’arrestation et la remise des personnes concernées (objectif stratégique 7).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l’indépendance de la Cour (objectif stratégique 8).
4. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficace possible (objectif stratégique 12).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2008</i>
<p>Objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel du Fonds au profit des victimes en place, sur le terrain comme au siège. Structures régissant les programmes et les finances approuvées et en place. Accords conclus avec des partenaires concernant des dons spécifiques au Fonds ou les modalités de mise en œuvre de projets. Ressources affectées aux projets en fonction des structures ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout le personnel est en place. Les structures sont approuvées, diffusées et fonctionnent. Temps de rotation des propositions (approbation/rejet). Niveau des crédits affectés aux projets approuvés. 	<p>100 %</p> <p>2</p> <p>< 60 jours</p> <p>(*)</p>
<p>Objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Forums périodiques avec partenaires. Étoffement du réseau de partenaires. Progression de la mobilisation des ressources. Stratégie en matière de communication approuvée/mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums/participants. Nombre de partenaires. Nombre de contributions reçues. Part de la stratégie mise en œuvre/diffusée. 	<p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>Multiplier par deux le montant des fonds recueillis</p> <p>90 %</p>
<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Promotion et défense du Fonds, de la Cour et des victimes dans le cadre de forums tant électroniques, classiques et politiques qu'autres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums. Nombre de personnes touchées. Recours efficace à la stratégie de communication du Fonds. 	<p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>(*)</p>
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation directe des victimes à la détermination de leurs besoins et à la mise en place de solutions. Surveillance ciblée et systématique de l'appui et des projets. Coordination étroite avec les autres partenaires intervenant dans le domaine/secteur. Respect des objectifs/grandes étapes prévus pour le budget et les programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums avec les victimes. Projets élaborés avec les victimes. Nombre de visites mensuelles par le personnel/les partenaires du Fonds. Nombre de réunions de coordination du secteur auxquelles assiste le Fonds. Sur une base annuelle, respect des restrictions budgétaires, des objectifs confiés aux programmes et des accords conclus avec les donateurs. 	<p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>(*)</p> <p>100 %</p>

(*) Étant donné que le Fonds au profit des victimes n'en est qu'à ses tous débuts, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer le niveau des activités.

Ressources en personnel

Ressources de base

Personnel temporaire

444. Un concepteur en communication P-3 (nouveau poste demandé pour une période d'un mois): pour mener à bien sa mission, le Fonds au profit des victimes doit se doter de matériel de communication adapté à son public, aux donateurs, aux partenaires d'exécution et aux victimes. Une aide technique de haut niveau s'impose pour mettre en place les moyens de communication (aussi bien électroniques que pour l'impression) qu'utilisera le Fonds au profit des victimes.

445. Un agent de contrôle P-3 (nouveau poste demandé pour une période de 3 mois): comme l'ont demandé les États Parties, le Fonds au profit des victimes doit entreprendre et mettre en œuvre des mécanismes d'établissement de rapports sur les crédits reçus et sur l'affectation de ces crédits à des projets au profit des victimes. Ces mécanismes doivent permettre l'établissement de rapports selon la provenance, l'activité, le groupe visé, le lieu, etc. Ce poste provisoire vise à faire concevoir et mettre en place le système d'établissement des rapports, en complétant le travail préliminaire déjà effectué par le Fonds.

446. Un spécialiste des applications informatiques (SAP) (agent des services généraux, 1^{ère} classe) (nouveau poste demandé pour une période de 2 mois): étant donné que les dépenses du Fonds au profit des victimes sont traitées par le système SAP de la Cour, il faut un spécialiste SAP pour aider à adapter le logiciel aux besoins spécifiques du Fonds en matière d'établissement de rapports et d'exploitation.

447. Un spécialiste d'Internet (agent des services généraux, 1^{ère} classe) (nouveau poste demandé pour une période d'un mois): le Fonds au profit des victimes a l'intention d'avoir beaucoup recours à l'outil Internet dans le cadre de ses activités de promotion et de défense du Fonds mais aussi pour donner à ses partenaires une information générale sur la situation des victimes. Ce spécialiste d'Internet aidera le Fonds à adapter son site à ses besoins spécifiques.

448. Un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (nouveau poste demandé pour une période d'un mois): cette aide temporaire est nécessaire pour aider le Fonds avant et pendant la réunion annuelle de son Conseil de direction.

Heures supplémentaires

449. Des crédits sont demandés pour des heures supplémentaires dans le cadre de la mise en place du Bureau du Fonds au profit des victimes.

Consultants

450. Des crédits sont demandés pour s'assurer des conseils d'experts sur tout un ensemble de questions techniques: normes de sécurité bancaire (pour les transactions internationales – dons et dépenses – du Fonds), évaluation des interventions en cas d'urgence, communication, etc.

Ressources liées aux situations

Un fonctionnaire chargé des programmes hors siège (P-3)

451. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de programmes décidés par le Conseil de direction, il a été convenu que le personnel du Fonds au profit des victimes devait être aussi proche que possible des victimes afin d'assurer une meilleure surveillance et un meilleur appui technique à ses projets. Dans le cadre de cette priorité, il a été décidé de créer ce poste P-3 à Kampala, ville depuis laquelle les projets du Fonds au profit des victimes en Ouganda et en RDC seront gérés. Pour sa plus grande part, cette ressource sera financée grâce à la restitution du poste de juriste adjoint, de niveau P-2.

Personnel temporaire

452. Un fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation (P-3) (nouveau poste demandé pour une période de 9 mois): pour surveiller correctement l'utilisation de ses ressources et l'évolution de ses projets et pour en rendre compte aux donateurs et à l'Assemblée, le Fonds au profit des victimes a besoin d'un fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation.

453. Un spécialiste des évaluations rapides (P-3) (nouveau poste demandé pour une période de 2 mois): à mesure que les normes de sécurité permettent d'accéder à des zones précédemment interdites et à mesure que de nouvelles situations sont portées à l'attention de la Cour/du Fonds au

profit des victimes, les missions d'évaluation rapides vont s'imposer pour que le Conseil de direction puisse obtenir rapidement des rapports sur la situation des victimes. Dans le même temps, cette façon de procéder permettra au Fonds d'intervenir plus rapidement et de manière plus judicieuse quand il le faudra.

454. Un spécialiste des communications (P-2) (nouveau poste demandé pour une période d'un mois): dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en matière de communications du Fonds au profit des victimes (avec les États Parties, les partenaires et les victimes), il faudra procéder à des évaluations et à des ajustements périodiques pour adapter la communication du Fonds à l'évolution d'une situation ou à toute évolution de la manière dont le public perçoit la situation. La stratégie de communication du Fonds est un outil essentiel de la mise en œuvre des programmes, de la collecte de fonds et, de manière générale, de la défense et de la promotion des victimes – d'où la nécessité de cette aide temporaire.

Ressources hors personnel

Ressources de base

Voyages

455. Pour les membres du Conseil de direction qui visiteront les projets mis en place par le Secrétariat et les partenaires.

Représentation

456. Pour les manifestations et les réceptions visant à renforcer la visibilité du Fonds au profit des victimes et les initiatives en faveur de la mobilisation de ressources.

Services contractuels, dont formation

457. Services de traduction ayant trait au Conseil de direction et aux autres communications du Fonds au profit des victimes. Conception et impression de matériels pour les initiatives ayant trait à l'élaboration de projets, les activités de mobilisation des ressources et l'information à l'intention des victimes.

Frais généraux de fonctionnement

458. Les crédits nécessaires pour assurer l'ensemble de dépenses afférentes aux questions logistiques, de matériel, de télécommunication et de sécurité découlent du fait que le Fonds au profit des victimes opère dans des lieux reculés à haut risque où l'infrastructure de base fonctionne à peine, si tant est qu'elle existe.

Fournitures et accessoires

459. Fournitures de base et autres articles de bureau consommables nécessaires pour le bureau.

Ressources liées aux situations

Voyages

460. Suivi et évaluation des projets, mobilisation des ressources, activités de promotion et de défense, mise en place de projets.

Frais généraux de fonctionnement

461. Traduction et/ou interprétation dans les langues vernaculaires des régions visées.

462. Déduction faite des coûts incompressibles de 29 700 euros et de la différence de -4 300 euros dans les coûts de participation à l'entretien, l'augmentation totale de 375 200 euros se réduit à une augmentation nette de 349 800 euros.

Tableau 104. Grand programme VI : Budget proposé pour 2008

<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Administrateurs	Dépenses non ventilées			349,7		349,7	287,8	104,1	391,9	42,2	12,1
Agents des services généraux				108,6		108,6	112,8		112,8	4,2	3,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>				<i>458,3</i>		<i>458,3</i>	<i>400,6</i>	<i>104,1</i>	<i>504,7</i>	<i>46,4</i>	<i>10,1</i>
Personnel temporaire	17,3		17,3				57,6	103,5	161,1	161,1	
Heures supplémentaires							10,0		10,0	10,0	
Consultants							10,0		10,0	10,0	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>17,3</i>		<i>17,3</i>				<i>77,6</i>	<i>103,5</i>	<i>181,1</i>	<i>181,1</i>	
Voyages	24,6		24,6	49,0		49,0	77,7	124,4	202,1	153,1	312,4
Représentation	0,2		0,2	7,0		7,0	17,5		17,5	10,5	150,0
Services contractuels, dont formation	32,9		32,9	90,0		90,0	76,4	17,0	93,4	3,4	3,8
Frais généraux de fonctionnement				83,0		83,0	63,0		63,0	-20,0	-24,1
Fournitures et accessoires				10,0		10,0	15,0		15,0	5,0	50,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>57,7</i>		<i>57,7</i>	<i>239,0</i>		<i>239,0</i>	<i>249,6</i>	<i>141,4</i>	<i>391,0</i>	<i>152,0</i>	<i>63,6</i>
Participation à l'entretien				21,1		21,1	14,6	2,2	16,8	-4,3	-20,4
Total	75,0		75,0	718,4		718,4	742,4	351,2	1 093,6	375,2	52,2

Tableau 105. Grand programme VI: Effectif proposé pour 2008

<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{re} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Postes existants	Effectif de base				1		1		1		3		2	2	5
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>				<i>1</i>		<i>1</i>		<i>1</i>		<i>3</i>		<i>2</i>	<i>2</i>	<i>5</i>
Nouveaux postes	Effectif de base							1			1				1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>							<i>1</i>			<i>1</i>				<i>1</i>
Réaffectation/ restitution de postes	Effectif de base								-1		-1				-1
	Effectif lié aux situations														
	<i>Total partiel</i>								<i>-1</i>		<i>-1</i>				<i>-1</i>
	<i>Total</i>				<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>			<i>3</i>		<i>2</i>	<i>2</i>	<i>5</i>

Annexes

Annexe I

Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur le budget-programme proposé pour 2008 et le Fonds de roulement pour 2008

L'Assemblée des États Parties,

Ayant examiné le budget-programme de la Cour pénale internationale proposé pour 2008, ainsi que les conclusions et recommandations connexes du Comité du budget et les finances contenues dans le rapport du Comité sur les travaux de sa neuvième session,

A. Budget-programme pour 2008

1. Approuve des crédits d'un montant total de 97 570 100 euros, aux fins suivantes:

<i>Chapitre du budget</i>	<i>En milliers d'euros</i>
Grand programme I - Branche judiciaire	10 945,7
Grand programme II - Bureau du Procureur	25 131,0
Grand programme III - Greffe	53 075,5
Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	4 103,0
Grand programme V - Investissement dans les locaux de la Cour	3 221,3
Grand programme VI - Secrétariat du Fonds au profit des victimes	1 093,6
Total	97 570,1

2. Approuve le tableau des effectifs ci-après pour chacun des chapitres du budget:

	Branche judiciaire	Bureau du Procureur	Greffe	Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Investissement dans les locaux de la Cour	Secrétariat au profit des victimes	Total
SGA		1					1
SSG		2	1				3
D-2							
D-1		2	4	1		1	8
P-5	3	10	15		1		29
P-4	2	27	31	2	1	1	64
P-3	19	42	68	1		1	131
P-2	2	43	46		2		93
P-1	1	14	7				22
Total partiel	27	141	172	4	4	3	351
SG (1 ^{ère} classe)	1	1	18	3			23
SG (autre classe)	15	64	221	2	1	2	305
Total partiel	16	65	239	5	1	2	328
Total	43	206	411	9	5	5	679

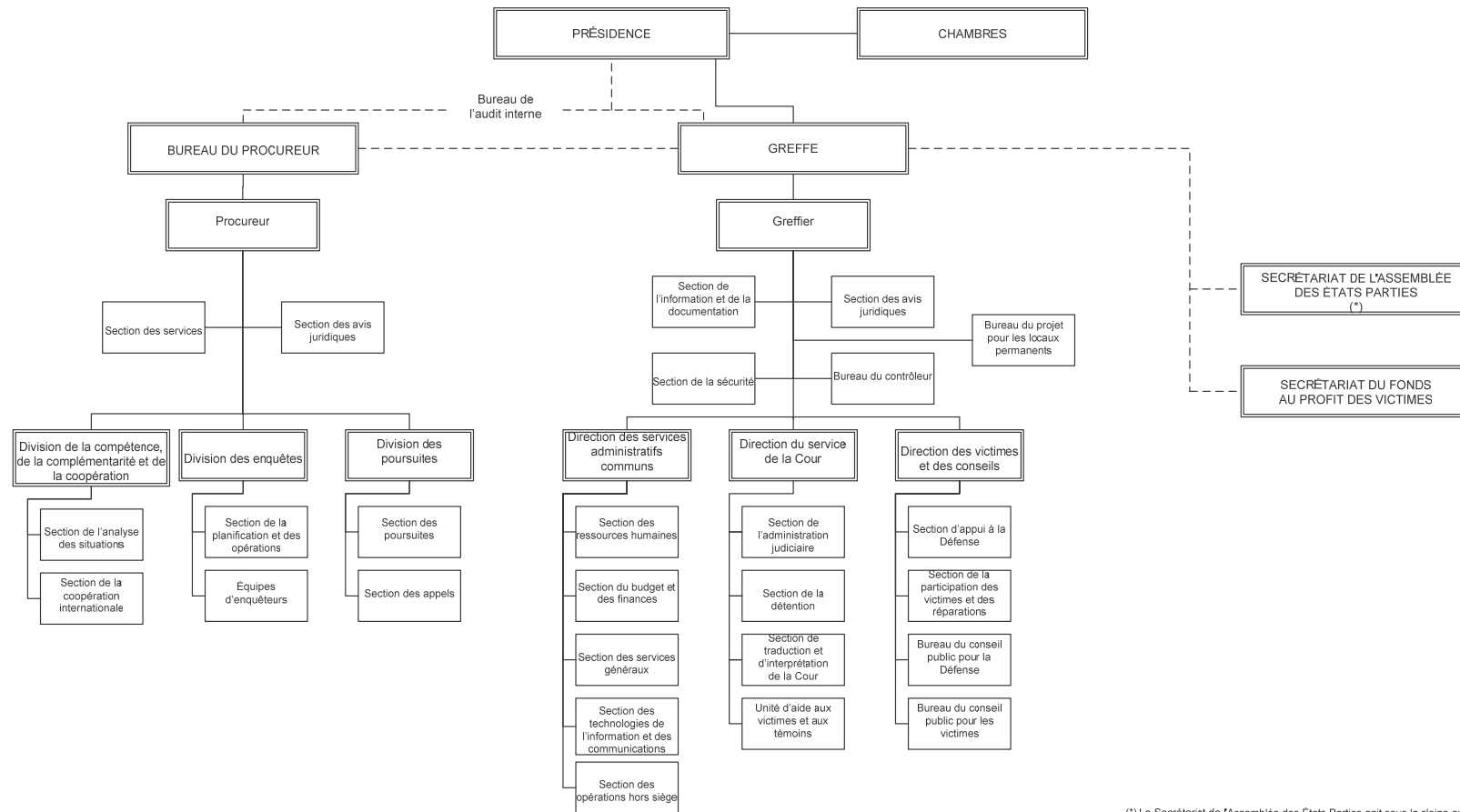
B. Fonds de roulement pour 2008

L'Assemblée des États parties,

Approuve pour le Fonds de roulement de 2008 un montant de 8 130 883 euros et *autorise* le Greffier à procéder à des avances prélevées sur le Fonds, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier.

Annexe II

Organigramme de la Cour



(*) Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties agit sous la pleine autorité de l'Assemblée, à laquelle il fait rapport. Il fait partie intégrante de la Cour pénale internationale; à des fins administratives, le Secrétariat et son personnel sont rattachés au Greffe de la Cour.

Annexe III

Hypothèses retenues pour le budget-programme proposé pour 2008

Nombre de jours où la Cour siège sur 12 mois	200
Nombre de témoins 40 rotations de 4/5	160
Nombre de témoins experts	30
Nombre d'assistants	30
Durée maximale du séjour par témoin	7 jours
Nombre d'accusés par affaire	1
Nombre d'équipes de la Défense par affaire	1
Nombre de représentants des victimes par affaire	2
Nombre de cellules requises en 2008	6
Nombre de déplacements des juges sur les lieux	1
Nombre d'audiences sur place	0
Nombre de bureaux extérieurs ¹	6

¹ Bureaux extérieurs: RDC - Kinshasa et Bunia, Ouganda - Kampala, Tchad - N'Djamena et Abéché, République centrafricaine - Bangui.

Annexe IV

Liste des buts et objectifs stratégiques de la Cour pénale internationale

<u>BUT N° 1: UNE JUSTICE DE QUALITE</u>	<u>BUT N° 2: UNE INSTITUTION RECONNUE BENEFICIAIRE D'UN APPUI ADEQUAT</u>	<u>BUT N° 3: UN MODELE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</u>
Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits.	Mieux faire connaître et comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie.	Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant sa responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique.
1. Mener des enquêtes sur des affaires et conduire un procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire.	6. Maintenir un niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées.	10. Établir des procédures de prise de décisions bien rodées au sein des organes et entre organes et les clarifier, à partir d'une compréhension approfondie du rôle de chaque organe.
2. Mettre en place un système pour traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome.	7. Concevoir des mécanismes adaptés aux situations pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise à la Cour des personnes concernées.	11. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règlements lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au maximum.
3. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et dans le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité.	8. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de l'Organisation.	12. Mettre en place un ensemble de programmes en vue de parvenir à un niveau optimal de qualité de la manière la plus efficiente possible.
4. Compléter le modèle de capacité de la Cour et engager avec l'Assemblée des États Parties un débat sur le nombre des affaires pouvant être traitées par la Cour chaque année.	9. Concevoir et utiliser une structure destinée à garantir la publicité de toutes les procédures auprès de l'opinion à l'échelle locale et internationale.	13. Soumettre des propositions budgétaires justifiées, précises et transparentes n'appelant que des ajustements mineurs des montants proposés et de la répartition des ressources de la part de l'Assemblée des États Parties.

<p>5. Formuler des options correspondant à différents emplacements géographiques pour les ressources et les activités de la Cour, notamment les besoins concernant les locaux permanents.</p>		<p>14. Recruter du personnel répondant aux normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité en tenant dûment compte de la représentation géographique, de la représentation des principaux systèmes juridiques et de la parité entre les sexes.</p>
		<p>15. Assurer un niveau maximum de sécurité, de sûreté et de bien-être pour tout le personnel, comme le veut le Statut de Rome.</p>
		<p>16. Mettre en place un environnement à visage humain qui valorise le personnel, dans toute sa diversité.</p>
		<p>17. Offrir des possibilités de formation et de promotion au personnel performant.</p>
		<p>18. Commencer à créer et à renforcer une culture commune pour la Cour.</p>
		<p>19. Établir et mettre en pratique un ensemble complet de normes éthiques claires destinées à orienter le comportement du personnel.</p>
		<p>20. Devenir une cour électronique garantissant un degré de sécurité élevé de l'information.</p>

Annexe Va)

Effectif proposé pour la Cour par Grand programme

<i>Total Cour</i>	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1 ^{ère} classe)	SG (autre classe)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Grand programme I					3	2	19	2	1	27	1	15	16	43
Grand programme II	1	2		2	10	27	42	43	14	141	1	64	65	206
Grand programme III		1		4	15	31	68	46	7	172	18	221	239	411
Grand programme IV				1		2	1			4	3	2	5	9
Grand programme V					1	1		2		4		1	1	5
Grand programme VI				1		1	1			3		2	2	5
<i>Total général</i>	1	3		8	29	64	131	93	22	351	23	305	328	679

Annexe V b)

Modifications apportées au tableau des effectifs

<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Budget 2007 approuvé</i>	<i>Budget proposé pour 2008</i>
Branche judiciaire			
Effectif de base			
1	P-3 – P-2	Présidence	Présidence
1			
Bureau du Procureur			
Effectif de base			
1	P-3 – P-2	Section des services	Cabinet du Procureur
1			
Effectif lié aux situations			
2	P-3 – P-4	Équipes d'enquêteurs	Équipes d'enquêteurs
8	P-3	Équipes d'enquêteurs	Section de la planification et des opérations
6	P-2	Équipes d'enquêteurs	Section de la planification et des opérations
9	SG (autre classe)	Équipes d'enquêteurs	Section de la planification et des opérations
2	SG (autre classe)	Section des services	Section de la planification et des opérations
27			
28			
Greffé			
Effectif de base			
1	P-4	Section de traduction et d'interprétation de la Cour	STIC – poste de base
1	SG (1 ^{ère} classe) à P-3	Section de la sécurité	Section de la sécurité
1	SG (1 ^{ère} classe)	Bureau du Chef de la Section de l'administration judiciaire	Bureau du Chef de la Section de l'administration judiciaire – poste de base
3			
Effectif lié aux situations			
1	SG (autre classe) – P-1	Bureau du conseil public pour la Défense	Bureau du conseil public pour la Défense
1	SG (autre classe) – P-1	Bureau du conseil public pour les victimes	Bureau du conseil public pour les victimes
2			
5			
Secrétariat du Fonds au profit des victimes			
Effectif de base			
1	P-2	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Poste restitué
1			
Total =	35		

Annexe V c)

Traitements et indemnités des juges (2008) (milliers d'euros)

Présidence: 3 juges	Coûts
Coûts salariaux types	540,0
Indemnités spéciales (Président et vice-présidents)	28,0
Pensions des juges	530,0
Dépenses communes de personnel (10 % du traitement – sur la base du traitement effectif de 2006)	54,0
Crédits prévus pour un juge qui pourrait quitter la Cour	107,0
<i>Total partiel (Présidence)</i>	<i>1 259,0</i>
Chambres: 13 juges	
Coûts salariaux types	2 340,0
Indemnités spéciales (2 juges à temps partiel)	80,0
Pensions des juges	2 296,7
Dépenses communes de personnel (10 % du traitement – sur la base du traitement effectif de 2006)	234,0
Engagement - Autre pension	60,0
<i>Total partiel (chambres)</i>	<i>5 010,7</i>
Total (Branche judiciaire)	6 269,7

Annexe V d)

Coûts salariaux standard 2008 Administrateurs et agents des services généraux (siège) (milliers d'euros)

Classe du poste	Traitement de base net	Indemnité de poste	Traitement total net	Dépenses communes de personnel	Indemnité de représentation	Total
	(1)	(2)	(1)+(2)=(3)	(4)	(5)	(3)+(4)+(5)=(6)
SGA	106,9	51,6	158,5	75,3	3,2	237,0
SSG	96,9	46,8	143,7	68,3	2,4	214,4
D-2	89,0	43,0	132,0	62,7	0,5	195,2
D-1	85,8	41,4	127,2	60,4	0,0	187,6
P-5	65,3	31,5	96,8	46,0	0,0	142,8
P-4	60,4	29,2	89,6	42,6	0,0	132,2
P-3	47,6	23,0	70,6	33,5	0,0	104,1
P-2	44,4	21,4	65,8	31,3	0,0	97,1
P-1	44,4	21,4	65,8	31,3	0,0	97,1
SG (1 ^{re} classe)	56,5	0,0	56,5	26,8	0,0	83,3
SG (autre classe)	42,5	0,0	42,5	20,2	0,0	62,7

Coefficients d'abattement au titre des délais de recrutement:

- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants (Grand programme I): 5 %
- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants (Grands programmes II, III, IV, V et VI): 10 %
- Nouveaux postes d'administrateurs et d'agents des services généraux pour tous les grands programmes: Mois / travail

Coefficients d'abattement au titre des délais de recrutement

Classe du poste	(0 %)	(5 %)	(10 %)	(25 %)	(50 %)
SGA	237,0	225,1	213,3	177,7	118,5
SSG	214,4	203,7	192,9	160,8	107,2
D-2	195,2	185,4	175,7	146,4	97,6
D-1	187,6	178,2	168,8	140,7	93,8
P-5	142,8	135,7	128,5	107,1	71,4
P-4	132,2	125,6	119,0	99,2	66,1
P-3	104,1	98,9	93,7	78,1	52,1
P-2	97,1	92,2	87,4	72,8	48,6
P-1	97,1	92,2	87,4	72,8	48,6
SG (1 ^{re} classe)	83,3	79,1	75,0	62,5	41,7
SG (autre classe)	62,7	59,6	56,4	47,0	31,4

Annexe VI

Tableau récapitulatif par objet de dépense

<i>Total Cour</i>	<i>Dépenses 2006 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget approuvé pour 2007 (milliers d'euros)</i>			<i>Budget proposé pour 2008 (milliers d'euros)</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Ressources liées aux situations</i>	<i>Total</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Juges</i>	2 971,4		2 971,4	5 833,1		5 833,1	6 269,7		6 269,7	436,6	7,5
Administrateurs	Dépenses non ventilées			15 982,7	14 532,9	30 515,6	17 957,6	17 732,9	35 690,5	53 423,4	175,1
Agents des services généraux				8 967,3	7 538,0	16 505,3	9 690,1	8 406,9	18 097,0	26 503,9	160,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	19 588,0	11 185,4	30 773,4	24 950,0	22 070,9	47 020,9	27 647,7	26 143,7	53 791,4	6 770,5	14,4
Personnel temporaire	3 663,0	3 803,5	7 466,5	2 350,4	4 755,8	7 106,2	2 593,0	5 273,5	7 866,5	760,3	10,7
Personnel temporaire pour les réunions	1 388,1	55,3	1 443,4	1 626,9	45,0	1 671,9	1 515,9	44,7	1 560,6	-111,3	-6,7
Heures supplémentaires	288,1	28,8	316,9	239,7	84,3	324,0	287,6	95,4	383,0	59,0	18,2
Consultants	102,7	291,1	393,8	62,0	176,9	238,9	75,4	275,0	350,4	111,5	46,7
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	5 441,9	4 178,7	9 620,6	4 279,0	5 062,0	9 341,0	4 471,9	5 688,6	10 160,5	819,5	8,8
Voyages	671,5	2 166,9	2 838,4	952,2	3 106,0	4 058,2	938,4	3 533,1	4 471,5	413,3	10,2
Représentation	29,1	0,3	29,4	48,0		48,0	58,5		58,5	10,5	21,9
Services contractuels, dont formation	6 283,2	2 406,2	8 689,4	3 350,1	4 189,0	7 539,1	3 348,7	4 383,9	7 732,6	193,5	2,6
Frais généraux de fonctionnement	3 694,4	1 392,8	5 087,2	6 357,8	4 950,6	11 308,4	6 459,3	5 384,2	11 843,5	535,1	4,7
Fournitures et accessoires	616,6	447,9	1 064,5	1 025,0	474,9	1 499,9	809,9	418,1	1 228,0	-271,9	-18,1
Mobilier et matériel	1 904,1	1 574,6	3 478,7	1 644,2	579,0	2 223,2	1 689,4	325,0	2 014,4	-208,8	-9,4
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	13 198,9	7 988,7	21 187,6	13 377,3	13 299,5	26 676,8	13 304,2	14 044,3	27 348,5	671,7	2,5
Participation à l'entretien (*)							46,4	-46,4			
Total	41 200,2	23 352,8	64 553,0	48 439,4	40 432,4	88 871,8	51 739,9	45 830,2	97 570,1	8 698,3	9,8

(*) La participation à l'entretien, qui relève d'une répartition interne, est indiquée dans les différents sous-programmes. Elle est toutefois sans incidence sur le budget proposé pour 2008 dans sa globalité.

Annexe VII

Ventilation des dépenses de 2008 préengagées en 2007 (milliers d'euros)

<i>Programme/ Sous- programme</i>	<i>Intitulé du programme</i>	<i>Dépenses communes</i>	<i>Vacance de poste/ Reclasse- ment</i>	<i>Pensions</i>	<i>Locaux provisoires</i>	<i>Détention</i>	<i>Total</i>
	Grand programme I						
1100	Présidence	54,9	14,1	89,7			158,7
1200	Chambres	216,5	107,2	152,7			476,4
	Total Grand programme I	271,4	121,3	242,4			635,1
	Grand programme II						
2110	Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	75,2	-6,3				68,9
2120	Section des services	126,2	6,3				132,5
2200	Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	71,5	-26,4				45,1
2310	Bureau du procureur adjoint chargé des enquêtes / Équipes d'enquêteurs	304,2	91,4				395,6
2320	Section de la planification et des opérations	281,9	4,5				286,4
2400	Division des poursuites	138,5	-6,2				132,3
	Total Grand programme II	997,5	63,3				1 060,8
	Grand programme III						
3110	Cabinet du Greffier / Section des avis juridiques	74,3	6,3				80,6
3120	Bureau de l'audit interne	17,8	52,9				70,7
3140	Section de la sécurité	136,2	87,3				223,5
3150	Bureau du contrôleur	8,7					8,7
3210	Bureau du responsable	26,9	40,8				67,7
3220	Section des ressources humaines	51,0	25,0				76,0
3240	Section du budget et des finances	70,9	31,3				102,2
3250	Section des services généraux	130,6	100,3				230,9
3260	Section des technologies de l'information et des communications	111,1	136,8				247,9
3280	Section des opérations hors siège	22,1	25,0				47,1
3310	Bureau du responsable / Section de l'administration judiciaire	127,9	-18,6				109,3
3330	Section de la détention	27,0				-393,9	-366,9
3340	Section de traduction et d'interprétation de la Cour	239,7	449,2				688,9
3350	Unité d'aide aux victimes et aux témoins	131,7	266,5				398,2
3400	Section de l'information et de la documentation	89,9	332,8				422,7
3510	Bureau du responsable (Direction des victimes et des conseils) / Section d'appui à la Défense / Section de la participation des victimes et des réparations	73,3	65,6				138,9
3540	Bureau du conseil public pour la Défense	14,0	31,0				45,0
3550	Bureau du conseil public pour les victimes	38,2	31,0				69,2
	Total Grand programme III	1 391,3	1 663,2			-393,9	2 660,6
	Grand programme IV						
4100	Conférence						
4200	Secrétariat	51,1	65,8				116,9
	Total Grand programme IV	51,1	65,8				116,9
	Grand programme V						
5100	Locaux provisoires	0,1	25,0		700,0		725,1
5200	Locaux permanents	-0,2	36,1				35,9
	Total Grand programme V	-0,1	61,1		700,0		761,0
	Grand programme VI						
6100	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	29,7					29,7
	Total Grand programme VI	29,7					29,7
	Total général	2 740,9	1 974,7	242,4	700,0	-393,9	5 264,1

Annexe VIII

Incidence prévue des créations de postes sur le budget 2009 (taux de vacance de poste) (milliers d'euros)

<i>Nouveaux postes</i>	<i>Nombre de postes nouveaux pour 2008</i>	<i>Coût budgétisé pour 2008</i>	<i>Surcoût pour 2009</i>	<i>Coût supplémentaire prévu pour 2009</i>
Effectif de base	11	709,8	153,1	862,9
Effectif lié aux situations	22	1 432,6	292,6	1 725,2
Total	33	2 142,4	445,7	2 588,1

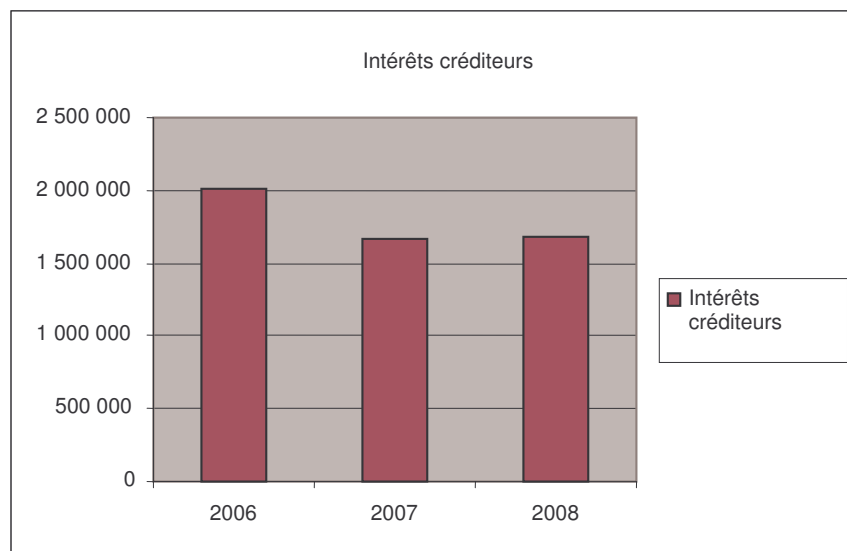
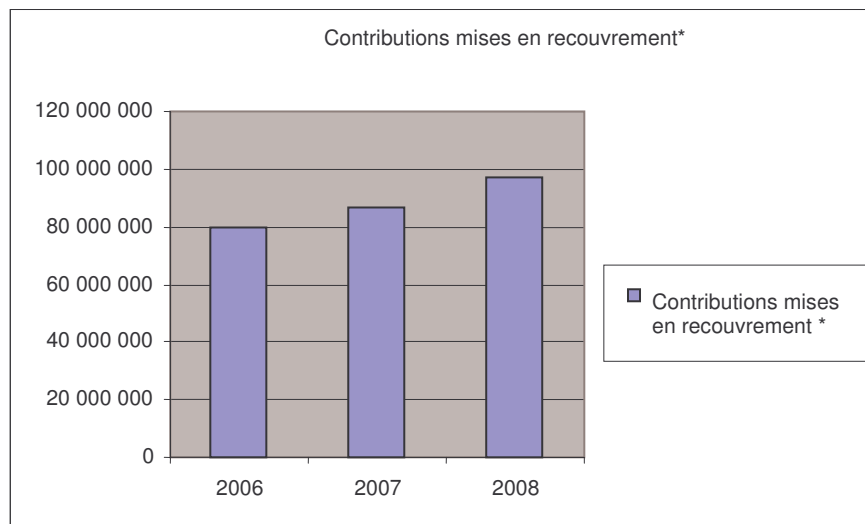
Annexe IX

Projection des recettes, 2006-2008 (euros)

	2006	2007	2008
Contributions mises en recouvrement (*)	79 544 717	87 916 350	96 617 619
Intérêts créditeurs (**)	2 008 516	1 660 000	1 677 881
Total	81 553 233	89 576 350	98 295 500

(*) Les contributions mises en recouvrement intègrent le supplément au titre de la pension des juges.

(**) Pour 2008, un volume plus élevé de décaissements est prévu, d'où une baisse du solde et, partant, des intérêts prévus.



Annexe X a)

Estimation du compte de résultat, 2008 (euros)

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

	<i>Euros</i>
<i>Estimation des recettes, 2008</i>	
Amortissement	162 338
Services	815 661
Total partiel recettes	977 999
<i>Estimation des dépenses, 2008</i>	
Coûts afférents au personnel, 2008	567 196
Location de locaux - détention	209 145
Services de maintenance des locaux	3 120
Services de nettoyage des bureaux	34 200
Autres services	2 000
Total partiel dépenses	815 661
Recettes nettes, 2008	162 338

Hypothèses:

1. Sur la base de l'utilisation des salles d'audience pendant 200 jours en 2008.
2. Maintenance d'un jour/mois au prix de 260 euros/jour.
3. Location d'une cellule de détention au prix de 573 euros/jour.
4. Retenons l'hypothèse du nettoyage quotidien des salles d'audience, au prix de 171 euros/jour.
5. Un taux d'amortissement de 20 % a été retenu pour le calcul des frais d'utilisation, conformément à l'accord conclu avec le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Annexe X b)

Estimation du compte de résultat, 2008 (euros)

Programme de recrutement de stagiaires et de professionnels invités

	<i>Euros</i>
<i>Estimation des recettes, 2008</i>	
Contributions de donateurs	1 200 000
Total partiel recettes	1 200 000
<i>Estimation des dépenses, 2008</i>	
Stagiaires et professionnels invités	770 000
Voyages	29 000
Frais généraux de fonctionnement	143 530
Fourniture et accessoires	42 000
Mobilier et matériel	137 000
Dépenses d'administration	78 470
Total partiel dépenses	1 200 000
Recettes nettes, 2008	0

Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays moins avancés aux activités de l'Assemblée

	<i>Euros</i>
<i>Estimation des recettes, 2008</i>	
Contributions de donateurs	50 000
Total partiel recettes	50 000
<i>Estimation des dépenses, 2008</i>	
Voyages	44 248
Dépenses d'administration	5 752
Total partiel dépenses	50 000
Recettes nettes, 2008	0

Annexe XI

Deuxième procès – Budget sommaire (milliers d'euros)

<i>Budget sommaire du 2^{ième} procès</i>	<i>Projet de budget 2008 pour le deuxième procès (milliers d'euros)</i>			
	<i>Grand programme I</i>	<i>Grand programme II</i>	<i>Grand programme III</i>	<i>Total</i>
<i>Total partiel (juges)</i>	481,0			481,0
Administrateurs	455,9		1 338,4	1 794,3
Agents des services généraux			1 372,2	1 372,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	359,8		2 166,2	3 166,5
Personnel temporaire		1 545,9	300,4	1 846,3
Personnel temporaire pour les réunions			15,0	15,0
Heures supplémentaires			6,3	6,3
Consultants		76,7	21,0	97,7
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		1 622,6	342,7	1 965,3
Voyages	46,5	120,7	225,2	392,4
Représentation				
Services contractuels, dont formation			1 958,4	1 958,4
Frais généraux de fonctionnement			1 082,2	1 082,2
Fournitures et accessoires			29,6	29,6
Mobilier et matériel			35,0	35,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	46,5	120,7	3 330,4	3 497,6
Total	887,3	1 743,3	5 839,3	9 110,4

Le projet de budget pour le deuxième procès, qui représente 9 110 400 euros, se décompose comme suit: coût de mise en place (324 400 euros) et coût annuel de fonctionnement (8 786 000 euros, soit 732 167 euros par mois).

Annexe XII

Audiences sur place – Budget sommaire (milliers d'euros)

<i>Budget</i>	<i>Total</i> (milliers d'euros)
Juges	20,7
Voyages des juges	23,4
<i>Total partiel (juges)</i>	<i>44,1</i>
Administrateurs	104,1
Agents des services généraux	53,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>157,9</i>
Personnel temporaire	15,0
Personnel temporaire pour les réunions	20,0
Heures supplémentaires	10,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>45,0</i>
Voyages	136,2
Services contractuels, dont formation	2,1
Frais généraux de fonctionnement	9,8
Fournitures et accessoires	1,0
Mobilier et matériel	26,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>175,9</i>
Total	422,9

Le total proposé pour les audiences sur place est de 422 900 euros sur la base d'une durée de 14 jours.

Annexe XIII

Coûts des opérations médico-légales hors siège (Bureau du Procureur)

Il n'est pas prévu d'allocation de crédits dans le budget ordinaire pour les opérations médico-légales hors siège; cette situation s'explique par les dépenses en jeu et par l'incertitude concernant la fréquence et l'ampleur des missions médico-légales que la Division des enquêtes sera amenée à réaliser en 2008. Le coût de ces missions peut représenter de 84 794 euros à 2 130 200 euros selon la taille des opérations, les contraintes de temps, les délais de réalisation impartis, l'état des corps et la complexité des autopsies.

Dans un premier temps, le Bureau du Procureur s'efforcera de mobiliser une aide médico-légale au moyen d'accords de coopération à titre gracieux ou conclus sur une base de recouvrement des coûts, réduisant ainsi au minimum les investissements en capital. Toutefois, les modalités d'accords éventuels sur des opérations médico-légales n'étant pas encore connues, le Bureau a chiffré le coût¹ d'opérations à petite, à moyenne et à grande échelle sur la base de deux hypothèses: a) réalisation des opérations en interne; b) réalisation des opérations par des organisations médico-légales non gouvernementales. Les coûts correspondants sont indiqués ci-après.

Tableau 1. Comparaison entre le coût d'opérations médico-légales réalisées en interne ou par un organisme extérieur
(dans chaque cas, le montant de référence correspond au chiffre supérieur de la fourchette)

Taille des opérations	Coût minimum (ressources CPI)	Coût maximum (externalisation des opérations)
	(euros)	(euros)
Petite échelle (10 à 20 victimes)	84 794	699 340
Échelle moyenne (50 à 100 victimes)	184 027	1 025 896
Grande échelle (150 à 200 victimes)	336 422	2 130 200

Un surcoût est à prévoir dans les cas suivants: nécessité de construire des abris appropriés pour la réalisation des opérations, transport de corps à l'échelon local et utilisation d'installations de réfrigération. Toutefois, ce surcoût ne peut être évalué qu'une fois connues les conditions de déroulement des opérations; et il s'ajoute donc aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus.

Le Bureau du Procureur sollicitera l'utilisation du Fonds en cas d'imprévu si besoin est.

¹ Besoins en personnel, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance, prime de risque applicable, assurance médicale et assurance risques spéciaux, matériel de terrain, réassortiments d'articles renouvelables, frais d'expédition et autres frais de mise en place. Ils ne comprennent pas les dépenses d'équipement importantes pour l'achat de matériel médico-légal (déjà acquis au titre des budgets 2004 et 2005), les frais de réparation et d'entretien ou l'amortissement annuel.

Annexe XIV

Présentation des fonctions des programmes et sous-programmes

A. Grand programme I: Branche judiciaire

1. Programme 1100: Présidence

- Fonction administrative: administrer la Cour et assurer la coordination des travaux des organes.
- Fonction judiciaire: fournir un appui aux chambres, appliquer les sentences et assumer les autres missions confiées à la Présidence en vertu du Statut et des textes connexes.
- Fonction liée aux relations extérieures: mieux faire comprendre le travail de la Cour et coordonner les activités de l'Organisation en matière de communications externes.

2. Programme 1200: Chambres

- Section préliminaire
- Section de première instance
- Section des appels

B. Grand programme II: Bureau du Procureur

1. Programme 2100: Procureur

- Sous-programme 2110: Cabinet du Procureur
 - Fonction stratégique: orienter les stratégies qui sous-tendent la stratégie en matière de poursuites; évaluer les normes et politiques juridiques, et la stratégie de déploiement des ressources humaines.
 - Fonction de consultation: communication d'avis juridiques aux Divisions fonctionnelles du Bureau; coordination du réseau juridique universitaire.
- Sous-programme 2120: Section des services
 - Administration générale: questions budgétaires et financières, administration des ressources humaines et fourniture d'un appui opérationnel aux équipes conjointes et aux Sections.
 - Unité des services linguistiques: prestation de services de traduction et de services d'interprétation sur le terrain en relation avec les opérations réalisées par le Bureau du Procureur.
 - Unité de la base de connaissances: prestation de services techniques spécifiques au Bureau du Procureur.
 - Unité des informations et des éléments de preuve: fourniture d'éléments de preuve matériels, organisation éventuelle d'expositions dans le cadre de procès et gestion des renvois

2. Programme 2200: Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Analyse des situations

- Fonction opérationnelle: analyse des situations dignes d'attention (nouvelles et existantes) du point de vue des intérêts de la justice, de la complémentarité et de la recevabilité; analyse des communications reçues et des renvois au titre des articles 15 et 53 du Statut. Mise à la disposition des équipes conjointes de moyens d'analyse spécifiques pour chaque situation.
- Fonction de consultation: soumission de rapports et de recommandations de fond à l'intention du Comité exécutif.

Coopération internationale

- Fonction de relations extérieures: constitution de réseaux internationaux, négociation d'accords de coopération et instauration d'une coopération dans le cadre des situations. Coordination des demandes d'assistance.
- Coopération judiciaire: coordination de l'assistance judiciaire.
- Coopération internationale et arrestations: application de stratégies en matière de coopération internationale, promotion des efforts consentis au niveau national et des activités de coopération en général en ce qui concerne les arrestations.
- Mise à la disposition des équipes conjointes d'une capacité de consultation spécialisée en matière de coopération internationale.

3. Programme 2300: Division des enquêtes

- Sous-programme 2310: Bureau du procureur adjoint chargé des enquêtes et équipes d'enquêteurs
 - Fonction opérationnelle: capacité en matière d'enquête et d'opérations hors siège des équipes conjointes propres à une situation chargées de réunir des éléments de preuve sur le terrain et d'appliquer les stratégies et plans d'enquête.
 - Coopération de personnel spécialisé avec l'équipe de première instance durant la phase de première instance et la phase des appels.
- Sous-programme 2320: Section de la planification et des opérations
 - Unité de l'appui aux opérations et aux enquêtes: appui et suivi des opérations hors siège et des procédures de sécurité, fourniture d'informations spécialisées en criminalistique, de transcriptions dans les langues de travail et dans des langues autres que les langues de travail et de ressources pour la saisie de métadonnées.
 - Unité Violences sexistes et enfants: fourniture d'avis et d'un soutien pour les questions en rapport avec les victimes et les témoins.
 - Unité de la stratégie et de l'analyse en matière d'enquête: conception de stratégies d'enquêtes, réalisation d'analyses des crimes. Conception de normes opératoires en matière d'enquête et d'analyse et renforcement des réseaux établis avec les administrations nationales et les services de répression.

4. Programme 2400: Division des poursuites

Poursuites

- Fonction judiciaire: plaider des affaires devant la Section préliminaire et la Section de première instance, rédiger les documents contenant les charges visées à l'article 61(3)(a) du Statut et soumettre des conclusions.
- Fonction de consultation: communiquer des avis juridiques aux équipes conjointes en concevant des stratégies d'enquête et en préparant les affaires.

Appels

- Fonction judiciaire: traiter les procédures d'appel, établir des conclusions concernant les appels interlocutoires et les appels de dernière instance et présenter des arguments oraux dans le cadre d'un appel.
- Fonction de consultation: communiquer les avis juridiques au Bureau au sujet des appels effectifs ou potentiels.

C. Grand programme III: Greffe

1. Programme 3100: Greffier

- Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier
 - Fonction de consultation: communiquer des avis juridiques au Greffier et à d'autres organes de la Cour. Établir, négocier et réviser des instruments juridiques ainsi que des politiques et directives internes.
 - Fonction en matière de relations extérieures: assurer la liaison nécessaire avec l'État hôte en ce qui concerne l'application de l'accord de siège. Suivre les activités des États Parties en matière de coopération et d'application de textes législatifs.
- Sous-programme 3120: Bureau de l'audit interne
 - Fonction opérationnelle: déterminer si des transactions financières sont effectuées de façon économique, efficiente, efficace et conformément à la législation, à la réglementation et aux règles applicables.
- Sous-programme 3140: Section de la sécurité
 - Fonction opérationnelle: prise en charge de l'aspect matériel de la sécurité de la Cour.
 - Fonction de consultation: communication d'avis du point de vue de la sécurité en général.
- Sous-programme 3150: Bureau du contrôleur
 - Fonction opérationnelle: contrôle budgétaire interne, notamment pour veiller au respect du budget-programme approuvé. Contrôle des crédits extrabudgétaires ou spéciaux.
 - Fonction de consultation: communication d'avis à la Cour.

2. Programme 3200: Direction des services administratifs communs

- Sous-programme 3210: Bureau du responsable
- Sous-programme 3220: Section des ressources humaines
 - Unité du recrutement et des affectations
 - Unité de la gestion et du suivi du personnel
 - Unité de la formation et du perfectionnement
 - Unité de la santé et du bien-être du personnel
- Sous-programme 3240: Section du budget et des finances
 - Unité du budget et des comptes: gestion budgétaire et financière
 - Unité de la paie
 - Unité des décaissements
 - Unité de la trésorerie
 - Unité des contributions

- Sous-programme 3250: Section des services généraux
 - Unité des voyages
 - Gestion des installations
 - Logistique et transports
 - Unité de gestion des dossiers et des archives
 - Unité des achats
- Sous-programme 3260: Section des technologies de l'information et des communications
 - Unité des opérations: mise à disposition de la Cour de matériel informatique, de logiciels, d'applications et de systèmes de communication; fourniture d'un appui aux utilisateurs.
 - Unité des services informatiques: conception de systèmes d'information et d'applications et fourniture d'une assistance dans ces domaines.
- Sous-programme 3280: Section des opérations hors siège
 - Fonction opérationnelle: coordination des activités des bureaux extérieurs et suivi de leur gestion.
 - Fonction de consultation: communication d'avis sur les opérations hors siège.

3. Programme 3300: Direction du service de la Cour

- Sous-programme 3310: Bureau du responsable / Administration judiciaire
 - Fonction opérationnelle: organisation des audiences; mise à la disposition de la Cour de salles d'audience parfaitement opérationnelles, fourniture d'un appui pour les liens vidéo, gestion des informations concernant les audiences.
- Sous-programme 3330: Section de la détention
 - Fonction opérationnelle: responsabilité, détention de façon sûre et avec humanité des personnes incarcérées sous l'autorité de la Cour.
- Sous-programme 3340: Section de traduction et d'interprétation de la Cour
 - Fonction opérationnelle: traduction et interprétation (audiences, activités de la Cour, missions sur le terrain du Greffe, des Chambres et de la Présidence).
- Sous-programme 3350: Unité d'aide aux victimes et aux témoins
 - Fonction opérationnelle: facilitation de l'interaction entre les victimes et les témoins, et la Cour.
 - Fonction de consultation: communication d'avis à la Cour sur les mesures de protection appropriées, les dispositions à prendre en matière de sécurité, les conseils et l'assistance.

4. Programme 3400: Section de l'information et de la documentation

Bibliothèque et centre de documentation

- Fonction opérationnelle: gestion des sources d'informations juridiques imprimées, non imprimées et électroniques.

Unité de l'information

- Fonction opérationnelle: diffusion d'informations sur les activités de la Cour, promotion d'une meilleure compréhension des principes de la Cour; maintien d'un dialogue avec les communautés vivant dans les régions où la Cour est active.

5. Programme 3500: Direction des victimes et des conseils

Appui à la Défense

- Fonction opérationnelle: assister les personnes sollicitant l'aide judiciaire et les équipes de la Défense; protéger l'indépendance des équipes de la Défense et communiquer avec d'autres organes et interlocuteurs extérieurs à la Cour.

Participation des victimes et réparations

- Fonction opérationnelle: assister les victimes et groupes de victimes; sensibiliser les victimes aux droits que leur confère le Statut de Rome; assurer la liaison avec le Secrétariat du Fonds au profit des victimes au sujet de l'application des décisions ordonnant réparation.
- Sous-programme 3540: Bureau du conseil public pour la Défense
 - Fonction opérationnelle: fournir un appui et une assistance aux accusés et aux équipes de la Défense, ainsi qu'aux chambres.
 - Indépendance par rapport au Greffe.
- Sous-programme 3550: Bureau du conseil public pour les victimes
 - Fonction opérationnelle: fournir un appui et une assistance aux victimes ainsi qu'aux représentants légaux des victimes.
 - Indépendance par rapport au Greffe.

D. Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

- Fonction opérationnelle: fournir une assistance administrative et technique ainsi que des services juridiques et des services de secrétariat à l'Assemblée des États Parties, à son Bureau et à ses organes subsidiaires.
- Fonction de consultation: fournir une assistance pour les questions financières et budgétaires et rédiger des textes et des exposés sur ces questions.

E. Grand programme V: Investissement dans les locaux de la Cour

1. Programme 5100: Locaux provisoires

- Fonction opérationnelle: mise à la disposition de la Cour des meilleurs locaux provisoires possibles au moindre coût.

2. Programme 5200: Locaux permanents

- Fonction opérationnelle: mise à la disposition de la Cour des meilleurs locaux permanents possibles au moindre coût.

F. Grand Programme VI: Secrétariat du Fonds au profit des victimes

- Fonction opérationnelle: assister le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.
- Organe placé sous l'autorité du Conseil de direction et rattaché au Greffe de la Cour à des fins administratives.

Annexe XV

Glossaire (termes budgétaires)

Budget	Plan défini en termes financiers prévoyant l'application d'un programme d'activités pendant une période donnée.
Budgétisation axée sur les résultats	Processus budgétaire dans lequel: a) les différentes unités de l'Organisation définissent des budgets sur la base d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de réalisations escomptées; b) les réalisations escomptées justifient les besoins en ressources calculées d'après les produits requis pour les réaliser et liées à ces produits; c) le degré d'obtention des réalisations escomptées est mesuré au moyen d'indicateurs de résultats.
Budget-programme	Budget mettant l'accent sur les tâches à entreprendre et les objectifs recherchés à travers l'accomplissement de ces tâches; le budget-programme privilégie les buts à atteindre et les traduit sous la forme de dépenses nécessaires à leur réalisation; les décisions portent autant sur les niveaux de ressources que sur les résultats à atteindre.
Chapitre du budget	Principale subdivision du budget d'une organisation à l'intérieur de laquelle des virements peuvent être effectués sans l'approbation préalable de l'Assemblée des États Parties.
Contrôle budgétaire	Contrôle ou gestion d'une organisation conformément à un budget approuvé aux fins de contenir les dépenses dans les limites des crédits et des recettes disponibles.
Coûts liés aux situations	Coûts des activités lorsqu'il est décidé d'ouvrir une enquête dans le cadre d'une situation (soit par le Procureur, en vertu de l'article 53, soit par la Chambre préliminaire, en vertu du paragraphe 4 de l'article 15 du Statut de Rome).
Coûts standards	Montants utilisés à des fins de budgétisation et de contrôle budgétaire et représentant un objectif ou un coût unitaire moyen estimé.
Croissance nulle	Budget approuvé de l'exercice en cours, plus coûts incompressibles de l'exercice suivant.
Dépenses communes de personnel	Dépenses, autres que les coûts salariaux, liées aux conditions d'emploi du personnel.
Exercice financier	Période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre inclus.
Fonds d'affectation spéciale	Compte créé à des fins déterminées et dans le cadre d'accords spécifiques pour comptabiliser le versement de contributions volontaires et leur utilisation dans le but de financer en totalité ou en partie des activités compatibles avec les buts et politiques de l'Organisation.

Fonds de roulement	Fonds créé par l'organe législatif approprié pour financer les ouvertures de crédits dans l'attente du versement des contributions des États Parties et à toutes les autres fins qui pourraient être autorisées.
Fonds en cas d'imprévu	Fonds destinés à faire face à des dépenses imprévues.
Grand programme	Importante fonction d'une organisation à laquelle un ou plusieurs objectifs peuvent être assignés.
Objectif	État qu'on souhaite atteindre ou conserver au moyen d'une ou de plusieurs activités.
Ouverture de crédit	Montant voté par l'Assemblée des États Parties à des fins spécifiques pour un exercice financier, pouvant donner lieu à des engagements de dépense à cette fin et jusqu'à concurrence des montants votés.
Poste	Autorisation d'employer une personne ou une succession de personnes pour l'accomplissement d'une tâche requise par l'Organisation.
Postes temporaires	Postes d'une durée limitée approuvés par l'autorité compétente dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet.
Programme	a) Ensemble d'activités axées sur la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs définis. b) Dans la structure des programmes, première subdivision d'un grand programme contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs de celui-ci.
Ressources de base	Ressources nécessaires pour permettre à la Cour de se mettre en place et de continuer à exister en tant qu'organisation en disposant des moyens indispensables pour faire face à des situations avant l'ouverture d'une enquête. Les ressources de base couvrent les postes suivants: juges, fonctionnaires élus et appui correspondant, services indispensables à l'accomplissement des fonctions administratives essentielles et à la maintenance des locaux de la Cour, et capacité indispensable pour exercer des fonctions initiales en matière d'analyses, d'enquêtes, de poursuites et de procédures judiciaires avant l'ouverture d'une enquête.
Ressources extrabudgétaires	Ensemble des ressources, autres que les ressources du budget ordinaire, gérées par l'Organisation.
Sous-programme	Dans la structure des programmes, première subdivision d'un programme contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs de celui-ci.
Structure des programmes	Organisation hiérarchique des programmes (grands programmes, programmes, sous-programmes et éléments de programme, par exemple).